

**LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS
AU SEIN DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES**

Octobre 2005

50-2098

Étude réalisée dans le cadre de l'avis

L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises

PAR

Mélanie Julien
Direction des études et de la recherche
Conseil supérieur de l'éducation

Recherche et rédaction

Mélanie Julien,
agente de recherche

Documentation

Patricia Réhel

Secrétariat

Myriam Robin

Révision linguistique

Isabelle Tremblay

Édition

Francine Vallée

ISBN : 2-550-45557-6

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Le contenu de cette étude est sous l'entière responsabilité de l'auteur.
Sa diffusion a été approuvée par le Conseil supérieur de l'éducation, le 23 septembre 2005.

Reproduction autorisée à condition de mentionner la source.

FAITS SAILLANTS

LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Le Québec par rapport au Canada et aux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

En 2001, 1,54 million d'étudiants internationaux sont recensés à l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne accueillent respectivement 30 %, 14 % et 13 % de ces étudiants. Le Canada arrive au septième rang avec 2,6 % (section 2.1).

Près de 60 000 étudiants internationaux de l'enseignement universitaire sont accueillis au Canada en 2001, soit presque 40 000 de plus qu'en 1980 (tableau 2).

Le Québec et l'Ontario sont les deux principales provinces de destination des étudiants internationaux de l'enseignement universitaire au Canada (tableau 2).

Dans l'ensemble du Canada en 1998, la Colombie-Britannique affiche la plus haute proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant universitaire (6,2 %) alors que le Québec arrive au deuxième rang (5,7 %) (section 2.1).

Évolution de 1982 à 2003

Au trimestre d'automne 2003, les universités québécoises accueillent 19 211 étudiants internationaux, ce qui est environ le triple du nombre d'étudiants internationaux de l'automne 1982 et le double de celui de l'automne 1990 (tableau 3).

La croissance du nombre d'étudiants internationaux apparaît plus rapide que celle de l'effectif étudiant des universités québécoises (graphique 2).

En 2003, 7,5 % de l'effectif des universités québécoises est constitué d'étudiants internationaux (tableau 4). Ce taux dépasse la moyenne de l'ensemble du Canada et celle des pays de l'OCDE (section 2.1).

C'est au premier cycle que sont inscrits le plus grand nombre d'étudiants internationaux, soit une proportion de 66 % en 2003 contre 23 % au deuxième cycle et 10 % au troisième cycle (tableau 5). Toutefois, c'est au troisième cycle qu'on trouve la proportion la plus élevée d'étudiants internationaux sur l'ensemble de l'effectif étudiant, soit 20 % contre 10 % au deuxième cycle et 6 % au premier cycle (tableau 6).

Genre, âge et régime d'études

De 1990 à 2003, la proportion de femmes parmi les étudiants internationaux passe de 38 % à 46 %. Les étudiantes demeurent ainsi légèrement sous-représentées dans cette catégorie à la fin de la période (tableau 8).

Les étudiants internationaux sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble des étudiants (tableau 9).

Les étudiants internationaux sont plus portés que l'ensemble des étudiants à se consacrer à temps plein à leurs études (tableau 10).

Région d'origine

En 2003, la majorité des étudiants internationaux des universités québécoises sont originaires de la France (27 %), des États-Unis (13 %), des pays de l'Asie autres que ceux de l'Asie du Sud-Est (12 %) – dont la Chine –, de l'Afrique subsaharienne (11 %) – dont le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Sénégal – et de l'Afrique du Nord (10 %) – dont le Maroc et la Tunisie (tableaux 11 et 13).

Le contingent d'étudiants originaires de la Chine est devenu particulièrement important depuis le début des années 2000 (tableaux 13 et 14).

Comparativement au Canada, le Québec accueille une proportion plus grande d'étudiants universitaires originaires d'Europe (principalement de la France) et d'Afrique. À l'inverse, la proportion d'étudiants internationaux en provenance d'Asie (Chine, Corée du Sud, Hong Kong et Japon) est plus élevée dans les universités canadiennes (tableaux 32 et 33).

Ententes sur la mobilité étudiante

Au trimestre d'automne 2003, 13,2 % des étudiants internationaux des universités québécoises participent à une entente relative à un court séjour de formation (tableau 15). Ceux-ci sont en large majorité inscrits au premier ou au deuxième cycle (tableau 16).

Environ 30 % de tous les étudiants étrangers inscrits dans une université québécoise en 2002 paient des droits de scolarité supplémentaires s'élevant généralement à 7 500 \$ par année. Toutefois, si l'on exclut du total les étudiants étrangers non assujettis aux droits de scolarité supplémentaires (les étudiants internationaux effectuant un court séjour de formation et les étudiants étrangers en formation dans leur pays d'origine), cette proportion se chiffre à près de 40 % (section 2.5.2).

Réseaux et établissements

On observe une forte représentation d'étudiants internationaux dans les établissements anglophones. À l'automne 2003, 13,6 % de l'effectif des établissements anglophones est constitué d'étudiants internationaux, alors que la proportion se chiffre à 5,5 % dans les établissements francophones (section 2.6).

Des alliances semblent se consolider en fonction de la langue d'enseignement des universités d'accueil. Les étudiants en provenance des États-Unis, de l'Océanie, de l'Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient se concentrent dans les universités anglophones, alors que ceux originaires de l'Afrique subsaharienne, de l'Afrique du Nord et de la France privilégient les universités francophones (tableau 18).

Au premier cycle, là où se concentre le plus grand nombre d'étudiants internationaux, la répartition entre les établissements anglophones et francophones est à peu près égale. Cependant, aux cycles supérieurs, les établissements francophones accueillent un plus grand nombre d'étudiants internationaux (tableau 20).

Durant toute la période étudiée, les étudiants internationaux s'inscrivent en plus grand nombre à l'Université McGill (28,1 %), à l'Université Concordia (16,0 %) et à l'Université de Montréal (13,7 %) (tableau 21). Trois établissements se démarquent toutefois par leur proportion élevée d'étudiants internationaux : environ 18 % de l'effectif étudiant respectif de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), de l'École Polytechnique de Montréal et de l'Université McGill est formé d'étudiants internationaux (tableau 23).

Domaine d'études

Les étudiants internationaux se trouvent en plus grand nombre dans trois domaines d'études : l'administration, les sciences appliquées et les sciences humaines (tableau 25).

Au premier cycle, la proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif total est particulièrement élevée dans les domaines des lettres, des sciences appliquées et des sciences pures. Au deuxième cycle, trois domaines d'études se démarquent à cet égard : le droit, les sciences pures et les sciences appliquées. Au troisième cycle, c'est en sciences appliquées qu'on trouve, en 2003, la proportion la plus élevée d'étudiants internationaux parmi l'effectif total (27,3 %) (tableau 26).

Cheminement scolaire

Au baccalauréat, les taux de diplomation après trois années d'études apparaissent plus élevés chez les ressortissants étrangers que chez les étudiants nationaux. Inversement, quatre ans après l'inscription, ce sont les étudiants canadiens qui obtiennent un diplôme dans une proportion plus élevée (tableau 29).

À la maîtrise, les taux de diplomation apparaissent toujours plus élevés chez les étudiants internationaux que chez les étudiants nationaux (tableau 30). On observe le même phénomène au doctorat, quoique de façon moins prononcée (tableau 31).

LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES EN FORMATION DANS LEUR PAYS D'ORIGINE

Au trimestre d'automne 2003, selon les déclarations des universités québécoises au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), 1 723 étudiants étrangers suivent une formation universitaire québécoise dans leur pays d'origine (tableau 34). Ces étudiants représentent 0,7 % de l'effectif étudiant des universités québécoises ou 8,2 % de l'ensemble des étudiants étrangers (en formation au Québec ou dans leur pays d'origine) (section 3).

C'est à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) qu'est rattachée la majorité des étudiants qui suivent une formation québécoise à l'étranger (tableau 35).

Le deuxième cycle, de même que le domaine de l'administration, rejoignent le plus grand nombre d'étudiants étrangers en formation dans leur pays d'origine (tableaux 34 et 36).

La formation universitaire québécoise donnée hors du Canada aux étudiants étrangers se révèle particulièrement populaire au Liban, en France, au Mexique et en République dominicaine, où le nombre d'étudiants suivant une formation québécoise est particulièrement élevé (tableau 38).

LES ÉTUDIANTS NATIONAUX DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES EFFECTUANT UN COURT SÉJOUR DE FORMATION À L'ÉTRANGER

À l'automne 2003, 1 135 étudiants nationaux inscrits dans une université québécoise réalisent un court séjour de formation à l'étranger (tableau 39).

D'après les données recueillies, la majorité (80,2 %) des étudiants qui effectuent un court séjour de formation à l'étranger sont soutenus financièrement par le Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec du MELS. Même les étudiants qui participent aux ententes sur la mobilité étudiante tendent à se prévaloir de ce programme (tableau 39).

Les ententes interuniversitaires avec parité (34,9 %) et les ententes de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) (25,0 %) se révèlent les plus populaires chez les étudiants effectuant un court séjour de formation à l'étranger (tableau 39).

Popularité des courts séjours de formation à l'étranger

Nous estimons que 0,5 % des étudiants nationaux et 0,8 % des étudiants nationaux à temps plein des universités québécoises réalisent un court séjour de formation à l'étranger à l'automne 2003, ce qui est similaire à la proportion observée à l'échelle des universités canadiennes (section 4.1).

C'est au troisième cycle qu'on trouve la proportion la plus élevée d'étudiants nationaux effectuant un court séjour de formation à l'étranger, soit 1,6 % de l'effectif étudiant. La proportion est de 0,5 % au premier cycle et de moins de 0,3 % au deuxième cycle (tableau 40).

La mobilité de courte durée apparaît légèrement moins répandue chez les étudiants inscrits à un établissement anglophone que chez ceux inscrits à un établissement francophone (tableau 41).

Les domaines d'études où les courts séjours paraissent les plus répandus sont le droit et les études plurisectorielles (tableau 43).

Destinations privilégiées

Au trimestre d'automne 2003, les 900 boursiers du Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec se trouvent dans 51 pays différents (tableau 44).

La France est la principale destination des étudiants nationaux : 37,5 % de ceux qui séjournent à l'étranger choisissent ce pays. Les États-Unis, le Mexique et le Royaume-Uni reçoivent, chacun, un peu plus de 6,0 % de ces étudiants nationaux (tableau 44).

LES CANADIENS INSCRITS À L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE À L'ÉTRANGER

En 2001, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 1,54 million d'étudiants internationaux sont inscrits dans une université étrangère. Les Asiatiques comptent pour 43 % d'entre eux. Les Nord-Américains n'en représentent que 7 %, se trouvant loin derrière les Européens (35 %) et les Africains (12 %). Quant aux Canadiens, ils représentent 2 % de ces étudiants, ce qui place le Canada au treizième rang parmi les pays de l'OCDE (section 4.3).

Le nombre de Canadiens inscrits dans une université étrangère se chiffre à 29 459 en 2001 et à 35 808 en 2002 (tableau 49).

Environ 3,4 % de l'ensemble des étudiants canadiens à l'enseignement supérieur poursuivent des études à l'étranger (tableau 50).

Une grande majorité des Canadiens qui entreprennent des études à l'étranger se dirigent vers les États-Unis, soit 74 % (tableau 49).

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pu être menée à bien sans la collaboration de nombreuses personnes travaillant au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Nous tenons d'abord à remercier MM. Pie Landry Iloud et Daniel Laplante, de la Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, qui ont mis à notre disposition des fichiers d'exploitation du système *Gestion des données sur l'effectif universitaire* (GDEU), nous permettant ainsi de réaliser tous les traitements de données requis en cours d'analyse. Par ailleurs, M. Jacques La Haye, de la Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires, a eu la gentillesse de nous fournir, et ce, à plusieurs reprises, les précisions nécessaires pour interpréter ces données avec exactitude. M^{me} Lyne Trudel Béland, de la Direction de la gestion des systèmes de collecte, a également éclairé notre compréhension du système GDEU. Enfin, nous remercions M^{me} Catherine Hamel, de la Direction générale des affaires universitaires et collégiales, de même que M^{me} Micheline Roberge et M. Guy Choquette, de la Direction des affaires internationales et canadiennes, qui nous ont informés des programmes du Ministère concernant l'accueil des étudiants internationaux et la mobilité des étudiants québécois à l'étranger.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES : SOURCES DE DONNÉES, DÉFINITIONS ET LIMITES.....	3
1.1. Les étudiants internationaux.....	3
1.1.1. Données québécoises.....	3
1.1.2. Données canadiennes.....	5
1.1.3. Données internationales.....	6
1.1.4. Comparaison des sources.....	8
1.2. Les étudiants étrangers des universités québécoises en formation dans leur pays d'origine.....	9
1.3. Les étudiants nationaux en formation à l'étranger.....	10
1.3.1. Les étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger.....	10
1.3.2. Les boursiers des organismes subventionnaires québécois et canadiens en formation à l'étranger.....	14
1.3.3. Les Canadiens inscrits à l'enseignement tertiaire à l'étranger.....	14
2. LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES.....	15
2.1. Le Québec par rapport au Canada et aux pays de l'OCDE.....	15
2.2. L'évolution de 1982 à 2003.....	17
2.3. Le genre, l'âge et le régime d'études.....	23
2.4. La région d'origine.....	25
2.5. Les ententes sur la mobilité étudiante.....	30
2.5.1. Les ententes relatives aux courts séjours et la Convention-cadre sur les cotuelles de thèse.....	30
2.5.2. L'exemption des droits de scolarité supplémentaires.....	31
2.6. Les établissements francophones et anglophones.....	35
2.7. La répartition dans les universités.....	39
2.8. Le domaine d'études.....	43
2.9. Le cheminement scolaire.....	47
Conclusion : particularités et similitudes du Québec par rapport au Canada.....	50
3. LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES EN FORMATION DANS LEUR PAYS D'ORIGINE.....	55
3.1. Les établissements.....	56
3.2. Le domaine d'études.....	57
3.3. Les pays desservis.....	59
Conclusion : essai de comparaison.....	60
4. LES ÉTUDIANTS NATIONAUX EN FORMATION À L'ÉTRANGER.....	61
4.1. Les étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger.....	61
4.1.1. L'établissement d'attache et le domaine d'études.....	64
4.1.2. Le pays de destination.....	69
4.2. Les boursiers des organismes subventionnaires québécois et canadiens en formation à l'étranger.....	71
4.2.1. La part des boursiers en formation à l'étranger.....	71
4.2.2. Les pays et les établissements de destination.....	72
4.3. Les Canadiens inscrits à l'enseignement tertiaire à l'étranger.....	75
Conclusion : un plus grand nombre d'entrées que de sorties.....	78
CONCLUSION.....	81
BIBLIOGRAPHIE.....	85
ANNEXES.....	87
Annexe A : Tableaux complémentaires.....	89
Annexe B : Ententes sur la mobilité étudiante.....	99
Annexe C : Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec.....	101

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

TABLEAU 1	Répartition de l'effectif étudiant des universités québécoises selon le statut légal au Canada, trimestre d'automne 2003.....	4
TABLEAU 2	Répartition des étudiants internationaux des universités canadiennes selon la province de destination, de 1980 à 2002.....	17
TABLEAU 3	Nombre d'étudiants internationaux dans les universités québécoises selon le cycle d'études, trimestres d'automne de 1982 à 2003.....	18
TABLEAU 4	Proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant des universités québécoises selon le cycle d'études, trimestres d'automne de 1982 à 2003	19
TABLEAU 5	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon le cycle d'études, trimestres d'automne de 1982 à 2003.....	21
TABLEAU 6	Proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant des universités québécoises selon le cycle d'études, trimestres d'automne de 1982 à 2003	21
TABLEAU 7	Nouvelles inscriptions d'étudiants internationaux dans les universités québécoises selon le cycle d'études, trimestres d'automne de 1997 à 2003	22
TABLEAU 8	Répartition des étudiants internationaux et de l'effectif étudiant des universités québécoises selon le genre et le cycle d'études, trimestre d'automne 2003	23
TABLEAU 9	Répartition des étudiants internationaux et de l'effectif étudiant des universités québécoises selon le groupe d'âge et le cycle d'études, trimestre d'automne 2003	24
TABLEAU 10	Répartition des étudiants internationaux et de l'effectif étudiant des universités québécoises selon le régime et le cycle d'études, trimestres d'automne 1997 et 2003	25
TABLEAU 11	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon le pays de citoyenneté, trimestres d'automne de 1997 à 2003.....	26
TABLEAU 12	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon la région d'origine, trimestre d'automne 1990.....	27
TABLEAU 13	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon le pays de citoyenneté et le cycle d'études, pour les pays dont le nombre d'étudiants internationaux était supérieur à 100 en 2003, trimestres d'automne 1997, 2000 et 2003.....	29
TABLEAU 14	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon les cinq principaux pays de citoyenneté en 2003, trimestres d'automne 1997, 2000 et 2003	30
TABLEAU 15	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon l'entente à laquelle ils participent, trimestres d'automne 2002 et 2003	33
TABLEAU 16	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon l'entente à laquelle ils participent et le cycle d'études, trimestre d'automne 2003	33
TABLEAU 17	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon l'entente à laquelle ils participent et le pays de citoyenneté, pour les principaux pays, trimestre d'automne 2003.....	34

TABLEAU 18	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil et la région d'origine, trimestres d'automne de 1997 à 2003	36
TABLEAU 19	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil, pour les pays d'où venaient plus de 200 étudiants en 2003, trimestres d'automne 1997, 2000 et 2003.....	37
TABLEAU 20	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil, par domaine et cycle d'études, trimestres d'automne 1997, 2000 et 2003	38
TABLEAU 21	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon l'établissement d'accueil, trimestres d'automne de 1982 à 2003	40
TABLEAU 22	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon l'établissement d'accueil et le cycle d'études, trimestre d'automne 2003	41
TABLEAU 23	Proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant des universités québécoises selon l'établissement d'accueil, trimestres d'automne de 1982 à 2003.....	42
TABLEAU 24	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon le domaine d'études, pour les principaux établissements, trimestre d'automne 2003.....	43
TABLEAU 25	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon le domaine et le cycle d'études, trimestres d'automne 1997, 2000 et 2003.....	44
TABLEAU 26	Proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant des universités québécoises selon le domaine et le cycle d'études, trimestres d'automne 1997, 2000 et 2003.....	45
TABLEAU 27	Disciplines où se trouvent les proportions les plus élevées d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant des universités québécoises selon le cycle d'études, trimestre d'automne 2003.....	46
TABLEAU 28	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon le domaine d'études, pour les cinq principaux pays d'origine, trimestre d'automne 2003	47
TABLEAU 29	Situation des nouveaux inscrits au baccalauréat dans les universités québécoises trois et quatre ans après leur inscription, pour les étudiants canadiens et les étudiants internationaux, cohortes de 1997, de 1998 et de 1999.....	49
TABLEAU 30	Situation des nouveaux inscrits à la maîtrise dans les universités québécoises deux et trois ans après leur inscription, pour les étudiants canadiens et les étudiants internationaux, cohortes de 1997, de 1998 et de 1999	49
TABLEAU 31	Situation des nouveaux inscrits au doctorat dans les universités québécoises quatre et cinq ans après leur inscription, pour les étudiants canadiens et les étudiants internationaux, cohortes de 1997, de 1998 et de 1999	50
TABLEAU 32	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises et canadiennes selon la région d'origine, trimestres d'automne 1997, 2000 et 2001.....	51
TABLEAU 33	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises et canadiennes selon certains pays d'origine, trimestres d'automne de 1997 à 2001	53

TABLEAU 34	Répartition des étudiants étrangers des universités québécoises en formation dans leur pays d'origine selon le cycle d'études, trimestres d'automne de 2001 à 2003	56
TABLEAU 35	Répartition des étudiants étrangers des universités québécoises en formation dans leur pays d'origine selon l'établissement, trimestres d'automne de 2001 à 2003.....	57
TABLEAU 36	Répartition des étudiants étrangers des universités québécoises en formation dans leur pays d'origine selon le domaine d'études, trimestres d'automne de 2001 à 2003.....	58
TABLEAU 37	Répartition des étudiants étrangers des universités québécoises en formation dans leur pays d'origine selon la sanction recherchée, trimestres d'automne de 2001 à 2003	58
TABLEAU 38	Répartition des étudiants étrangers des universités québécoises en formation dans leur pays d'origine selon le pays de citoyenneté pour les principaux pays en 2003, trimestres d'automne de 2001 à 2003	59
TABLEAU 39	Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger selon l'entente à laquelle ils participent ou l'obtention d'une bourse du PBCSE, trimestre d'automne 2003	63
TABLEAU 40	Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger selon le cycle d'études, trimestre d'automne 2003.....	64
TABLEAU 41	Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger selon la langue d'enseignement de l'établissement d'attache, trimestre d'automne 2003.....	65
TABLEAU 42	Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger selon l'établissement, trimestre d'automne 2003	67
TABLEAU 43	Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger selon le domaine d'études, trimestre d'automne 2003	68
TABLEAU 44	Répartition des étudiants nationaux qui reçoivent une bourse du PBCSE selon le pays de destination, trimestres d'automne 2002 et 2003.....	70
TABLEAU 45	Proportion de nouveaux boursiers d'organismes subventionnaires québécois qui sont en formation à l'étranger selon l'organisme subventionnaire, de 1989 à 1999	71
TABLEAU 46	Proportion de nouveaux boursiers d'organismes subventionnaires fédéraux qui sont en formation à l'étranger selon l'organisme subventionnaire, de 1989 à 1999	72
TABLEAU 47	Répartition des boursiers du FCAR en formation à l'étranger selon les principaux pays de destination, 1998	73
TABLEAU 48	Répartition des boursiers d'organismes fédéraux en formation à l'étranger selon les principaux pays de destination, 1998	74
TABLEAU 49	Répartition des étudiants canadiens dans l'enseignement tertiaire à l'étranger selon le pays de destination, 2001 et 2002	76
TABLEAU 50	Étudiants universitaires canadiens selon le lieu de formation, 2001	77
TABLEAU 51	Proportion d'étudiants canadiens dans l'enseignement tertiaire à l'étranger parmi l'effectif étudiant du pays d'accueil, 2001	77

TABLEAU 52	Répartition des étudiants nationaux effectuant un court séjour de formation à l'étranger et des étudiants internationaux des universités québécoises selon l'établissement, trimestre d'automne 2003.....	80
TABLEAU 3A	Nombre d'étudiants internationaux dans les universités québécoises selon le cycle d'études, trimestres d'automne de 1982 à 2003.....	89
TABLEAU 18A	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil et la région d'origine, trimestres d'automne de 1997 à 2003.....	90
TABLEAU 22A	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon l'établissement d'accueil et le cycle d'études, trimestre d'automne 2003.....	91
TABLEAU 24A	Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises selon le domaine d'études et l'établissement, trimestre d'automne 2003.....	92
TABLEAU 26A	Nombre d'étudiants internationaux dans les universités québécoises selon le domaine et le cycle d'études, trimestres d'automne de 1997 à 2003.....	93
TABLEAU 42A	Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger selon l'établissement, trimestre d'automne 2003.....	94
TABLEAU 43A	Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger selon le domaine d'études, trimestre d'automne 2003.....	95
TABLEAU 53	Nombre d'étudiants internationaux et proportion de ces étudiants sur l'effectif étudiant total selon le pays de l'OCDE pour l'enseignement universitaire, 2001.....	96
TABLEAU 54	Nombre et proportion d'étudiants nationaux en formation à l'étranger selon les 30 principaux pays de l'OCDE pour l'enseignement universitaire, 2001.....	97
TABLEAU 55	Rapport entre le nombre d'étudiants internationaux entrants et le nombre d'étudiants nationaux sortants selon le pays de l'OCDE pour l'enseignement universitaire, 2001.....	98
TABLEAU 56	Ententes sur la mobilité des étudiants.....	99
GRAPHIQUE 1	Nombre d'étudiants internationaux de l'enseignement universitaire au Québec et au Canada selon la source de données, de 1980 à 2003.....	9
GRAPHIQUE 2	Évolution des étudiants internationaux et de l'effectif étudiant des universités québécoises selon le cycle d'études, trimestres d'automne de 1982 à 2003.....	20

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AUCC :	Association des universités et collèges du Canada
BCEI :	Bureau canadien de l'éducation internationale
CCFIQ :	Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise
CEC :	Centre d'éducation canadien
CERU :	Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires
CIC :	Citoyenneté et Immigration Canada
CQRS :	Conseil québécois de la recherche sociale
CREPUQ :	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CRM :	Conseil de recherches médicales du Canada
CRSH :	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
CRSNG :	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
CSE :	Conseil supérieur de l'éducation
ENAP :	École nationale d'administration publique
ETS :	École de technologie supérieure
Eurostat :	Office statistique de l'Union européenne
FCAR :	Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche
FRSQ :	Fonds de la recherche en santé du Québec
GDEU :	Gestion des données sur l'effectif universitaire
HEC Montréal :	École des hautes études commerciales de Montréal
IAF :	Institut Armand-Frappier
INRS :	Institut national de la recherche scientifique
MELS :	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
PBCSE :	Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNESCO-UIS :	Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UOE :	UNESCO-UIS/OCDE/Eurostat
UQAC :	Université du Québec à Chicoutimi
UQAM :	Université du Québec à Montréal
UQAR :	Université du Québec à Rimouski
UQO :	Université du Québec en Outaouais
UQTR :	Université du Québec à Trois-Rivières

INTRODUCTION

L'internationalisation est un sujet d'intérêt croissant dans les systèmes universitaires à travers le monde, comme en font foi les multiples travaux récents qui lui sont consacrés. La mobilité étudiante s'intensifie, les collaborations internationales dans le domaine de la recherche s'accroissent et la formation offerte à l'étranger se développe. C'est pourquoi la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires (CERU) du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a reçu de ce dernier le mandat d'élaborer un avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) sur l'internationalisation des universités québécoises (Conseil supérieur de l'éducation, 2005). Dans ce cadre, le Conseil a fait sienne la définition proposée par Jane Knight en ce qui concerne le concept d'internationalisation, c'est-à-dire « ce processus qui intègre une dimension internationale et interculturelle dans l'enseignement et l'apprentissage, la recherche et les fonctions de service des universités » (AUCC, 1995, p. 13). C'est donc l'ensemble des activités qui se rapportent à la mission universitaire et qui ont une dimension internationale qui sont traitées : l'accueil des étudiants internationaux, la mobilité internationale des étudiants nationaux et celle des professeurs, l'internationalisation des curriculums, la formation transfrontalière, l'internationalisation de la recherche et de la formation à la recherche ainsi que l'aide aux pays en développement.

Un important volet de ce mandat a consisté à évaluer l'état des lieux relativement à l'internationalisation des universités québécoises, en vue d'alimenter la réflexion des membres de la CERU et du Conseil. Des divers travaux qui ont été réalisés à cette fin, nous avons mené une étude quantitative sur la mobilité internationale des étudiants à partir, principalement, de données colligées par le MELS sur l'effectif étudiant universitaire. Le présent rapport de recherche en livre les résultats.

Au départ, deux activités internationales avaient été ciblées : le recrutement d'étudiants étrangers par les universités québécoises et la mobilité des étudiants québécois à l'étranger. Nous avons cependant jugé nécessaire de distinguer, au regard de la première activité, deux types d'étudiants : les étudiants étrangers en formation au Québec et ceux qui suivent une formation québécoise dans leur pays d'origine. De fait, trois indices de l'internationalisation des universités québécoises sont étudiés : l'accueil des étudiants internationaux (**section 2**), les étudiants étrangers en formation dans leur pays d'origine (**section 3**) et la mobilité des étudiants nationaux à l'étranger (**section 4**). Certes, le portrait de la situation québécoise aurait été fort peu utile s'il n'avait pas été comparé aux tendances observables dans l'ensemble du Canada et dans les pays de l'OCDE. Ainsi, en cours d'analyse, nous tâchons de mettre en parallèle les données québécoises avec les données nationales et internationales.

Mais avant de livrer les résultats de cette étude quantitative, nous présentons, à la **section 1**, les sources de données utilisées. Il s'agit essentiellement de clarifier ce à quoi chaque source de données renvoie et d'en définir la terminologie. Ces précisions méthodologiques nous permettent d'évaluer la comparabilité des données disponibles et d'en cerner les limites.

1. CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES : SOURCES DE DONNÉES, DÉFINITIONS ET LIMITES

Une partie des données quantitatives présentées dans ce rapport ont été compilées par l’auteure. Les autres proviennent de sources variées. La section 1 indique chaque source de données utilisée en plus d’en exposer la teneur et les limites.

1.1. LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

1.1.1. DONNÉES QUÉBÉCOISES

En 1992, le Conseil des universités publiait un avis sur les étudiants étrangers au Québec qui se fondait, en grande partie, sur des données du ministère de l’Éducation du Québec (MEQ) pour la période allant de 1982 à 1990. Parce que la CERU souhaitait actualiser ce profil, une demande a été formulée au MEQ pour obtenir des données plus récentes. L’auteure a assuré le traitement et l’analyse des données qui ont été extraites du fichier GDEU en août 2004¹. Celles-ci permettent de saisir l’état de la situation à chaque trimestre d’automne entre 1997 et 2003². Notons que le MELS réalise une collecte de données dans les établissements universitaires à la fin de chaque trimestre d’automne et que des corrections ont lieu, le cas échéant, un an plus tard. Ainsi, les données concernant le trimestre d’automne 2002 ont été recueillies à la fin de l’année 2002 et, s’il y a lieu, les corrections ont été apportées au plus tard à la fin de l’année 2003. Par conséquent, les données de 2003 sont provisoires puisqu’elles peuvent avoir été corrigées à la fin de l’année 2004. Pour assurer la qualité des données compilées, nous avons procédé à une validation au moyen de données présentées par d’autres sources (dont MEQ, 2003a, et CIC, 2003). Nous y reviendrons plus loin (graphique 1).

Le tableau 1 présente les catégories de statuts légaux utilisées par le MELS pour caractériser les étudiants des universités québécoises. Selon cette source, sont considérées comme des **étudiants internationaux les personnes inscrites dans une université québécoise qui n’ont pas le statut légal de Canadiens et qui ne sont pas des résidents permanents**. La presque totalité des étudiants internationaux sont titulaires d’un visa d’étudiant (93,3 % en 2003). Les autres sont au Canada à titre de visiteurs « sans permis de séjour pour études, mais autorisé[s] à étudier pour une courte durée³ » (4,6 % en 2003). On trouve également un faible

¹ Cependant, les données relatives aux ententes sur la mobilité étudiante et au cheminement scolaire ont été produites en octobre 2004.

² Les données concernant les stages postdoctoraux sont exclues de nos fichiers d’exploitation. Un stagiaire postdoctoral est un « titulaire depuis moins de cinq ans d’un Ph. D. (ou l’équivalent) qui a entrepris d’accroître, à temps plein et pour une durée déterminée entre lui et l’établissement, son expertise de recherche par la participation aux travaux de recherche de l’établissement » (MEQ, 2003b : 9.10-415.2).

³ MEQ, 2003b : 9.10-420.2.

nombre de personnes ayant un visa diplomatique (0,7 % en 2003), des réfugiés (personnes qui ont obtenu ou qui revendiquent le statut de réfugié) (0,8 % en 2003) et des visiteurs avec permis de travail (0,5 % en 2003). L'ensemble de ces étudiants internationaux a retenu notre attention; nous en traitons à la section 2. Soulignons que les étudiants participant aux ententes de la CREPUQ, aux ententes interuniversitaires concernant les courts séjours, avec ou sans parité⁴, de même qu'à la Convention-cadre France-Québec sur les cotutelles de thèse sont aussi pris en compte⁵.

TABLEAU 1
Répartition de l'effectif étudiant des universités québécoises
selon le statut légal au Canada
Trimestre d'automne 2003

		2003	
		N	%
Canadiens	Canadiens	213 662	91,0
	Résidents permanents	21 258	9,0
	Sous-total	234 920	91,8
Internationaux	Permis du ministre	2	0,0
	Réfugié	162	0,8
	Visa diplomatique	141	0,7
	Visa d'étudiant	17 917	93,3
	Études de courte durée	885	4,6
	Visa de travail	104	0,5
	Sous-total	19 211	7,5
Aucun statut légal au Canada		1 723	0,7
TOTAL		255 854	100,0

Source : ministère de l'Éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Pour éviter toute confusion possible, précisons que les **résidents permanents** ne sont pas considérés comme des étudiants internationaux. Ainsi, les étudiants qui ont obtenu l'autorisation d'entrer au Canada à titre d'immigrants mais qui n'ont pas obtenu leur citoyenneté canadienne sont enregistrés comme des résidents permanents et s'ajoutent aux citoyens canadiens et aux autochtones⁶ pour constituer le groupe des Canadiens. Par ailleurs, les données du MELS mises à notre disposition ne nous ont pas permis de déterminer le nombre d'étudiants internationaux qui accèdent au statut de résident permanent au cours de leurs études au Québec.

⁴ Les ententes avec parité prévoient que le nombre d'étudiants d'une université québécoise qui séjournent dans une université étrangère est équivalent au nombre d'étudiants de cette université qui séjournent dans l'université québécoise. D'après le MELS, cette règle figure officiellement dans les ententes mais n'est pas nécessairement respectée dans les faits.

⁵ Voir la section 2.5 pour connaître le nombre d'étudiants internationaux qui participent à ces ententes de même que le tableau 56 de l'annexe B pour obtenir une description des ententes qui sont recensées dans le système GDEU et qui ont retenu notre attention.

⁶ Les étudiants désignés comme autochtones sans nécessairement avoir leur citoyenneté canadienne, mais ayant le droit absolu d'entrer au Canada et d'y demeurer, sont inclus dans le groupe des Canadiens.

Les données du MELS comprennent une dernière catégorie qui regroupe les **étudiants n'ayant aucun statut légal au Canada**. Il s'agit des étudiants étrangers inscrits à un programme d'études ou à des activités données par un établissement d'enseignement québécois en dehors du Canada, par exemple des formations offertes à distance ou des campus établis à l'étranger par des établissements québécois. Dans tous les cas, la sanction décernée – s'il y a lieu – relève d'un établissement québécois. Dans nos compilations des données du MELS, ces étudiants ne sont pas comptabilisés avec les étudiants internationaux qui se trouvent au sein des universités québécoises⁷. En revanche, puisqu'ils renvoient à une autre facette de l'internationalisation des universités (soit l'exportation de la formation plutôt que l'accueil d'étudiants internationaux), nous en dressons un portrait à part à la section 3, tout en présentant la méthodologie utilisée à la section 1.2.

1.1.2. DONNÉES CANADIENNES

Récemment, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC, 2003) dressait un portrait de l'évolution des étudiants étrangers accueillis au Canada entre 1980 et 2001, à partir de données administratives concernant les résidents temporaires. CIC considère comme des **étudiants étrangers** « **les ressortissants étrangers qui viennent au Canada avant tout pour étudier dans des établissements d'enseignement, à divers niveaux⁸** », mais « **ne sont pas considérés comme tels les travailleurs étrangers et les revendicateurs du statut de réfugié à qui des autorisations d'étude sont délivrées** » (CIC, 2003, p. 2). Cette définition suggère une conception restreinte des étudiants internationaux du fait qu'elle ne prend pas en compte les étrangers qui viennent au Canada dans un but autre que celui d'étudier, mais qui s'inscrivent tout de même à une formation universitaire. Elle est également susceptible d'entraîner une surestimation du nombre d'étudiants internationaux dans les universités puisque des ressortissants étrangers peuvent demander un permis pour étudier à l'université, alors qu'une immersion, française ou anglaise, ou des études préparatoires réalisées à un autre ordre d'enseignement exigent qu'ils reportent leur entrée à l'université. Pour ces raisons, la lecture qui en découle diffère de celle réalisée à l'échelle du Québec grâce aux données du MELS.

Par ailleurs, notons que, depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) en juin 2002, les étudiants internationaux inscrits à une formation d'une durée maximale de six mois ne sont plus tenus d'obtenir un permis d'études (CIC, 2004). Les conséquences de cette mesure pour les compilations statistiques sont de taille : l'analyse des données administratives de CIC pour 2002 et 2003 montre une chute du nombre d'étudiants internationaux accueillis au Canada (CIC, 2004). De fait, les

⁷ L'exclusion des étudiants étrangers en formation dans leur pays d'origine apparaît peu commune. En effet, les données relatives aux étudiants internationaux, par exemple celles publiées par le MEQ (2003a), ne font généralement pas de distinction à l'égard du lieu de formation.

⁸ Précisons que les données compilées par CIC (2003) permettent d'isoler les étudiants internationaux de l'enseignement universitaire et, parmi ces derniers, ceux qui demeurent au Québec.

données postérieures à celles présentées dans le rapport de 2003 (CIC, 2003) offrent un portrait tout autre. Par conséquent, nous n'en tiendrons pas compte dans ce document.

Pour sa part, Statistique Canada a recueilli des données sur l'effectif universitaire à partir desquelles nous pouvons évaluer le nombre d'étudiants internationaux⁹. Selon cette source, un **étudiant international** est « **un étudiant non canadien qui ne possède pas le statut de résident permanent et qui a dû obtenir l'autorisation du gouvernement canadien pour entrer au Canada avec l'intention de poursuivre des études** » (Statistique Canada, 2004). Ainsi, parce qu'elles sont basées sur la population étudiante des universités comme celles du MELS, les données de Statistique Canada risquent d'être plus exactes que celles de CIC (2003). Notre analyse privilégie donc les données de Statistique Canada lorsque cela est possible.

1.1.3. DONNÉES INTERNATIONALES

L'UOE est constitué de trois organismes qui se sont associés pour fournir des données en matière d'éducation comparables à l'échelle internationale. Il s'agit de l'Institut statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO-UIS), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat). La soixantaine de pays membres s'engagent à rassembler les données nécessaires, conformément aux définitions soumises par l'UOE (UNESCO-UIS, 2004, p. 1). Ces données sont rendues disponibles par l'OCDE et l'UNESCO. Plus précisément, l'UNESCO présente, sur son site Internet, les données concernant les entrées d'étudiants internationaux au Canada en 1998 et en 1999, alors que, dans sa récente publication traitant exclusivement de l'internationalisation de l'enseignement supérieur, l'OCDE (2004a, p. 314) fournit cette information pour 2001.

Puisque la structure des systèmes d'éducation est différente d'une région à l'autre, l'UOE a créé une classification permettant d'uniformiser les ordres d'enseignement. Pour ce faire, l'UOE s'est appuyé sur la classification développée par l'UNESCO dans les années 70, soit l'International Standard Classification of Education (ISCED). Celle-ci a été revue en 1997, ce qui a donné naissance à l'ISCED-97 (UNESCO-UIS, 2004, p. 89). L'enseignement supérieur y est nommé « enseignement tertiaire » et comprend trois niveaux : 1) l'enseignement tertiaire ISCED-5A (« programmes that are largely theoretically based and are intended to provide sufficient qualifications for gaining entry into advanced research programmes and professions with high skills requirements »), qui est équivalent au baccalauréat; 2) l'enseignement tertiaire ISCED-5B (« programmes that are generally more practical/technical/occupationally specific than ISCED-5A programmes »), qui est équivalent au collège technique, et 3) l'enseignement tertiaire ISCED-6 (« second

⁹ Ces données sont présentées dans le bulletin de Statistique Canada (2004) et l'ouvrage de l'AUCC (2000).

stage of tertiary education, leading to an advanced research qualification »), qui est équivalent aux deuxième et troisième cycles universitaires (UNESCO-UIS, 2004, p. 120-133 et OCDE, 2004b, p. 107-118).

Dans la documentation méthodologique de l'UOE, la définition de l'étudiant international est similaire à celle utilisée par Statistique Canada et par le MELS. Ainsi, pour l'UOE :

A foreign student is one who does not have the citizenship of the country reporting data. Thus, students from country A who are enrolled with institutions in country B should be reported in the statistics of country B and not in the statistics of country A. This applies equally to students who enrol in distance learning programmes with an institution based in country B but who remain resident in country A (OCDE, 2004b : 33).

De même, les résidents permanents (ou « resident foreign students ») ne sont pas considérés comme des étudiants internationaux, ainsi que le note l'OCDE :

This classification may create inconsistencies resulting from differing national policies regarding the naturalisation of immigrants and the inability of several countries to report foreign students net of permanent resident students. Countries that naturalise immigrants stringently and which cannot identify non-resident foreign students therefore over-estimate the size of their foreign student body, compared to more lenient countries (OCDE, 2004b, p. 146).

Sont aussi exclus de la définition des étudiants internationaux ceux qui sont en formation dans leur pays d'origine (« foreign campus ») et ceux en formation à l'étranger pour un séjour de moins d'une année scolaire (« short stay abroad »).

[...] all students enrolled at campuses outside their home country should be recorded as foreign students. Conversely, students enrolled in their home country at campuses of universities headquartered in another country (i.e. foreign campuses of universities of another country) are not be recorded as foreign students (UNESCO-UIS, 2004, p. 17 et OCDE, 2004b, p. 33).

Students on short-term postings (less than a full school year) to institutions of another country and who remain enrolled in their « home » institution and/or continue to pay their fees to their home institution should not be recorded as foreign students in the host country. They should instead continue to be recorded in the statistics of their home country (UNESCO-UIS, 2004, p. 18 et OCDE, 2004b, p. 34).

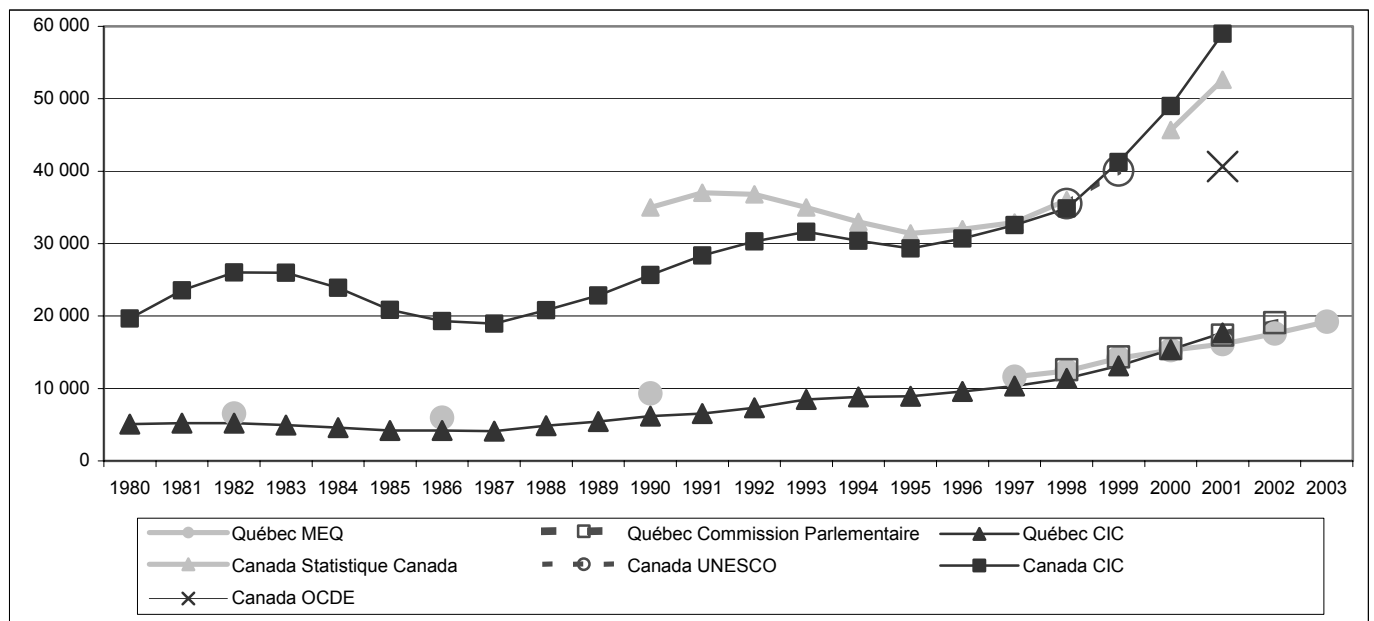
Cette exclusion des étudiants effectuant un court séjour de formation universitaire à l'étranger est particulière aux données de l'UNESCO et de l'OCDE et, à cet égard, celles-ci diffèrent de celles du MELS, de Statistique Canada et de CIC. De fait, l'UOE devrait comptabiliser un nombre inférieur d'étudiants internationaux à l'enseignement tertiaire au Canada que Statistique Canada et CIC.

1.1.4. COMPARAISON DES SOURCES

À la fin de ce parcours, nous avons jugé opportun d'établir une comparaison entre les différentes sources d'information disponibles concernant les étudiants internationaux (graphique 1). À l'échelle canadienne, quoique les lectures de CIC et de Statistique Canada soient différentes, les données apparaissent comparables pour la majeure partie de la période couverte, sauf de 1990 à 1993 et au début des années 2000 où l'estimation du nombre d'étudiants internationaux diverge de façon considérable. Les données de l'UOE apparaissent également similaires à celles de Statistique Canada et de CIC pour 1998 et 1999. En revanche, celles de 2001 présentées par l'OCDE sont nettement inférieures à celles de Statistique Canada et de CIC. Cet écart (de près de 20 000 étudiants avec CIC) pour l'année 2001 s'explique probablement par le fait que l'UOE ne considère pas les étudiants internationaux qui effectuent un court séjour de formation au Canada.

Par ailleurs, les diverses sources dont nous disposons à l'échelle du Québec concordent généralement. En effet, les données du MELS que nous avons compilées pour la période de 1997 à 2003, celles du Conseil des universités (1992) et celles que présentait le MEQ lors de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités (MEQ, 2003a) sont, à peu de choses près, similaires à celles observées exclusivement pour le Québec, à l'enseignement universitaire, par CIC (2003). Précisons que les données présentées par le MEQ (2003a) sont légèrement supérieures à celles que nous avons comptabilisées du fait qu'elles prennent en compte l'ensemble des étudiants étrangers, soit ceux qui sont en formation dans les universités québécoises et ceux qui suivent une formation québécoise de leur pays d'origine. Comme nous l'avons précisé précédemment, nous distinguons ces deux catégories dans ce rapport : la première est traitée à la section 2, alors que la seconde l'est à la section 3.

GRAPHIQUE 1
Nombre d'étudiants internationaux de l'enseignement universitaire au Québec et au Canada
selon la source de données,
de 1980 à 2003



Sources : Québec MEQ : ministère de l'Éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation, et Conseil des universités (1992, p. 44).
 Québec commission parlementaire : MEQ, 2003a, p. 21.
 Québec CIC : CIC, 2003, p. 79.
 Canada Statistique Canada : Statistique Canada, 2004 et AUCC, 2000.
 Canada UNESCO : UNESCO, 2004.
 Canada CIC : CIC, 2003, p. 88.
 Canada OCDE : OCDE, 2004c, p. 314.

1.2. LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES EN FORMATION DANS LEUR PAYS D'ORIGINE

Les données du fichier GDEU du MELS nous permettent d'évaluer le nombre d'étudiants étrangers qui suivent une formation universitaire québécoise en dehors du Canada. Cette lecture est possible grâce à la dernière catégorie d'étudiants établie par le MELS : les **étudiants n'ayant aucun statut légal au Canada**, c'est-à-dire les étudiants étrangers inscrits à un programme d'études ou à des activités donnés par un établissement d'enseignement québécois en dehors du Canada. Dans ce cas, ce ne sont pas les étudiants étrangers qui viennent au Québec pour étudier, mais les universités québécoises qui exportent leur formation à l'étranger, ce qui comprend tant la mise en place de campus à l'étranger que la formation à distance et les programmes délocalisés. Si cette formation est suivie d'une sanction, celle-ci relève généralement de l'université québécoise.

Les renseignements relatifs aux étudiants étrangers en formation dans leur pays d'origine sont transmis au MELS par les établissements universitaires, comme les autres informations du système GDEU. Toutefois, ils ont la particularité d'être compilés à des fins statistiques et non à des fins de financement. Par conséquent, les déclarations des établissements peuvent être incomplètes, mais aucun moyen à notre disposition ne permet de le vérifier. Nous tenons donc pour acquis, tout comme le MELS, que les déclarations des établissements sont justes. L'analyse de ces données est présentée à la section 3.

1.3. LES ÉTUDIANTS NATIONAUX EN FORMATION À L'ÉTRANGER

Comme le notait le Conseil des universités (1992, p. 27), les données sur les étudiants canadiens à l'étranger sont plus difficiles à trouver que celles concernant les étudiants internationaux. Cela est encore plus vrai en ce qui touche les étudiants québécois, du fait que les organismes internationaux (tels que l'UNESCO et l'OCDE) comptabilisent les départs à l'étranger par pays d'origine et non par région ou par province. Quoiqu'il en soit, trois angles d'approche nous permettent d'évaluer la mobilité des étudiants québécois : les étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger, les boursiers d'organismes subventionnaires aux études à l'étranger et les Canadiens inscrits dans une université étrangère. Ces données sont exposées à la section 4.

1.3.1. LES ÉTUDIANTS NATIONAUX DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES EFFECTUANT UN COURT SÉJOUR DE FORMATION À L'ÉTRANGER

Le système informatique GDEU du MELS compile depuis peu des données grâce auxquelles il est possible d'évaluer le nombre d'étudiants nationaux qui séjournent à l'étranger dans le cadre de leur formation. Deux variables se révèlent pertinentes pour notre investigation : l'indicateur du Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec (PBCSE, variable 418) et l'entente sur la mobilité étudiante (variable 180) (MEQ, 2003b). Précisons d'emblée que ces deux variables sont indépendantes. L'une renvoie à l'obtention d'une bourse pour un court séjour hors Québec; l'autre concerne la participation à une entente sur la mobilité. De fait, ces variables se chevauchent dans la mesure où un même étudiant peut à la fois bénéficier du PBCSE et participer à une entente sur la mobilité. Dans le cadre de notre analyse, présentée à la section 4.1, sont considérés comme des **étudiants mobiles sur le plan international** ceux qui, à un trimestre donné, **bénéficient d'une bourse du PBCSE ou participent à une entente sur la mobilité étudiante et qui, dans un cas comme dans l'autre, effectuent un séjour en dehors du Canada.** Quelques précisions doivent toutefois être fournies concernant notre compilation de ces variables.

Le Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec

Compilé dans le système GDEU depuis l'automne 2002, l'indicateur du **Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec (PBCSE)** permet d'identifier les étudiants qui bénéficient d'une bourse dans le cadre de ce programme. Mis sur pied en 2000 par le MEQ, le PBCSE permet aux établissements de recevoir dix millions de dollars par année pour encourager la mobilité des étudiants québécois. Ce montant est réparti entre les universités québécoises en fonction des *Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement des universités du Québec*. Le Ministère autorise les universités à utiliser un maximum de 5 % du montant alloué pour soutenir les actions nécessaires à l'organisation et au fonctionnement de ce programme¹⁰. Les universités ont la responsabilité de gérer ce programme. La détermination des montants accordés doit toutefois respecter certaines balises. Ainsi, chaque bourse ne peut excéder 1 000 \$ par mois pour les séjours dans les pays de la Communauté économique européenne¹¹, en Islande, en Norvège, en Suisse, aux États-Unis, au Japon, en Australie et en Nouvelle-Zélande et 750 \$ par mois pour les séjours dans les autres pays et dans les provinces canadiennes. Cette bourse peut s'ajouter à une autre dont le but est aussi d'encourager les études à l'étranger. Le montant total alloué pour le séjour à l'étranger ne peut alors excéder les montants maximums prévus par le PBCSE. De la même façon, la bourse du PBCSE sera ajustée à la baisse si l'étudiant reçoit plus de 5 000 \$ du Programme de prêts et bourses du MELS pendant la même année civile. L'étudiant qui bénéficie d'une bourse du PBCSE doit réaliser un maximum de deux séjours d'au moins deux mois chacun, sans toutefois excéder huit mois au total. Pour obtenir plus de détails sur ce programme, le lecteur est invité à consulter l'annexe C, qui en présente les objectifs, les caractéristiques et les modalités.

Pour évaluer la mobilité des étudiants nationaux à l'étranger, nous avons exclu les étudiants qui bénéficiaient du PBCSE pour poursuivre leur formation dans une autre province du Canada. Ces étudiants mobiles sur le plan interprovincial ont été identifiés grâce à la variable concernant la destination du séjour (variable 349, MEQ, 2003b). Ainsi, au trimestre d'automne 2003, 950 étudiants nationaux recevaient une bourse du PBCSE et 50 d'entre eux se rendaient dans une autre province du Canada.

¹⁰ Les sommes inutilisées au cours des deux premières années (2000-2001 et 2001-2002) sont transférables à la troisième année (2002-2003).

¹¹ Les pays suivants sont membres de la Communauté économique européenne : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

Les ententes sur la mobilité étudiante

Les données relatives aux **ententes sur la mobilité étudiante** sont, quant à elles, compilées depuis l'automne 2001 dans le système GDEU¹². La variable qui en rend compte précise « la nature de l'entente à laquelle participe l'étudiant à l'intérieur de son programme d'études : entente avec ou sans parité conclue avec une université de l'extérieur du Québec, entente intervenue avec les différents organismes ou gouvernements, [etc.] » (MEQ, 2003b, 910-180.1). Comme les renseignements relatifs aux étudiants étrangers en formation dans leur pays d'origine, ceux concernant les ententes sur la mobilité sont compilés à des fins statistiques et non à des fins de financement. Par conséquent, les déclarations des établissements peuvent s'avérer incomplètes. Mais, ici aussi, nous tenons pour acquis que les déclarations des établissements universitaires transmises au MELS sont justes.

Le tableau 56 de l'annexe B présente les ententes recensées dans le système GDEU qui ont retenu notre attention dans le cadre de cette recherche. Pour rendre compte de la mobilité des étudiants québécois à l'étranger, trois ententes se sont révélées pertinentes : les ententes de la CREPUQ (code 20), les ententes interuniversitaires relatives aux courts séjours de formation, avec ou sans parité (codes 21 et 22)¹³, de même que la Convention-cadre France-Québec sur les cotutelles de thèse (codes 30 et 31).

Les ententes de la CREPUQ (code 20) et les ententes interuniversitaires, avec ou sans parité (codes 21 et 22), ne conduisent pas toujours à des séjours hors du Canada : certains étudiants qui y participent séjournent plutôt dans une autre province canadienne. Or, les données dont nous disposons ne nous permettent pas d'identifier le lieu de séjour de tous les participants à ces ententes. En effet, la variable concernant la destination (variable 349 du système GDEU, MEQ, 2003b) ne fait l'objet d'une compilation que pour les étudiants qui bénéficient d'une bourse du PBCSE. De fait, nous connaissons le lieu de séjour des participants à ces ententes seulement lorsque ceux-ci reçoivent également une bourse du PBCSE. Ces étudiants qui combinent le PBCSE et une entente sur la mobilité sont toutefois majoritaires : à l'automne 2003, des 884 participants aux ententes de la CREPUQ ou aux ententes interuniversitaires (avec ou sans parité), 756 bénéficiaient également d'une bourse du PBCSE, soit 85,5 %. De ces 756 étudiants, 32 séjournaient dans une autre province canadienne, alors que 724 se trouvaient dans une université en dehors du Canada. Du reste, pour les 128 étudiants qui participaient à l'une des trois ententes sans soutien financier du PBCSE (14,5 % des 884 participants), nous ne sommes pas en mesure de savoir s'il s'agissait d'une mobilité interprovinciale ou d'une mobilité internationale. Dans l'incertitude, nous avons considéré ces étudiants comme étant en

¹² Des ajustements ont toutefois été apportés depuis la première collecte de données. Par conséquent, seules les données de 2002 et de 2003 sont prises en compte dans ce rapport.

¹³ Les ententes avec parité prévoient que le nombre d'étudiants d'une université québécoise qui séjournent dans une université étrangère est équivalent au nombre d'étudiants de cette université qui séjournent dans l'université québécoise. D'après le MELS, cette règle figure officiellement dans les ententes mais n'est pas nécessairement respectée dans les faits.

dehors du Canada. **En résumé, à l'automne 2003, des 884 participants aux ententes de la CREPUQ ou aux ententes interuniversitaires (avec ou sans parité), 81,9 % étaient à l'étranger, 3,6 % étaient dans une autre province et 14,5 % étaient dans un lieu inconnu.** Donc, nous faisons comme si 96,4 % des participants à ces ententes (852 étudiants) étaient susceptibles de présenter une mobilité internationale.

La Convention-cadre France-Québec sur les cotutelles de thèse (codes 30 et 31) répond à d'autres exigences. Instaurée au milieu des années 90 par la CREPUQ, elle ne s'adresse qu'aux étudiants de troisième cycle. Pour l'essentiel, elle leur permet de s'inscrire dans deux établissements (l'un en France, l'autre au Québec) en payant les frais d'inscription et de scolarité d'un seul établissement, d'être encadrés par deux directeurs de thèse (l'un en France, l'autre au Québec), d'effectuer leurs études en alternance en France et au Québec, de réaliser une seule soutenance de thèse qui sera reconnue par les deux établissements et, enfin, d'obtenir le grade de docteur de l'établissement français et le grade « Ph. D. » de l'établissement québécois. Ainsi, à un trimestre donné, certains participants sont en formation au Québec (code 31) et d'autres sont en formation en France (code 30). À l'automne 2003, sur les 110 étudiants nationaux des établissements québécois participant à la Convention-cadre sur les cotutelles de thèse, on en recensait 83 au Québec et 27 en France. Dans notre analyse, nous prenons en considération le fait que ces 110 étudiants présentaient une mobilité internationale puisque ceux en formation au Québec ont séjourné ou séjourneront en France dans le cadre de leur formation. Notons qu'à l'automne 2003, 3 des 27 étudiants suivant leur formation en France bénéficiaient également d'une bourse du PBCSE.

Les courts séjours effectifs

Compte tenu de ces indications méthodologiques, nous estimons, avec toutes les réserves qui s'imposent, que **1 135 étudiants** nationaux issus des universités québécoises séjournaient à l'étranger à l'automne 2003¹⁴. Cette donnée, comme celles qui seront présentées à la section 4.1, **sous-estime la mobilité des étudiants québécois** sur le plan international dans la mesure où elle nous permet de décrire l'état de la situation pour le trimestre d'automne seulement. En réalité, des étudiants peuvent effectuer des courts séjours de formation à l'étranger aux trimestres d'hiver et d'été sans que leur participation soit enregistrée dans notre fichier d'exploitation. À la section 4.1, nous veillerons à tirer profit de données complémentaires en provenance notamment du MELS¹⁵ pour mettre en lumière les limites de notre analyse.

¹⁴ Ces étudiants se répartissaient comme suit : **173 boursiers du PBCSE, 235 participants à une entente** sur la mobilité (39 à une entente de la CREPUQ, 89 à une entente interuniversitaire et 107 à la Convention-cadre sur les cotutelles de thèse) et **727 boursiers du PBCSE et participants à une entente** sur la mobilité (245 à une entente de la CREPUQ, 479 à une entente interuniversitaire et 3 à la Convention-cadre sur les cotutelles de thèse).

¹⁵ Ces données complémentaires nous ont été transmises par la personne en charge du PBCSE au MELS, M^{me} Catherine Hamel (décembre 2004).

1.3.2. LES BOURSIERS DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES QUÉBÉCOIS ET CANADIENS EN FORMATION À L'ÉTRANGER

L'Observatoire des sciences et des technologies publiait récemment une étude, menée sous la direction de Benoît Godin (2000), sur la mobilité des étudiants canadiens. La démarche a consisté à dresser un portrait, entre 1989 et 1999, des lieux d'études privilégiés par les boursiers des trois conseils subventionnaires fédéraux, soit le Conseil de recherches médicales (CRM), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), et par ceux de trois fonds de recherche québécois, soit le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) et le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS). Cependant, comme aucun des trois conseils fédéraux (CRM, CRSH et CRSNG) ne recueillait de données sur la province d'origine des boursiers canadiens, seuls les boursiers du FCAR, du FRSQ et du CQRS peuvent être reconnus comme des Québécois (Godin, 2000, p. 21). À la section 4.2 de ce document, nous reprenons les tendances qui se sont dégagées de cette étude pour enrichir notre portrait de la mobilité des étudiants.

1.3.3. LES CANADIENS INSCRITS À L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE À L'ÉTRANGER

Pour évaluer la mobilité des étudiants canadiens sur la scène internationale, nous avons utilisé les données de l'UOE publiées par l'OCDE. La section 1.1.3 explicite la méthode de construction de cette base de données internationale de même que les définitions auxquelles elle renvoie. Cette source de données ne nous permet pas de cibler la mobilité des Québécois, mais celle de l'ensemble des Canadiens.

Étant donné que les données de l'UOE ne tiennent pas compte des courts séjours de formation à l'étranger, **la mobilité des étudiants canadiens est sous-estimée**. D'ailleurs des données complémentaires le confirment: des différences s'observent entre les données publiées par l'OCDE et les données nationales. Par exemple, d'après les données du ministère de l'Éducation nationale de France rapportées dans Tousignant (2000, p. 89), 1 005 Canadiens étaient recensés dans les universités françaises en 1998-1999, alors que l'OCDE (2003) évaluait ce nombre à 954 pour l'année 2001.

2. LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

2.1. LE QUÉBEC PAR RAPPORT AU CANADA ET AUX PAYS DE L'OCDE

Le nombre d'étudiants internationaux dans les pays de l'OCDE paraît avoir doublé depuis vingt ans (OCDE, 2004a, p. 206). Pour l'année 2001, l'OCDE (2004a, p. 206) évalue à 1,54 million le nombre d'étudiants internationaux recensés à l'enseignement supérieur dans ses différents pays. Le Canada ne se classe pas parmi les principaux pays d'accueil. En effet, ce sont les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne qui détiennent ce titre, accueillant respectivement 30 %, 14 % et 13 % des étudiants internationaux des pays de l'OCDE¹⁶. Le Canada arrive plutôt au septième rang avec 2,6 % (OCDE, 2004a, p. 314).

Quoi qu'il en soit, le contingent d'étudiants internationaux dans les universités canadiennes est en croissance. Selon CIC (2003, p. 88), il a atteint près de 60 000 étudiants en 2001¹⁷, soit presque 40 000 de plus qu'en 1980. Pour 100 étudiants internationaux au Canada en 1990, on en comptait 230 en 2001¹⁸. Les facteurs responsables de la hausse du nombre d'étudiants internationaux au Canada sont nombreux. À ce chapitre, CIC (2003, p. 9) souligne quelques facteurs internes, dont les stratégies de marketing adoptées par les établissements canadiens pour recruter à l'étranger, la mise en place de centres d'éducation canadiens (CEC) dans plusieurs pays (notamment en Asie) et les accords conclus par les gouvernements provinciaux avec les gouvernements d'autres pays. Un autre facteur est envisageable : CIC a, semble-t-il, entrepris depuis quelques années d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation d'études. Par surcroît, divers facteurs externes peuvent expliquer la hausse du nombre de ressortissants étrangers dans les universités canadiennes. Nous pouvons supposer, par exemple, que la croissance économique de certains pays d'Asie, dont la Chine, a augmenté la demande d'étudiants internationaux pour les études supérieures. Par ailleurs, à la lumière d'enquêtes américaines (dont celle du Council of Graduate Schools), le Réseau des centres d'éducation canadiens (2004) rapporte que les événements du 11 septembre 2001 auraient amené les étudiants internationaux à préférer le Canada aux États-Unis.

¹⁶ Notons que le volume des étudiants internationaux accueillis dans les pays d'Europe est dû à une forte mobilité intra-européenne (OCDE, 2004a, p. 211).

¹⁷ Pour l'OCDE, qui ne considère pas les étudiants qui effectuent un court séjour de formation, ce chiffre était plutôt, la même année, de 41 000.

¹⁸ Pour l'OCDE, qui ne considère pas les étudiants qui effectuent un court séjour de formation, l'indice 100 calculé à partir de l'année 1990 s'établit plutôt à 116 pour 2001 (OCDE, 2004a, p. 315). La croissance du nombre d'étudiants internationaux accueillis au Canada est donc plus marquée d'après CIC que d'après l'OCDE.

Une part importante des étudiants internationaux recensés dans les universités canadiennes sont inscrits au Québec. Les sources consultées à cet égard (CIC, 2003 et AUCC, 2000) relèvent toutefois des données différentes. Pour l’AUCC (2000, p. 62-63), le Québec est la principale province de destination du fait qu’en 1998, il accueillait 36,6 % des étudiants internationaux du Canada. Or, selon CIC (2003), la proportion se situe entre 30 % et 33 % depuis le milieu des années 90 (tableau 2), faisant varier la première place entre le Québec et l’Ontario. Chose certaine, l’écart entre le Québec et l’Ontario s’est considérablement rétréci au cours des années 90, jusqu’à ce que l’ordre des deux premiers rangs tende à se renverser.

Eu égard à la part des étudiants internationaux parmi l’ensemble de l’effectif étudiant, c’est toutefois la Colombie-Britannique qui se classe en tête de liste¹⁹. En effet, d’après les données compilées par Statistique Canada et présentées par l’AUCC (2000, p. 62-63), 6,2 % de l’effectif étudiant universitaire de la Colombie-Britannique était d’origine étrangère en 1998. La même année, la proportion se chiffrait à 5,7 % pour le Québec (AUCC, 2000, p. 62-63)²⁰, qui était ainsi relégué au deuxième rang. Notons que la proportion d’étudiants internationaux n’atteignait pas 4 % dans les autres provinces, hormis la Nouvelle-Écosse (5 %). Des données plus récentes nous permettent d’ailleurs de constater la persistance de l’écart entre le Québec et l’ensemble du Canada à cet égard. En 2001, le pourcentage d’étudiants internationaux parmi l’effectif étudiant universitaire était de 6,8 % au Québec (tableau 4) et de 5,9 % dans l’ensemble du Canada (Statistique Canada, 2004).

Les données internationales sur les étudiants internationaux, présentées par l’OCDE (2004a, p. 316) notamment, ne prennent pas en compte les étudiants qui effectuent un court séjour de formation dans une université étrangère. Dans ces conditions, les étudiants internationaux représentaient, en 2001, 4,6 % de l’effectif étudiant de l’ensemble du Canada et 5,3 % de l’effectif étudiant de l’ensemble des pays de l’OCDE (voir le tableau 53 reproduit en annexe)²¹. Malgré les limites des données de l’OCDE, étant donné l’exclusion de la mobilité de court séjour, celles-ci se révèlent pertinentes pour évaluer l’ampleur des écarts entre divers pays en matière d’accueil d’étudiants internationaux. Les pays où la proportion d’étudiants internationaux sur l’ensemble de l’effectif étudiant paraît la plus élevée pour l’année 2001 sont la Suisse (17 %), l’Australie (14 %), l’Autriche (12 %), le Royaume-Uni (11 %), la Belgique (11 %) et l’Allemagne (10 %). En revanche, le Mexique (1 %), le Japon (2 %), l’Italie (2 %) et la Finlande (2 %) font partie des

¹⁹ Il est à noter que les proportions présentées ici font abstraction des différences entre le système universitaire québécois et ceux des autres provinces.

²⁰ D’après nos compilations des données du MELS, la proportion est de 5,5 % pour la même année (tableau 4), soit seulement 0,2 point de pourcentage de moins que la donnée de Statistique Canada.

²¹ Nous avons tenté d’estimer cette proportion pour le Québec en retranchant du nombre d’étudiants internationaux (16 116 en 2001) ceux qui effectuent un court séjour de formation (environ 2 500 à chaque année selon les données du tableau 15 présentées à la section 2.5.1). Selon cet indicateur, les étudiants internationaux représentaient, en 2001, 5,8 % de l’effectif étudiant des universités québécoises, ce qui est légèrement supérieur à l’observation faite par l’OCDE pour l’ensemble du Canada (4,6 %).

pays où cette proportion est la plus faible. Au regard de cet indicateur, le Canada est comparable aux États-Unis (4 %), à la Norvège (5 %) et à l'Irlande (5 %).

TABLEAU 2
Répartition des étudiants internationaux des universités canadiennes
selon la province de destination,
de 1980 à 2002

	Québec	Ontario	Colombie-Britannique	Prairies	Provinces de l'Atlantique	TOTAL Canada
1980	25,7 %	46,3 %	8,2 %	11,9 %	7,9 %	19 676
1981	22,2 %	52,0 %	8,1 %	10,7 %	7,1 %	23 537
1982	20,1 %	53,3 %	7,6 %	11,7 %	7,3 %	26 012
1983	19,1 %	50,6 %	7,7 %	14,8 %	7,8 %	25 991
1984	19,3 %	47,1 %	7,5 %	17,7 %	8,3 %	23 905
1985	20,1 %	43,5 %	7,4 %	20,0 %	8,9 %	20 870
1986	21,6 %	39,7 %	8,8 %	20,9 %	9,1 %	19 314
1987	21,7 %	38,6 %	9,3 %	20,7 %	9,6 %	18 932
1988	23,4 %	36,9 %	10,0 %	19,4 %	10,2 %	20 816
1989	23,8 %	36,8 %	10,0 %	19,6 %	9,8 %	22 809
1990	24,0 %	36,9 %	10,7 %	19,0 %	9,3 %	25 663
1991	23,1 %	37,5 %	12,0 %	18,4 %	9,1 %	28 362
1992	24,3 %	36,0 %	12,8 %	18,1 %	8,9 %	30 311
1993	26,8 %	33,7 %	13,0 %	17,9 %	8,6 %	31 607
1994	29,1 %	31,2 %	14,1 %	17,1 %	8,5 %	30 378
1995	30,4 %	29,4 %	15,5 %	16,4 %	8,3 %	29 338
1996	31,2 %	28,1 %	17,2 %	15,5 %	8,0 %	30 660
1997	31,9 %	27,6 %	17,4 %	15,5 %	7,5 %	32 455
1998	32,9 %	27,4 %	17,7 %	14,0 %	7,9 %	34 702
1999	32,0 %	28,8 %	17,6 %	13,4 %	8,2 %	40 952
2000	31,4 %	30,4 %	17,1 %	12,7 %	8,3 %	48 903
2001	30,0 %	31,8 %	17,3 %	12,2 %	8,7 %	58 928

Source : CIC (2003, p. 75, 77, 79, 81, 83, 88).

2.2. L'ÉVOLUTION DE 1982 À 2003

Au trimestre d'automne 2003, les universités québécoises ont accueilli 19 211 étudiants internationaux, ce qui constitue environ le triple du nombre d'étudiants de l'automne 1982 et le double de celui de l'automne 1990 (alors que, respectivement, 6 544 et 9 322 étudiants internationaux étaient recensés). En fait, le nombre d'étudiants internationaux a évolué graduellement au cours des deux dernières décennies, ainsi qu'en témoigne le tableau 3. Certes, c'est toujours au premier cycle qu'on trouve le plus grand nombre d'étudiants internationaux. Des gains sont toutefois manifestes à tous les cycles. Si l'on calcule l'indice 100 à partir de 1982, l'augmentation apparaît même un peu plus substantielle aux troisième (+205 %) et premier (+199 %) cycles qu'au deuxième cycle (+173 %).

TABLEAU 3
Nombre d'étudiants internationaux dans les universités québécoises
selon le cycle d'études
Trimestres d'automne de 1982 à 2003

	Nombre d'étudiants internationaux										
	1982*	1986*	1990*	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2003-1982
1 ^{er} cycle	4 250	3 124	4 750	6 806	7 577	8 867	9 742	10 673	11 760	12 725	8 475
2 ^e cycle	1 619	1 911	2 902	2 903	3 070	3 554	3 849	3 732	3 996	4 426	2 807
3 ^e cycle	675	912	1 670	1 898	1 789	1 757	1 715	1 711	1 832	2 060	1 385
Total	6 544	5 947	9 322	11 607	12 436	14 178	15 306	16 116	17 588	19 211	12 667
	Indice 100 (1982 = 100)										
	1982*	1986*	1990*	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	
1 ^{er} cycle	100	74	112	160	178	209	229	251	277	299	
2 ^e cycle	100	118	179	179	190	220	238	231	247	273	
3 ^e cycle	100	135	247	281	265	260	254	253	271	305	
Total	100	91	142	177	190	217	234	246	269	294	

Note : Voir le tableau 3A en annexe, qui présente les mêmes données pour l'effectif étudiant.

* Les données sont tirées de l'ouvrage du Conseil des universités (1992, p. 44).

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

La proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant des universités québécoises a, elle aussi, augmenté graduellement de 1982 à 2003 (tableau 4). En 1982, 3,3 % des étudiants avaient un statut international, alors qu'en 2003 leur proportion s'élevait à 7,5 %, ce qui représente un gain de 4,3 points de pourcentage. Quelques fluctuations sont toutefois perceptibles selon le cycle d'études. La proportion d'étudiants internationaux au premier cycle a connu une baisse au Québec au milieu des années 80 (passant de 2,5 % à 1,6 % entre 1982 et 1986). Pour le deuxième cycle, malgré l'augmentation de la part d'étudiants internationaux jusqu'en 2000, les données des dernières années affichent une légère baisse (de 11,0 % à 10,0 % entre 2000 et 2003). Quant à l'effectif étudiant du troisième cycle, c'est en 1990 que la part d'étudiants internationaux a été la plus élevée de la période (23,4 %). Après avoir atteint ce sommet, cette proportion s'est stabilisée autour de 20 % de la fin des années 90 jusqu'en 2003.

TABLEAU 4
Proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant des universités québécoises
selon le cycle d'études
Trimestres d'automne de 1982 à 2003

		1982*	1986*	1990*	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Effectif étudiant	1 ^{er} cycle	169 369	200 053	208 131	183 378	183 164	187 021	187 518	189 445	195 128	201 132
	2 ^e cycle	23 643	28 152	30 197	31 882	32 163	33 737	34 856	38 440	42 214	44 260
	3 ^e cycle	4 158	5 463	7 126	9 332	8 925	8 769	8 761	8 836	9 453	10 462
	Total	197 170	233 668	245 454	224 592	224 252	229 527	231 135	236 721	246 795	255 854
Nombre d'étudiants internationaux	1 ^{er} cycle	4 250	3 124	4 750	6 806	7 577	8 867	9 742	10 673	11 760	12 725
	2 ^e cycle	1 619	1 911	2 902	2 903	3 070	3 554	3 849	3 732	3 996	4 426
	3 ^e cycle	675	912	1 670	1 898	1 789	1 757	1 715	1 711	1 832	2 060
	Total	6 544	5 947	9 322	11 607	12 436	14 178	15 306	16 116	17 588	19 211
Proportion d'étudiants internationaux	1 ^{er} cycle	2,5 %	1,6 %	2,3 %	3,7 %	4,1 %	4,7 %	5,2 %	5,6 %	6,0 %	6,3 %
	2 ^e cycle	6,8 %	6,8 %	9,6 %	9,1 %	9,5 %	10,5 %	11,0 %	9,7 %	9,5 %	10,0 %
	3 ^e cycle	16,2 %	16,7 %	23,4 %	20,3 %	20,0 %	20,0 %	19,6 %	19,4 %	19,4 %	19,7 %
	Total	3,3 %	2,5 %	3,8 %	5,2 %	5,5 %	6,2 %	6,6 %	6,8 %	7,1 %	7,5 %

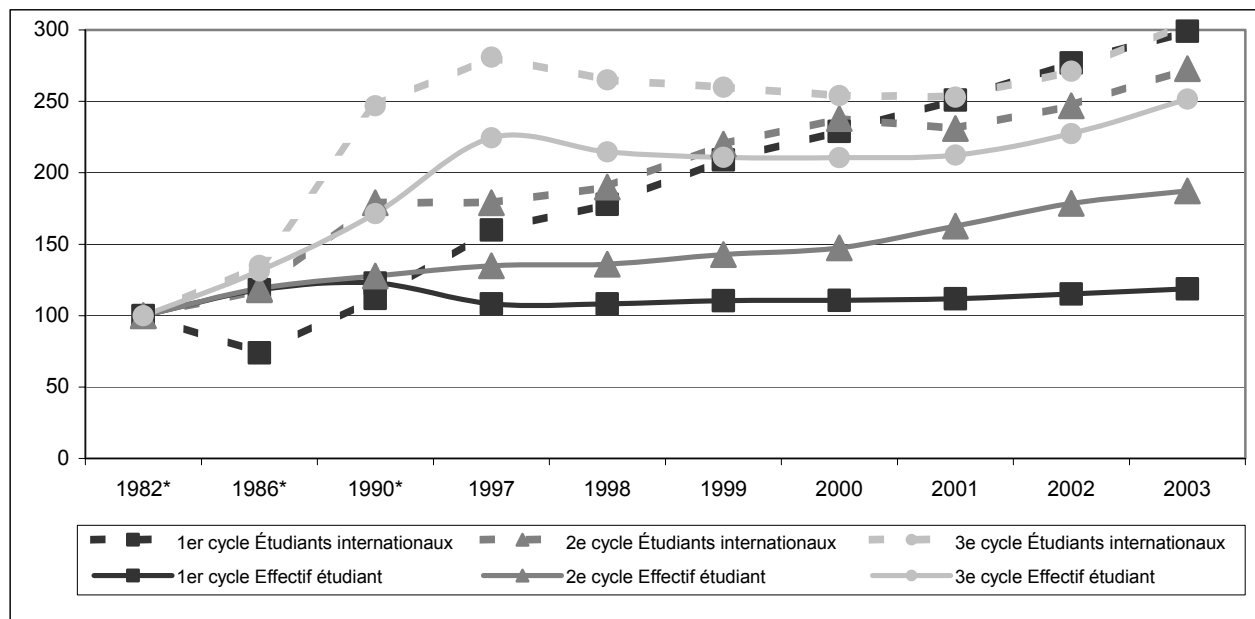
* Les données concernant l'effectif étudiant sont tirées de l'ouvrage du MESS (1991, tableau 1) et celles concernant le nombre d'étudiants internationaux sont tirées de celui du Conseil des universités (1992, p. 44).

Source : ministère de l'Éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Ces fluctuations de la part d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant selon le cycle d'études sont dues à l'évolution de cet effectif. En effet, lorsque l'on compare, sur la base de l'indice 100, le nombre d'étudiants internationaux avec celui de l'ensemble de l'effectif étudiant (graphique 2), on remarque que la croissance du nombre d'étudiants internationaux est plus rapide que celle de l'effectif étudiant des universités québécoises. Globalement, l'indice 100 calculé à partir de 1982 a atteint 294 en 2003 pour les étudiants internationaux et 130 pour l'ensemble de l'effectif étudiant²². On remarque une quasi-stabilité de l'effectif étudiant au premier cycle après une baisse entre 1990 et 1997. Au deuxième cycle, l'effectif étudiant est en augmentation constante. Enfin, des fluctuations sont perceptibles au troisième cycle : une croissance marquée de l'effectif s'observe jusqu'en 1997, laquelle est suivie d'une diminution entre 1997 et 2000, alors qu'une hausse vient marquer le début des années 2000. Or, à partir des années 90, et ce, pour chacun des cycles, l'indice 100 des étudiants internationaux est toujours plus élevé que celui de l'effectif étudiant total. L'écart apparaît particulièrement marqué au premier cycle en raison de la stabilité de l'effectif étudiant.

²² L'évolution de l'effectif étudiant et de son indice 100 (à partir de 1982) est présentée au tableau 3A en annexe.

GRAPHIQUE 2
Évolution des étudiants internationaux et de l'effectif étudiant des universités québécoises
selon le cycle d'études
Trimestres d'automne de 1982 à 2003
(1982 = 100)



Note : Voir le tableau 3 de la page précédente et le tableau 3A en annexe, qui présentent les nombres d'étudiants.

* Les données concernant l'effectif étudiant sont tirées de l'ouvrage du MESS (1991, tableau 1) et celles concernant le nombre d'étudiants internationaux sont tirées de celui du Conseil des universités (1992, p. 44).

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

En revanche, la progression du nombre d'étudiants internationaux, qu'elle soit calculée en fonction de l'indice 100 ou en proportion de l'effectif total, se traduit différemment lorsque l'on observe la répartition selon le cycle d'études. Ainsi, en vingt ans, la répartition des étudiants internationaux selon le cycle d'études a largement évolué (tableau 5). Au début des années 80, 64,9 % des étudiants internationaux étaient inscrits au premier cycle, 24,7 % étaient inscrits au deuxième cycle et 10,3 %, au troisième cycle. À l'aube de la décennie suivante, la part des étudiants internationaux inscrits aux cycles supérieurs est en pleine croissance : en 1990, les deuxième et troisième cycles accueilleraient respectivement 31,1 % et 17,9 % des étudiants internationaux. Depuis, la part des étudiants internationaux aux cycles supérieurs n'a cessé de baisser, le niveau atteint en 2003 équivalant à celui de 1982. Réciproquement, la part des étudiants internationaux au premier cycle a augmenté de façon progressive depuis 1990. Ainsi, la concentration des étudiants internationaux au premier cycle qui s'observait au début des années 80 se fait de nouveau sentir depuis la fin des années 90. De ce fait, la répartition des étudiants internationaux selon le cycle en 2003 s'approche de celle observée au début des années 80.

TABLEAU 5
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon le cycle d'études
Trimestres d'automne de 1982 à 2003

	1982*		1986*		1990*		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
1 ^{er} cycle	4 250	64,9	3 124	52,5	4 750	51,0	6 806	58,6	7 577	60,9	8 867	62,5	9 742	63,6	10 673	66,2	11 760	66,9	12 725	66,2
2 ^e cycle	1 619	24,7	1 911	32,1	2 902	31,1	2 903	25,0	3 070	24,7	3 554	25,1	3 849	25,1	3 732	23,2	3 996	22,7	4 426	23,0
3 ^e cycle	675	10,3	912	15,3	1 670	17,9	1 898	16,4	1 789	14,4	1 757	12,4	1 715	11,2	1 711	10,6	1 832	10,4	2 060	10,7
Total	6 544	100,0	5 947	100,0	9 322	100,0	11 607	100,0	12 436	100,0	14 178	100,0	15 306	100,0	16 116	100,0	17 588	100,0	19 211	100,0

* Les données sont tirées de l'ouvrage du Conseil des universités (1992, p. 44).

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Toutefois, force est de souligner que c'est toujours au troisième cycle que la part des étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant est la plus élevée (voir le tableau 6, qui reprend une partie des données du tableau 4). De 1982 à 2003, entre 16 % et 23 % des étudiants de troisième cycle étaient internationaux, alors que la proportion de ces étudiants variait entre 2 % et 6 % au premier cycle et entre 7 % et 10 % au deuxième cycle. En fait, chaque cycle gagne une portion presque équivalente d'étudiants internationaux au cours de la période étudiée, ce qui maintient la supériorité du troisième cycle en la matière.

TABLEAU 6
Proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant des universités québécoises
selon le cycle d'études
Trimestres d'automne de 1982 à 2003

	1982*		1986*		1990*		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
1 ^{er} cycle	4 250	2,5	3 124	1,6	4 750	2,3	6 806	3,7	7 577	4,1	8 867	4,7	9 742	5,2	10 673	5,6	11 760	6,0	12 725	6,3
2 ^e cycle	1 619	6,8	1 911	6,8	2 902	9,6	2 903	9,1	3 070	9,5	3 554	10,5	3 849	11,0	3 732	9,7	3 996	9,5	4 426	10,0
3 ^e cycle	675	16,2	912	16,7	1 670	23,4	1 898	20,3	1 789	20,0	1 757	20,0	1 715	19,6	1 711	19,4	1 832	19,4	2 060	19,7

* Les données ont été calculées à partir de l'ouvrage du Conseil des universités (1992, p. 44) et de celui du MESS (1991, tableau 1).

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

À la lumière du tableau 7 (et des données antérieures présentées par le Conseil des universités, 1992, p. 31), on remarque que le nombre de nouvelles inscriptions d'étudiants internationaux a également progressé de façon graduelle²³. L'importante baisse du nombre de nouveaux arrivants observable depuis 2001 s'explique par un changement informatique. En effet, le système GDEU du MELIS, d'où proviennent ces données, a fait l'objet d'une refonte en 2001 qui a modifié la définition de la variable concernant les nouveaux inscrits. Ainsi, depuis 2001, l'information concernant les nouvelles inscriptions ne s'applique qu'aux étudiants

²³ Il est à noter qu'entre 1980 et 1985, le nombre de nouvelles inscriptions d'étudiants internationaux était en baisse au premier cycle et stable aux deuxième et troisième cycles (Conseil des universités, 1992, p. 31, graphique 2).

réguliers. Par conséquent, les nouveaux arrivants à titre d'étudiants libres²⁴, d'auditeurs²⁵ et de médecins résidents²⁶ sont automatiquement enregistrés comme d'anciens étudiants. Ces étudiants non réguliers sont, en majorité, enregistrés dans les domaines d'études non applicables²⁷ et renvoient notamment aux étudiants qui suivent une formation préparatoire à un programme. Comme nous le verrons plus loin, une proportion importante des étudiants internationaux appartiennent à ces catégories²⁸. De fait, **le changement de définition apporté à cette variable en 2001 rend impossible son analyse de 1997 à 2003. Néanmoins, nous pouvons analyser les tendances observables avant et après 2001.** À cet égard, nous constatons que le nombre de nouveaux inscrits était en hausse de 1980 à 2000 ainsi que de 2001 à 2003, ce qui nous permet de supposer que la croissance graduelle s'est poursuivie sur toute la période étudiée.

TABLEAU 7
Nouvelles inscriptions d'étudiants internationaux dans les universités québécoises
selon le cycle d'études
Trimestres d'automne de 1997 à 2003

	Nouvelles inscriptions d'étudiants						
	1997	1998	1999	2000	2001*	2002*	2003*
1 ^{er} cycle	3 559	3 914	5 043	5 362	3 300	3 399	3 765
2 ^e cycle	1 279	1 395	1 729	1 844	1 379	1 476	1 642
3 ^e cycle	344	333	379	371	342	434	451
Total	5 182	5 642	7 151	7 577	5 021	5 309	5 858
	Indice 100						
	(1997 = 100)				(2001 = 100)		
	1997	1998	1999	2000	2001*	2002*	2003*
1 ^{er} cycle	100	110	143	151	100	103	114
2 ^e cycle	100	109	135	144	100	107	119
3 ^e cycle	100	97	110	108	100	126	132
Total	100	109	138	146	100	106	117

* Depuis 2001, la variable qui permet d'identifier les nouvelles inscriptions ne s'applique désormais qu'aux étudiants réguliers. Par conséquent, depuis 2001, les nouvelles inscriptions d'étudiants en formation préparatoire, des étudiants libres, des auditeurs et des médecins résidents ne sont pas considérées comme des nouvelles inscriptions.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

²⁴ Étudiant libre : sans être admis à un programme d'études, est inscrit à une ou à des activités de l'enseignement régulier et doit se soumettre au processus d'évaluation prévu pour ces activités. Ce statut s'applique autant à l'étudiant qui suit des activités en dehors de son programme d'études qu'à celui qui est en situation d'accueil dans un établissement d'enseignement, en vertu d'une entente sur le transfert des unités (MEQ, 2003b, 9.10-415.2).

²⁵ Auditeur : sans être admis à un programme d'études, est inscrit à une ou à des activités et n'est pas soumis au processus d'évaluation prévu pour ces activités (MEQ, 2003b, 9.10-415.2).

²⁶ Médecin résident : suit un programme de stages de résidence en médecine (MEQ, 2003b, 9.10-415.2).

²⁷ Les étudiants dits « non réguliers » ne s'y limitent pas; ces domaines comprennent également les études préparatoires à un programme d'études.

²⁸ Au cours des dernières années, environ 20 % des étudiants internationaux ont été classés dans les domaines d'études non applicables.

En résumé, le nombre d'étudiants internationaux dans les universités québécoises a évolué progressivement depuis les années 80 (à l'automne 2003, ce nombre avait triplé depuis 1982 et doublé depuis 1990). Le poids des étudiants internationaux parmi l'effectif total a augmenté (pour atteindre près de 8 % en 2003), et ce constat vaut pour chacun des cycles. Le premier cycle accueille la majorité des étudiants internationaux (66 % en 2003 contre 51 % en 1990). Toutefois, au regard de la proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif total, c'est toujours le troisième cycle qui présente la plus forte concentration (20 % d'étudiants internationaux en 2003 contre 10 % et 6 % aux deuxième et premier cycles respectivement).

2.3. LE GENRE, L'ÂGE ET LE RÉGIME D'ÉTUDES

Ainsi qu'en témoignent les données du tableau 8, les étudiants internationaux sont en majorité de sexe masculin (54,5 % en 2003). Le constat est d'ailleurs le même à l'échelle du Canada (Statistique Canada, 2004). Cette prédominance masculine est encore plus marquée au troisième cycle : environ 60 % des étudiants internationaux de ce cycle étaient de sexe masculin en 2003 (la même tendance s'observe en ce qui concerne l'année 1997). Cette répartition des étudiants internationaux selon le genre contraste avec celle de l'ensemble de l'effectif étudiant dans les universités. En effet, en comparant le poids des femmes chez les étudiants internationaux et pour l'ensemble de l'effectif étudiant, on constate qu'elles sont sous-représentées chez les étudiants internationaux. Notons que cette sous-représentation féminine s'observe à chaque cycle d'études et que peu de changements se manifestent à cet égard depuis 1997. En revanche, on note une progression marquante sur les vingt dernières années : en 1990, les femmes ne représentaient que 38 % des étudiants internationaux (Conseil des universités, 1992, p. 25), ce qui est environ 8 points de pourcentage en deçà de l'observation de 2003.

TABLEAU 8
Répartition des étudiants internationaux et de l'effectif étudiant des universités québécoises
selon le genre et le cycle d'études
Trimestre d'automne 2003

	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Total	
	Étudiants internationaux N = 12 725	Ensemble des étudiants N = 201 132	Étudiants internationaux N = 4 426	Ensemble des étudiants N = 44 260	Étudiants internationaux N = 2 060	Ensemble des étudiants N = 10 462	Étudiants internationaux N = 19 211	Ensemble des étudiants N = 19 211
Féminin	47,1 %	59,6 %	43,8 %	52,9 %	39,6 %	46,4 %	45,5 %	57,9 %
Masculin	52,9 %	40,4 %	56,2 %	47,1 %	60,4 %	53,6 %	54,5 %	42,1 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

La répartition des étudiants internationaux selon le groupe d'âge se distingue de celle de l'ensemble de l'effectif étudiant (tableau 9) pour deux raisons. D'une part, les étudiants internationaux semblent plus jeunes que l'ensemble des étudiants. En effet, ils sont plus nombreux à être âgés de moins de 20 ans au premier cycle, de moins de 25 ans au deuxième cycle et de moins de 30 ans au troisième cycle. D'autre part, à chacun des cycles, une plus grande homogénéité caractérise les étudiants internationaux. Au premier cycle, 94,9 % des étudiants internationaux sont âgés de 18 à 29 ans; au deuxième cycle, 91,3 % sont âgés de 20 à 34 ans et, au troisième cycle, 81,6 % sont âgés de 25 à 39 ans, alors que les proportions s'établissent respectivement à 77,2 %, 70,2 % et 73,4 % pour l'effectif total. De même, les étudiants internationaux se concentrent plus que l'ensemble de l'effectif étudiant dans un groupe d'âge restreint. Au premier cycle, ils sont 64,8 % à être âgés de 20 à 24 ans, comparativement à 52,1 % pour l'ensemble des étudiants. Au deuxième cycle, ils sont proportionnellement plus nombreux que l'ensemble des étudiants à être âgés de 20 à 24 ans (45,6 % contre 22,1 %), mais ils sont âgés de 25 à 29 ans dans une proportion similaire (35,3 % contre 30,9 %). Enfin, les étudiants internationaux inscrits au troisième cycle appartiennent majoritairement à la catégorie d'âge des 25-29 ans (45,9 %).

TABLEAU 9
Répartition des étudiants internationaux et de l'effectif étudiant des universités québécoises
selon le groupe d'âge et le cycle d'études
Trimestre d'automne 2003

Âge	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Total	
	Étudiants internationaux N = 12 725	Ensemble des étudiants N = 201 132	Étudiants internationaux N = 4 426	Ensemble des étudiants N = 44 260	Étudiants internationaux N = 2 060	Ensemble des étudiants N = 10 462	Étudiants internationaux N = 19 211	Ensemble des étudiants N = 255 854
17 ou moins	1,2 %	0,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,8 %	0,2 %
18-19	19,2 %	9,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	12,7 %	7,3 %
20-24	64,8 %	52,1 %	45,6 %	22,1 %	7,5 %	6,3 %	54,2 %	45,0 %
25-29	10,9 %	15,9 %	35,3 %	30,9 %	45,9 %	38,5 %	20,3 %	19,4 %
30-34	2,0 %	7,5 %	10,4 %	17,2 %	23,1 %	22,9 %	6,2 %	9,8 %
35-39	1,0 %	5,5 %	4,4 %	11,1 %	12,6 %	12,0 %	3,0 %	6,7 %
40-44	0,4 %	4,3 %	2,1 %	8,3 %	6,1 %	8,5 %	1,4 %	5,1 %
45-49	0,3 %	2,9 %	1,6 %	5,9 %	3,1 %	5,7 %	0,9 %	3,6 %
50-59	0,2 %	2,0 %	0,5 %	4,0 %	1,7 %	5,1 %	0,4 %	2,4 %
60 ou plus	0,1 %	0,4 %	0,0 %	0,4 %	0,0 %	0,9 %	0,1 %	0,4 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Quant à la répartition des étudiants selon le régime d'études (tableau 10), les données de 1997 à 2003 démontrent que les étudiants internationaux sont plus portés que l'ensemble des étudiants à se consacrer à temps plein à leurs études. En 2003, par exemple, 85,4 % des étudiants internationaux étaient inscrits à temps plein, alors que la proportion était de 62,3 % pour l'effectif étudiant total. Depuis 1997, la proportion

d'étudiants à temps plein augmente, et ce, tant chez les étudiants internationaux que pour l'ensemble de l'effectif. C'est au deuxième cycle qu'on trouve la proportion la plus élevée d'étudiants internationaux à temps partiel (22,9 % en 2003), alors que ceux du troisième cycle sont en grande majorité à temps plein (97,8 % en 2003). Ces derniers constats selon le cycle sont également valables pour l'ensemble de l'effectif étudiant.

TABLEAU 10
Répartition des étudiants internationaux et de l'effectif étudiant des universités québécoises
selon le régime et le cycle d'études
Trimestres d'automne 1997 et 2003

		1997				2003			
		1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total
Étudiants internationaux	Temps plein	84,5 %	72,6 %	84,0 %	81,4 %	86,3 %	77,1 %	97,8 %	85,4 %
	Temps partiel	15,5 %	27,4 %	16,0 %	18,6 %	13,7 %	22,9 %	2,2 %	14,6 %
	Total (n)	100,0 % (6 806)	100,0 % (2 903)	100,0 % (1 898)	100,0 % (11 607)	100,0 % (12 725)	100,0 % (4 426)	100,0 % (2 060)	100,0 % (19 211)
Ensemble des étudiants	Temps plein	58,9 %	42,6 %	72,6 %	57,2 %	63,8 %	48,1 %	92,5 %	62,3 %
	Temps partiel	41,1 %	57,4 %	27,4 %	42,8 %	36,2 %	51,9 %	7,5 %	37,7 %
	Total (n)	100,0 % (183 378)	100,0 % (31 882)	100,0 % (9 332)	100,0 % (224 592)	100,0 % (201 132)	100,0 % (44 260)	100,0 % (10 462)	100,0 % (255 854)

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

2.4. LA RÉGION D'ORIGINE

Dans la section 2.2 du présent document, nous avons montré que le nombre d'étudiants internationaux dans les universités québécoises avait doublé entre le début des années 1990 et 2003. Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, cette augmentation est variable selon les pays d'origine, ce qui s'est traduit, en 2003, par une nouvelle répartition selon les grandes régions du monde²⁹.

À la lumière des données du tableau 11, nous constatons d'abord que, de 1997 à 2003, un grand nombre d'étudiants internationaux venaient de la France (27,3 % en 2003). On trouve ensuite quatre régions d'où venaient principalement les étudiants internationaux dans les universités québécoises en 2003 : les États-Unis (12,5 %), le Proche-Orient et l'Extrême-Orient (11,8 %), l'Afrique subsaharienne (10,6 %) et l'Afrique du Nord (10,2 %).

La situation était différente en 1990 (tableau 12). La proportion d'étudiants internationaux originaires de la France a augmenté de 13,2 points de pourcentage entre 1990 et 2003, passant de 14,1 % à 27,3 %. Le cas des pays du Proche-Orient et de l'Extrême-Orient apparaît similaire : le poids des étudiants internationaux

²⁹ Les pays d'origine, c'est-à-dire les pays de citoyenneté des étudiants internationaux, ont été regroupés en régions, le plus conformément possible aux catégories privilégiées par le Conseil des universités en 1992 afin de faciliter la comparaison.

originaires de ces pays a doublé entre 1997 et 2003³⁰, grâce notamment aux arrivants de la Chine, de la Tunisie et de l'Inde (tableau 13). La part des étudiants internationaux en provenance des États-Unis et de l'Afrique du Nord est, quant à elle, restée relativement stable depuis 1990. En revanche, celle de l'Afrique subsaharienne affiche une baisse de 9,8 points de pourcentage, puisqu'elle est passée de 20,4 % à 10,6 % entre 1990 et 2003. Ces changements peuvent être liés au fait que les politiques publiques en matière d'accueil des étudiants internationaux n'accordent plus autant d'importance aux pays en développement qu'au début des années 70. Les pays industrialisés sont désormais favorisés, comme c'est le cas pour la France au Québec (AUCC, 2000, p. 53-54). Depuis 1983, des quotas sont d'ailleurs imposés quant au nombre d'étudiants en provenance des pays en voie de développement (Conseil supérieur de l'éducation, 2005).

TABLEAU 11
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon le pays de citoyenneté
Trimestres d'automne de 1997 à 2003

	1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
États-Unis	1 121	9,7	1 286	10,3	1 558	11,0	1 769	11,6	1 981	12,3	2 269	12,9	2 395	12,5
Autres pays d'Amérique ¹	1 100	9,5	1 181	9,5	1 345	9,5	1 410	9,2	1 471	9,1	1 552	8,8	1 571	8,2
France	3 063	26,4	3 465	27,9	4 121	29,1	4 336	28,3	4 538	28,2	4 857	27,6	5 238	27,3
Union européenne (sans la France) ²	964	8,3	976	7,8	1 030	7,3	1 111	7,3	1 163	7,2	1 197	6,8	1 190	6,2
Europe (hors de l'Union européenne)	296	2,6	320	2,6	378	2,7	422	2,8	457	2,8	488	2,8	538	2,8
Afrique du Nord	1 275	11,0	1 381	11,1	1 605	11,3	1 822	11,9	1 829	11,3	1 988	11,3	1 967	10,2
Afrique subsaharienne	1 560	13,4	1 510	12,1	1 705	12,0	1 874	12,2	1 885	11,7	1 954	11,1	2 037	10,6
Autres pays d'Afrique ³	285	2,5	275	2,2	269	1,9	284	1,9	262	1,6	283	1,6	348	1,8
Moyen-Orient	517	4,5	491	3,9	488	3,4	468	3,1	484	3,0	550	3,1	797	4,1
Asie du Sud-Est ⁴	726	6,3	673	5,4	693	4,9	717	4,7	713	4,4	713	4,1	729	3,8
Autres pays d'Asie ⁵	631	5,4	783	6,3	888	6,3	989	6,5	1 218	7,6	1 637	9,3	2 272	11,8
Océanie	38	0,3	53	0,4	70	0,5	78	0,5	78	0,5	82	0,5	104	0,5
Pays inconnu	31	0,3	42	0,3	28	0,2	26	0,2	37	0,2	18	0,1	25	0,1
Total (207 pays)	11 607	100,0	12 436	100,0	14 178	100,0	15 306	100,0	16 116	100,0	17 588	100,0	19 211	100,0

1. Amérique Centrale, Amérique du Sud et Antilles.
2. Y compris la partie de la Chypre intégrée à l'Union européenne, mais non la partie sous contrôle turc.
3. Afrique australe et Afrique orientale.
4. Corée du Sud, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour et Taiwan. Nous avons conservé cette catégorie pour être conformes aux regroupements du Conseil des universités (1992) même si, après vérification, nous avons constaté que certains de ces pays sont plutôt de l'Asie de l'Est.
5. Proche-Orient et Extrême-Orient (sauf les pays de l'Asie du Sud-Est).

Source : ministère de l'Éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

³⁰ Le regroupement des pays de l'Asie et de l'Europe que nous utilisons ne nous permet pas d'effectuer une juste comparaison avec les données de 1990. C'est pourquoi le constat est émis à partir d'une comparaison entre 1997 et 2003.

TABLEAU 12
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon la région d'origine
Trimestre d'automne 1990

	1990	
	N	%
France	1 316	14,1
États-Unis	1 189	12,8
Autres pays d'Amérique	899	9,6
Europe	679	7,3
URSS et Europe de l'Est	92	1,0
Moyen-Orient	517	5,5
Afrique du Nord	1 171	12,6
Afrique subsaharienne	1 900	20,4
Asie du Sud-Est ¹	547	5,9
Autres pays d'Asie	929	10,0
Océanie	33	0,4
Pays inconnu	50	0,5
Total (195 pays)	9 322	100,0

1. Corée du Sud, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour et Taiwan.

Source : Conseil des universités, 1992, p. 35.

Le tableau 13 présente les pays d'où venaient plus de 100 étudiants internationaux inscrits dans les universités québécoises en 2003. Au trimestre d'automne 2003, les cinq premières places étaient occupées par la France (5 238), les États-Unis (2 395), la Chine (1 255), le Maroc (916) et la Tunisie (769). Plus de la moitié des étudiants internationaux dans les universités québécoises étaient originaires de ces pays (France : 27,3 %; États-Unis : 12,5 %; Chine : 6,5 %; Maroc : 4,8 %; Tunisie : 4,0 %) (tableau 14)³¹.

Les étudiants d'origine française ont toujours été les plus nombreux parmi les étudiants internationaux des universités québécoises. Leur nombre grandissant (+71 % entre 1997 et 2003) peut être attribuable à la tradition des échanges France-Québec, à l'exemption des droits de scolarité supplémentaires en vigueur depuis la fin des années 70, à l'absence de quotas pour le nombre d'étudiants accueillis (contrairement à d'autres pays) et à la consolidation des liens avec l'Union européenne grâce à la Politique québécoise de la science et de l'innovation (Ministère de la recherche, de la science et de la technologie) de 2001 (Conseil supérieur de l'éducation, 2005). Par ailleurs, les données recueillies montrent que cette politique n'a pas encore eu d'impacts significatifs sur d'autres pays de l'Union européenne comme le Royaume-Uni, la Belgique et l'Espagne. En effet, le nombre d'étudiants internationaux originaires de ces pays est resté stable entre 1997 et 2003 : il s'estime respectivement à 200, 100 et 100 pour toute la période. Ainsi, la Politique

³¹ Nos données vont dans le même sens que celles de CIC (2003, p. 19) ayant trait aux étudiants internationaux reçus dans l'ensemble du Canada, tous les ordres d'enseignement confondus.

québécoise de la science et de l'innovation ne semble pas avoir eu les effets attendus dans tous les pays de l'Union européenne.

La proportion des étudiants en provenance des États-Unis s'est également accrue de façon considérable entre 1997 et 2003. En fait, le nombre d'Américains dans les universités québécoises a doublé durant cette période, passant de 1 121 à 2 395. Cette augmentation peut être attribuable à certains avantages sur le plan financier pour les étudiants américains, tels qu'un meilleur taux de change et des droits de scolarité moindres au Québec qu'aux États-Unis. Qui plus est, elle répond aux orientations politiques de 1990, qui favorisaient les échanges avec les pays industrialisés, et à celles de 2003, qui visaient l'intensification des alliances avec les pays d'Amérique (Conseil supérieur de l'éducation, 2005).

Un autre constat intéressant : la forte présence des étudiants en provenance de la Chine dans les universités québécoises est récente. De fait, seulement 2,4 % des étudiants internationaux étaient originaires de la Chine en 1997, alors que leur proportion se chiffrait à 6,5 % en 2003³². Au cours des six dernières années, l'augmentation a été de 345 %. Cette hausse, de même que celle du Liban (+355 %) et du Vietnam (+223 %), sont probablement dues au fait que ces pays d'Asie se caractérisent par une forte demande d'enseignement supérieur qui les oblige à favoriser la collaboration avec des universités étrangères pour l'accueil de leurs étudiants nationaux, pendant toute la durée d'un programme universitaire et à recourir à l'importation de services de formation universitaire provenant de pays étrangers (OCDE, 2004a, p. 137-200). En 2002, le Québec a d'ailleurs signé des ententes visant l'exemption des droits de scolarité supplémentaires avec les pays d'Asie (Conseil supérieur de l'éducation, 2005).

³² CIC (2003) relevait également l'arrivée récente d'étudiants en provenance de la Chine au Canada pour tous les ordres d'enseignement (p. 19, note 5).

TABLEAU 13
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon le pays de citoyenneté et le cycle d'études,
pour les pays dont le nombre d'étudiants internationaux était supérieur à 100 en 2003
Trimestres d'automne 1997, 2000 et 2003

	1997				2000				2003				Variation* 1997-2003
	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	
France	1 869	866	328	3 063	2 767	1 169	400	4 336	3 161	1 540	537	5 238	+71 %
États-Unis	865	129	127	1 121	1 545	135	89	1 769	2 089	205	101	2 395	+114 %
Chine	58	106	118	282	121	183	82	386	797	320	138	1 255	+345 %
Maroc	371	181	120	672	593	306	65	964	691	186	39	916	+36 %
Tunisie	184	161	48	393	312	275	72	659	446	239	84	769	+96 %
Mexique	186	61	64	311	249	79	62	390	258	110	84	452	+45 %
Inde	62	63	41	166	80	47	28	155	124	185	47	356	+114 %
Liban	47	14	14	75	113	31	18	162	251	65	25	341	+355 %
Cameroun	119	37	28	184	189	35	24	248	255	41	33	329	+79 %
Japon	202	43	22	267	191	84	25	300	181	81	22	284	+6 %
Allemagne	81	43	27	151	122	56	24	202	170	77	25	272	+80 %
Côte d'Ivoire	139	55	51	245	203	54	32	289	181	49	13	243	-1 %
Corée du Sud	106	28	40	174	126	45	38	209	184	34	19	237	+36 %
Sénégal	141	49	24	214	128	56	16	200	163	46	27	236	+10 %
Haïti	58	40	7	105	108	60	11	179	157	66	10	233	+122 %
Gabon	87	36	22	145	123	81	22	226	181	29	17	227	+57 %
Colombie	44	32	16	92	118	39	25	182	141	45	24	210	+128 %
Royaume-Uni	166	31	13	210	172	44	16	232	170	21	17	208	-1 %
Brésil	54	44	100	198	67	51	82	200	81	49	77	207	+5 %
Iran	26	24	144	194	24	23	54	101	31	57	92	180	-7 %
Vietnam	8	29	15	52	26	24	16	66	77	51	40	168	+223 %
Pakistan	88	13	7	108	128	14	8	150	118	25	5	148	+37 %
Algérie	43	28	23	94	46	30	27	103	66	43	37	146	+55 %
Bénin	54	28	18	100	87	62	17	166	101	36	7	144	+44 %
Guinée	70	26	17	113	80	48	12	140	92	28	17	137	+21 %
Suisse	47	24	14	85	70	55	15	140	93	31	13	137	+61 %
Jordanie	39	10	8	57	109	10	9	128	91	20	20	131	+130 %
Burkina Faso	36	11	22	69	61	24	16	101	93	21	13	127	+84 %
Turquie	11	7	17	35	26	14	20	60	66	31	23	120	+243 %
Belgique	61	29	11	101	64	37	18	119	79	28	12	119	+18 %
Égypte	14	13	25	52	28	21	28	77	57	13	44	114	+119 %
Espagne	43	20	15	78	41	32	5	78	55	32	14	101	+29 %
Autres pays	1 470	642	367	2 479	1 666	657	344	2 667	2 080	654	398	3 132	+26 %
Total	6 806	2 903	1 898	11 607	9 742	3 849	1 715	15 306	12 725	4 426	2 060	19 211	+66 %

* L'indice est calculé par rapport au total et l'année de référence est 1997.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

TABLEAU 14
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon les cinq principaux pays de citoyenneté en 2003
Trimestres d'automne 1997, 2000 et 2003

	1997		2000		2003	
	N	%	N	%	N	%
France	3 063	26,4	4 336	28,3	5 238	27,3
États-Unis	1 121	9,7	1 769	11,6	2 395	12,5
Chine	282	2,4	386	2,5	1 255	6,5
Maroc	672	5,8	964	6,3	916	4,8
Tunisie	393	3,4	659	4,3	769	4,0
Autres pays	6 076	52,3	7 192	47,0	8 638	45,0
Total	11 607	100,0	15 306	100,0	19 211	100,0

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

2.5. LES ENTENTES SUR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Les données du MELS nous informent partiellement sur les ententes auxquelles participent les étudiants internationaux³³, c'est-à-dire des ententes « avec ou sans parité conclue[s] avec une université de l'extérieur du Québec [ou des] entente[s] intervenue[s] avec les différents organismes ou gouvernements » (MEQ, 2003b, p. 9.10-180.1). Nous traitons dans cette section de trois types d'ententes : les ententes relatives aux courts séjours (ententes de la CREPUQ et ententes interuniversitaires), la Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse et les ententes visant l'exemption des droits de scolarité supplémentaires. La description de chacune des ententes est présentée à l'annexe B.

2.5.1. LES ENTENTES RELATIVES AUX COURTS SÉJOURS ET LA CONVENTION-CADRE SUR LES COTUELLES DE THÈSE

Le MELS distingue trois catégories d'ententes qui permettent aux étudiants internationaux de séjourner pendant une courte période dans un établissement universitaire québécois : les ententes de la CREPUQ (code 10), les ententes interuniversitaires avec parité³⁴ (code 11) et les ententes interuniversitaires sans parité (code 12). Soulignons que, selon les règles de ces ententes, les étudiants qui y participent paient leurs droits de scolarité dans leur université d'origine. Au trimestre d'automne 2003, 13,2 % des étudiants internationaux inscrits dans une université québécoise effectuaient un court séjour en vertu de l'une ou l'autre de ces ententes, le plus grand nombre grâce à une entente de la CREPUQ (tableau 15). Les ententes relatives aux

³³ Au MELS, les données relatives à ces ententes ne sont compilées que depuis 2001. Des ajustements ont toutefois été apportés depuis la première collecte de données. Par conséquent, seules les données de 2002 et de 2003 seront ici prises en compte. La section 1.3.1 de ce rapport rend compte des limites concernant la variable relative aux ententes sur la mobilité étudiante.

³⁴ Les ententes avec parité prévoient que le nombre d'étudiants d'une université québécoise qui séjournent dans une université étrangère est équivalent au nombre d'étudiants de cette université qui séjournent dans l'université québécoise. D'après le MELS, cette règle figure officiellement dans les ententes mais n'est pas nécessairement respectée dans les faits.

courts séjours semblent profiter davantage aux étudiants internationaux des premier et deuxième cycles (respectivement 15,3 % et 12,9 %). En fait, elles sont rarissimes au troisième cycle (0,9 %) (tableau 16). Enfin, on peut constater au tableau 17 que les étudiants internationaux qui sont originaires d'Allemagne, de France, du Royaume-Uni et du Mexique réalisent, en proportion particulièrement élevée, un court séjour dans une université québécoise en vertu de ces ententes (respectivement 37,1 %, 32,7 %, 23,6 % et 20,6 %).

À l'automne 2003, 140 étudiants français participaient à la Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse et ceux-ci représentaient 0,7 % de l'ensemble des étudiants internationaux inscrits dans une université québécoise ou 2,7 % des étudiants français. Le plus souvent, soit dans 59,3 % des cas, les étudiants français en cotuelles de thèse bénéficiaient également d'une entente en matière de droits de scolarité.

2.5.2. L'EXEMPTION DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES

Ainsi que le déclarait le MEQ lors de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, « [...] en 2002-2003, les étudiants internationaux non exemptés payaient, en plus des droits de scolarité, un montant forfaitaire variant de 250 \$ à 284 \$ par crédit au premier cycle, 250 \$ au deuxième cycle et 220 \$ au troisième cycle » (MEQ, 2003a, p. 20). Par conséquent, un étudiant international inscrit à temps plein dans une université québécoise devait déboursier annuellement environ 7 500 \$ de plus qu'un étudiant québécois, soit un montant total de plus de 9 000 \$.

Bon nombre d'étudiants internationaux sont toutefois exemptés des droits de scolarité supplémentaires. **En 2002, 5 876 étudiants internationaux payaient de tels droits**, soit environ 30 % de l'ensemble des étudiants étrangers inscrits à une université québécoise (MEQ, 2003a, p. 21). Toutefois, si l'on exclut du total les étudiants étrangers non assujettis aux droits de scolarité supplémentaires, c'est-à-dire les étudiants internationaux qui effectuent un court séjour de formation et qui s'acquittent de leurs droits de scolarité dans leur université d'origine (traités à la section 2.5.1) et les étudiants étrangers en formation dans leur pays d'origine (traités à la section 3), cette proportion grimpe pour s'établir à 39,5 %. Bref, 60,5 % des étudiants internationaux visés par les droits de scolarité supplémentaires étaient exemptés de ces droits en 2002.

Les exemptions relatives aux droits de scolarité supplémentaires sont accordées selon certains critères précis. D'une part, environ 45 ententes ont été conclues en ce sens par le gouvernement du Québec avec différents pays. Ces ententes comportent des quotas par pays (à l'exception de la France, pour qui aucun quota n'est appliqué). D'autre part, des exemptions sont accordées aux établissements universitaires; elles sont appliquées à 10 % de l'effectif étudiant international aux cycles supérieurs dans chaque établissement. En

région, cependant, la proportion d'étudiants internationaux pouvant être exemptés est calculée à partir de l'effectif étudiant international des trois cycles d'études plutôt que de celui des cycles supérieurs seulement.

Les données du MELS à notre disposition, c'est-à-dire celles qui ont trait aux ententes auxquelles participent les étudiants internationaux et qui sont présentées aux tableaux 15, 16 et 17, **ne nous permettent pas d'identifier l'ensemble des étudiants internationaux qui sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires**³⁵, ce qui nous oblige à la prudence dans notre interprétation. Deux catégories d'ententes visant l'exemption des droits de scolarité supplémentaires sont distinguées dans les données dont nous disposons : l'entente en matière de droits de scolarité entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de pays étrangers ou des organisations internationales (code 51) ainsi que l'entente interuniversitaire établie en fonction du quota d'exemptions attribué par le MELS à chaque université (code 52).

À l'automne 2003, 4 217 étudiants internationaux bénéficiaient d'une entente conclue entre les gouvernements en matière de droits de scolarité (code 51), tandis que 549 profitaient d'une entente interuniversitaire établie dans la limite du quota d'exemptions attribué par le MELS à chaque université (code 52), soit respectivement 22,0 % et 2,9 % de l'ensemble des étudiants internationaux. Ces deux ententes profitent surtout aux étudiants internationaux inscrits aux cycles supérieurs, et ce, au troisième cycle plus qu'au deuxième cycle (tableau 16). Au tableau 17, on peut constater que les étudiants français sont largement majoritaires à bénéficier d'une entente conclue entre les gouvernements en matière de droits de scolarité (code 51), et ce, en raison de l'absence de quotas dans l'entente conclue avec la France. Les étudiants internationaux en provenance du Sénégal et de la Côte d'Ivoire profitent également de ce genre d'entente dans des proportions élevées (respectivement 30,5 % et 23,5 %). Quant à l'entente interuniversitaire établie dans la limite du quota d'exemptions attribué par le MELS à chaque université (code 52), elle profite à un grand nombre de Chinois, d'Américains, de Tunisiens, de Marocains et d'Indiens.

³⁵ D'après les données présentées au tableau 15, 10 110 étudiants internationaux ne participaient à aucune entente spécifique en 2002, ce qui laisse supposer qu'ils payaient des droits de scolarité supplémentaires. Or, nous savons par ailleurs que seulement 5 876 étudiants internationaux payaient ces droits la même année (MEQ, 2003a, p. 21), ce qui confirme les limites des données dont nous disposons sur l'exemption des droits de scolarité supplémentaires. Seule une exploitation supplémentaire, comprenant la variable relative au motif d'exemption prioritaire du système GDEU du MELS, nous permettrait d'étudier plus attentivement l'exemption des droits de scolarité supplémentaires.

TABLEAU 15
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon l'entente à laquelle ils participent
Trimestres d'automne 2002 et 2003

	2002		2003	
	N	%	N	%
Ententes relatives aux courts séjours	2 673	15,2	2 538	13,2
10- Entente de la CREPUQ avec parité*	1 722	9,8	1 668	8,7
11- Entente interuniversitaire avec parité*	676	3,8	674	3,5
12- Entente interuniversitaire sans parité	275	1,6	196	1,0
Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse	119	0,7	140	0,7
32- Convention-cadre sur les cotuelles de thèse avec entente en matière de droits de scolarité	74	0,4	83	0,4
33- Convention-cadre sur les cotuelles de thèse – formation en France	3	0,0	3	0,0
34- Convention-cadre sur les cotuelles de thèse sans entente en matière de droits de scolarité	42	0,2	54	0,3
Ententes visant l'exemption des droits de scolarité supplémentaires	4 686	26,6	4 766	24,8
51- Entente en matière de droits de scolarité entre les gouvernements de pays étrangers ou des organisations internationales et le gouvernement du Québec	4 122	23,4	4 217	22,0
52- Entente interuniversitaire établie dans la limite du quota d'exemptions attribué par le MELS à chaque université	564	3,2	549	2,9
Sans entente enregistrée	10 110	57,5	11 767	61,3
Total des étudiants internationaux	17 588	100,0	19 211	100,0

* Les ententes avec parité prévoient que le nombre d'étudiants d'une université québécoise qui séjournent dans une université étrangère est équivalent au nombre d'étudiants de cette université qui séjournent dans l'université québécoise. D'après le MELS, cette règle figure officiellement dans les ententes mais n'est pas nécessairement respectée dans les faits.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

TABLEAU 16
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon l'entente à laquelle ils participent et le cycle d'études
Trimestre d'automne 2003

	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle	
	N	%	N	%	N	%
Ententes relatives aux courts séjours	1 951	15,3	569	12,9	18	0,9
10- Entente de la CREPUQ avec parité*	1 259	9,9	404	9,1	5	0,2
11- Entente interuniversitaire avec parité*	576	4,5	93	2,1	5	0,2
12- Entente interuniversitaire sans parité	116	0,9	72	1,6	8	0,4
Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse					140	6,8
32- Convention-cadre sur les cotuelles de thèse avec entente en matière de droits de scolarité					83	4,0
33- Convention-cadre sur les cotuelles de thèse – formation en France					54	2,6
34- Convention-cadre sur les cotuelles de thèse sans entente en matière de droits de scolarité					3	0,1
Ententes visant l'exemption des droits de scolarité supplémentaires	2 347	18,4	1 525	34,5	894	43,4
51- Entente en matière de droits de scolarité entre les gouvernements de pays étrangers ou des organisations internationales et le gouvernement du Québec	2 304	18,1	1 309	29,6	604	29,3
52- Entente interuniversitaire établie dans la limite du quota d'exemptions attribué par le MELS à chaque université	43	0,3	216	4,9	290	14,1
Sans entente enregistrée	8 427	66,2	2 332	52,7	1 008	48,9
Total des étudiants internationaux	12 725	100,0	4 426	100,0	2 060	100,0

* Les ententes avec parité prévoient que le nombre d'étudiants d'une université québécoise qui séjournent dans une université étrangère est équivalent au nombre d'étudiants de cette université qui séjournent dans l'université québécoise. D'après le MELS, cette règle figure officiellement dans les ententes mais n'est pas nécessairement respectée dans les faits.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

TABLEAU 17
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon l'entente à laquelle ils participent et le pays de citoyenneté,
pour les principaux pays
Trimestre d'automne 2003

	10-11-12- Ententes relatives aux cours séjours de formation		51- Entente en matière de droits de scolarité entre les gouvernements		52- Entente interuniv. établie en fonction du quota d'exemptions attribué par le MELS à chaque université		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Total	2 538	13,2	4 217	22,0	549	2,9	19 211	100,0
France	1 715	32,7	3 165	60,4	0	0,0	5 238	100,0
États-Unis	30	1,3	6	0,3	34	1,4	2 395	100,0
Chine	6	0,5	57	4,5	47	3,7	1 255	100,0
Maroc	18	2,0	108	11,8	26	2,8	916	100,0
Tunisie	6	0,8	124	16,1	29	3,8	769	100,0
Mexique	93	20,6	44	9,7	12	2,7	452	100,0
Inde	1	0,3		0,0	21	5,9	356	100,0
Liban	3	0,9	51	15,0	12	3,5	341	100,0
Cameroun	3	0,9	56	17,0	17	5,2	329	100,0
Japon	10	3,5		0,0	5	1,8	284	100,0
Allemagne	101	37,1	3	1,1	8	2,9	272	100,0
Côte d'Ivoire	0	0,0	57	23,5	10	4,1	243	100,0
Corée du Sud	6	2,5	14	5,9	1	0,4	237	100,0
Sénégal	3	1,3	72	30,5	7	3,0	236	100,0
Haïti	0	0,0	13	5,6	6	2,6	233	100,0
Gabon	0	0,0	44	19,4		0,0	227	100,0
Colombie	35	16,7	10	4,8	9	4,3	210	100,0
Royaume-Uni	49	23,6		0,0	6	2,9	208	100,0
Brésil	29	14,0		0,0	19	9,2	207	100,0

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

2.6. LES ÉTABLISSEMENTS FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

Comme le notait le Conseil des universités (1992, p. 34-35), la répartition des étudiants internationaux entre les universités francophones et anglophones a été largement influencée par la politique établie en 1979.

En 1978, 75 % des étudiants étrangers s'inscrivaient dans les universités anglophones. En mars 1979, le gouvernement se dotait d'une politique à l'égard des étudiants étrangers qui visait principalement à réduire le déséquilibre entre les secteurs francophone et anglophone. Un instrument de cette politique a été la conclusion d'ententes d'exemption des droits majorés³⁶ avec des pays membres de la francophonie et la répartition entre secteurs francophone et anglophone des étudiants venus en vertu de ces ententes selon une formule « 80/20 pays par pays ». Cette politique a eu les effets escomptés et le déséquilibre est en voie de résorption. À l'automne 1990, les universités anglophones accueillaient 44,6 % des étudiants étrangers, soit 1,9 fois leur poids provincial en effectifs (Conseil des universités, 1992, p. 34-35).

D'après des données subséquentes (tableau 18), la proportion d'étudiants internationaux inscrits dans une université anglophone est demeurée stable entre 1990 et 2003. En effet, au trimestre d'automne 2003, cette proportion se chiffrait à 45,2 %, ce qui représente seulement 0,6 point de pourcentage de plus qu'en 1990³⁷. La proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant est toutefois plus élevée dans les établissements anglophones (données non illustrées) : à l'automne 2003, 13,6 % de l'effectif des établissements anglophones était constitué d'étudiants internationaux (8 677 sur 63 612), alors que la proportion se chiffrait à 5,5 % dans les établissements francophones (10 534 sur 192 242). Cet écart s'est d'ailleurs accentué avec les années puisqu'à l'automne 1997 les étudiants internationaux représentaient 9,0 % de l'effectif des établissements anglophones (4 881 sur 54 464) et 4,0 % de celui des établissements francophones (6 726 sur 170 128).

Des alliances semblent persister en fonction de la langue d'enseignement des universités d'accueil. En 2003, les étudiants internationaux en provenance des États-Unis (93,8 %), de l'Océanie (91,3 %), de l'Asie du Sud-Est (88,8 %) et du Moyen-Orient (87,0 %) ont choisi en majorité une université anglophone. À l'opposé, les étudiants internationaux en provenance de l'Afrique subsaharienne (93,1 %), de l'Afrique du Nord (89,6 %) et de la France (80,7 %) ont privilégié les universités québécoises francophones. Il appert que les tendances observables en 1997 se sont accentuées en 2003. De fait, la part d'étudiants internationaux inscrits dans les universités anglophones est toujours plus élevée chez ceux qui viennent des États-Unis (de 88 % à 94 %), du Moyen-Orient (de 79 % à 87 %), de l'Asie (de 66 % à 79 %) et de l'Océanie (de 79 % à 91 %).

³⁶ Le terme « droits de scolarité majorés » désignait ce qu'on appelle aujourd'hui les droits de scolarité supplémentaires.

³⁷ Cependant, une légère baisse pouvait être observée à la fin des années 90, alors qu'environ 41 % des étudiants internationaux étaient inscrits dans une université québécoise anglophone.

TABLEAU 18
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil et la région d'origine
Trimestres d'automne de 1997 à 2003

	1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003	
	AN	FR	AN	FR	AN	FR	AN	FR	AN	FR	AN	FR	AN	FR
États-Unis	88,1 %	11,9 %	86,6 %	13,4 %	90,6 %	9,4 %	92,3 %	7,7 %	92,6 %	7,4 %	92,6 %	7,4 %	93,8 %	6,2 %
Autres pays d'Amérique ¹	45,0 %	55,0 %	47,3 %	52,7 %	44,1 %	55,9 %	47,2 %	52,8 %	48,9 %	51,1 %	47,6 %	52,4 %	46,8 %	53,2 %
France	22,3 %	77,7 %	21,6 %	78,4 %	20,3 %	79,7 %	20,5 %	79,5 %	19,9 %	80,1 %	20,4 %	79,6 %	19,3 %	80,7 %
Union européenne (sans la France) ²	61,0 %	39,0 %	59,7 %	40,3 %	60,2 %	39,8 %	57,5 %	42,5 %	57,1 %	42,9 %	54,0 %	46,0 %	52,4 %	47,6 %
Europe (hors de l'Union européenne)	53,0 %	47,0 %	53,1 %	46,9 %	49,5 %	50,5 %	47,4 %	52,6 %	50,8 %	49,2 %	53,5 %	46,5 %	50,9 %	49,1 %
Moyen-Orient	79,1 %	20,9 %	83,7 %	16,3 %	87,1 %	12,9 %	86,5 %	13,5 %	90,5 %	9,5 %	89,6 %	10,4 %	87,0 %	13,0 %
Afrique du Nord	11,0 %	89,0 %	11,4 %	88,6 %	9,9 %	90,1 %	9,1 %	90,9 %	10,1 %	89,9 %	10,0 %	90,0 %	10,4 %	89,6 %
Afrique subsaharienne	9,4 %	90,6 %	8,6 %	91,4 %	8,0 %	92,0 %	7,5 %	92,5 %	8,0 %	92,0 %	7,1 %	92,9 %	6,9 %	93,1 %
Autres pays d'Afrique ³	63,2 %	36,8 %	63,6 %	36,4 %	60,2 %	39,8 %	63,0 %	37,0 %	63,0 %	37,0 %	65,4 %	34,6 %	62,9 %	37,1 %
Asie du Sud-Est ⁴	85,8 %	14,2 %	88,3 %	11,7 %	86,6 %	13,4 %	88,0 %	12,0 %	86,8 %	13,2 %	86,4 %	13,6 %	88,8 %	11,2 %
Autres pays d'Asie ⁵	66,4 %	33,6 %	67,9 %	32,1 %	69,0 %	31,0 %	72,2 %	27,8 %	73,6 %	26,4 %	74,3 %	25,7 %	77,8 %	22,2 %
Océanie	78,9 %	21,1 %	90,6 %	9,4 %	87,1 %	12,9 %	92,3 %	7,7 %	91,0 %	9,0 %	87,8 %	12,2 %	91,3 %	8,7 %
Pays inconnu	74,2 %	25,8 %	88,1 %	11,9 %	92,9 %	7,1 %	69,2 %	30,8 %	78,4 %	21,6 %	55,6 %	44,4 %	68,0 %	32,0 %
Total (207 pays)	42,1 %	57,9 %	42,3 %	57,7 %	41,1 %	58,9 %	41,5 %	58,5 %	42,9 %	57,1 %	43,6 %	56,4 %	45,2 %	54,8 %

Note : Voir le tableau 18A en annexe, qui présente les nombres d'étudiants.

1. Amérique Centrale, Amérique du Sud et Antilles.
2. Y compris la partie de la Chypre intégrée à l'Union européenne, mais non la partie sous contrôle turc.
3. Afrique australe et Afrique orientale.
4. Corée du Sud, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour et Taiwan.
5. Proche-Orient et Extrême-Orient (sauf les pays de l'Asie du Sud-Est).

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Le tableau 19 présente la répartition des étudiants internationaux selon la langue d'enseignement de l'université d'accueil pour les pays d'où venaient plus de 200 étudiants internationaux en 2003. On peut regrouper ces pays en trois catégories : 1) les pays dont la majorité des étudiants fréquentent une université francophone (notamment la France, le Maroc et la Tunisie); 2) ceux dont la majorité des étudiants choisissent plutôt un établissement anglophone (notamment les États-Unis, la Chine et l'Inde) et 3) ceux dont la répartition entre les réseaux francophone et anglophone est à peu près égale (notamment le Mexique, le Liban, l'Allemagne et le Brésil). Nous constatons que les tendances demeurent généralement stables depuis 1997. Une exception mérite toutefois d'être soulignée : les étudiants chinois, qui représentent un contingent important depuis 2001, se concentrent de plus en plus dans les universités anglophones. En effet, les étudiants originaires de la Chine ont choisi un établissement anglophone dans une proportion de 66 % en 1997, alors que cette proportion grimpait en 2003 pour s'établir à 85,7 %, ce qui équivaut à une augmentation de 19,7 points de pourcentage. Cette accentuation de la concentration des étudiants chinois dans les universités anglophones s'observe également chez ceux d'autres pays d'origine comme la Colombie

(augmentation de 13,5 points de pourcentage) et la Corée du Sud (augmentation de 8,7 points de pourcentage).

TABLEAU 19
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil,
pour les pays d'où venaient plus de 200 étudiants en 2003
Trimestres d'automne 1997, 2000 et 2003

	1997			2000			2003		
	AN %	FR %	Total N	AN %	FR %	Total N	AN %	FR %	Total N
Gabon	2,8	97,2	145	0,9	99,1	226	0,4	99,6	227
Tunisie	3,6	96,4	393	4,1	95,9	659	3,1	96,9	769
Sénégal	4,7	95,3	214	5,5	94,5	200	4,7	95,3	236
Côte d'Ivoire	6,5	93,5	245	6,2	93,8	289	4,9	95,1	243
Cameroun	9,2	90,8	184	8,1	91,9	248	5,8	94,2	329
Haïti	12,4	87,6	105	8,9	91,1	179	6,9	93,1	233
Maroc	5,8	94,2	672	7,0	93,0	964	8,1	91,9	916
France	22,3	77,7	3 063	20,5	79,5	4 336	19,3	80,7	5 238
Brésil	42,4	57,6	198	41,0	59,0	200	40,1	59,9	207
Allemagne	58,3	41,7	151	52,0	48,0	202	47,4	52,6	272
Liban	42,7	57,3	75	51,2	48,8	162	48,1	51,9	341
Mexique	47,6	52,4	311	53,8	46,2	390	50,4	49,6	452
Colombie	48,9	51,1	92	62,6	37,4	182	62,4	37,6	210
Royaume-Uni	73,3	26,7	210	76,3	23,7	232	75,5	24,5	208
Japon	81,3	18,7	267	85,7	14,3	300	85,6	14,4	284
Chine	66,0	34,0	282	67,9	32,1	386	85,7	14,3	1 255
Corée du Sud	78,2	21,8	174	88,0	12,0	209	86,9	13,1	237
Inde	94,0	6,0	166	91,0	9,0	155	91,9	8,1	356
États-Unis	88,1	11,9	1 121	92,3	7,7	1 769	93,8	6,2	2 395

Note : Les pays sont classés en ordre décroissant à partir de la proportion d'étudiants internationaux dans les universités francophones (avant-dernière colonne).

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Au tableau 20, la répartition des étudiants internationaux dans les établissements anglophones et francophones est présentée selon le domaine et le cycle d'études. Au premier cycle, là où se concentre la très grande majorité des étudiants internationaux, la répartition entre les établissements anglophones et francophones est à peu près égale depuis le début de la période étudiée (1997). Toutefois, on observe des différences selon les domaines d'études. Les établissements anglophones accueillent une majorité d'étudiants internationaux dans la plupart des domaines, à l'exception des sciences appliquées (41,8 %), du droit (50,0 %) et de l'administration (45,9 %). D'ailleurs, la proportion d'étudiants internationaux inscrits au premier cycle dans une université anglophone est particulièrement élevée dans les domaines des lettres (79,0 %), des sciences de la santé (74,4 %) et des arts (74,2 %). Cependant, aux cycles supérieurs, la tendance est inverse : les établissements francophones accueillent une nette majorité d'étudiants

internationaux, et ce, peu importe le domaine d'études, sauf au deuxième cycle en droit. Toutefois, comme il a été noté précédemment, si l'on tient compte des effectifs des établissements, on constate que les établissements anglophones continuent d'accueillir une proportion plus élevée d'étudiants internationaux.

TABLEAU 20
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil,
par domaine et cycle d'études
Trimestres d'automne 1997, 2000 et 2003

		1997			2000			2003		
		AN %	FR %	Total N	AN %	FR %	Total N	AN %	FR %	Total N
Sc. santé	1 ^{er} cycle	77,6	22,4	161	66,8	33,2	208	74,4	25,6	234
	2 ^e cycle	31,8	68,2	170	24,4	75,6	234	26,5	73,5	279
	3 ^e cycle	37,6	62,4	170	25,6	74,4	164	35,6	64,4	239
	Total	48,5	51,5	501	39,3	60,7	606	44,3	55,7	752
Sc. pures	1 ^{er} cycle	48,2	51,8	367	49,9	50,1	471	55,5	44,5	719
	2 ^e cycle	32,3	67,7	232	21,9	78,1	251	28,5	71,5	305
	3 ^e cycle	29,6	70,4	389	28,6	71,4	353	32,5	67,5	378
	Total	37,1	62,9	988	36,4	63,6	1 075	43,4	56,6	1 402
Sc. appliquées	1 ^{er} cycle	41,6	58,4	1 098	38,7	61,3	1 654	41,8	58,2	1 978
	2 ^e cycle	35,5	64,5	546	28,3	71,7	688	47,1	52,9	972
	3 ^e cycle	34,2	65,8	494	29,7	70,3	418	38,8	61,2	551
	Total	38,4	61,6	2 138	34,7	65,3	2 760	42,8	57,2	3 501
Sc. humaines	1 ^{er} cycle	56,6	43,4	853	58,9	41,1	1 344	64,3	35,7	2 084
	2 ^e cycle	29,2	70,8	288	34,8	65,2	397	36,1	63,9	526
	3 ^e cycle	37,7	62,3	374	34,0	66,0	359	29,3	70,7	416
	Total	46,7	53,3	1 515	50,1	49,9	2 100	54,6	45,4	3 026
Lettres	1 ^{er} cycle	79,7	20,3	691	80,3	19,7	776	79,0	21,0	771
	2 ^e cycle	36,1	63,9	97	32,2	67,8	90	37,8	62,2	74
	3 ^e cycle	33,8	66,2	139	31,0	69,0	116	22,3	77,7	112
	Total	68,3	31,7	927	70,1	29,9	982	69,2	30,8	957
Droit	1 ^{er} cycle	34,6	65,4	26	38,9	61,1	36	50,0	50,0	42
	2 ^e cycle	76,7	23,3	120	40,4	59,6	218	49,6	50,4	135
	3 ^e cycle	15,2	84,8	33	27,3	72,7	33	29,6	70,4	27
	Total	59,2	40,8	179	38,7	61,3	287	47,1	52,9	204

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

TABLEAU 20 (Suite et fin)
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil
par domaine et cycle d'études
Trimestres d'automne 1997, 2000 et 2003

		1997			2000			2003		
		AN %	FR %	Total N	AN %	FR %	Total N	AN %	FR %	Total N
Sc. éducation	1 ^{er} cycle	48,6	51,4	74	44,2	55,8	52	59,0	41,0	122
	2 ^e cycle	26,1	73,9	88	16,9	83,1	172	46,7	53,3	105
	3 ^e cycle	17,3	82,7	81	14,1	85,9	78	20,0	80,0	80
	Total	30,0	70,0	243	20,9	79,1	302	44,6	55,4	307
Administration	1 ^{er} cycle	27,3	72,7	955	29,8	70,2	1 376	45,9	54,1	2 335
	2 ^e cycle	34,2	65,8	768	30,8	69,2	1 104	35,5	64,5	1 104
	3 ^e cycle	35,1	64,9	111	31,0	69,0	116	32,7	67,3	147
	Total	30,7	69,3	1 834	30,3	69,7	2 596	42,2	57,8	3 586
Arts	1 ^{er} cycle	57,4	42,6	162	59,9	40,1	257	74,2	25,8	337
	2 ^e cycle	49,1	50,9	57	58,2	41,8	55	46,3	53,7	108
	3 ^e cycle	68,4	31,6	19	60,0	40,0	20	36,4	63,6	22
	Total	56,3	43,7	238	59,6	40,4	332	66,0	34,0	467
Étud. plurisect.	1 ^{er} cycle	53,2	46,8	173	58,1	41,9	284	65,3	34,7	484
	2 ^e cycle	53,8	46,2	65	17,6	82,4	51	20,0	80,0	85
	3 ^e cycle	46,7	53,3	45	40,6	59,4	32	28,9	71,1	45
	Total	52,3	47,7	283	51,0	49,0	367	56,4	43,6	614
Domaine non applicable*	1 ^{er} cycle	43,5	56,5	2 246	47,5	52,5	3 284	40,0	60,0	3 619
	2 ^e cycle	22,7	77,3	472	19,9	80,1	589	10,4	89,6	733
	3 ^e cycle	2,3	97,7	43	0,0	100,0	26	0,0	100,0	43
	Total	39,3	60,7	2 761	43,0	57,0	3 899	34,7	65,3	4 395
Total	1 ^{er} cycle	47,9	52,1	6 806	48,8	51,2	9 742	51,3	48,7	12 725
	2 ^e cycle	34,1	65,9	2 903	28,3	71,7	3 849	33,6	66,4	4 426
	3 ^e cycle	33,1	66,9	1 898	29,5	70,5	1 715	32,1	67,9	2 060
	Total	42,1	57,9	11 607	41,5	58,5	15 306	45,2	54,8	19 211

* Domaines d'études non applicables : études préparatoires, études libres, auditeurs, microprogrammes, etc.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

2.7. LA RÉPARTITION DANS LES UNIVERSITÉS

Durant toute la période étudiée (1997-2003), c'est l'Université McGill qui a accueilli le plus grand nombre d'étudiants internationaux (tableau 21). La concentration des étudiants internationaux à l'Université McGill a toutefois diminué entre 1982 et 2003, passant de 37,3 % à 28,1 %³⁸. Pour le trimestre d'automne 2003, l'Université Concordia arrive au deuxième rang (16,0 %), alors que le troisième rang est occupé par l'Université de Montréal (13,7 %). L'Université Laval et l'UQAM ont accueilli une part similaire d'étudiants internationaux en 2003 (respectivement 10,2 et 9,7 %). La situation était différente en 1982 : en l'espace de vingt ans, la portion d'étudiants internationaux qui s'inscrivent à l'Université Laval a baissé, alors que celle

³⁸ Et ce, malgré le fait que le nombre d'étudiants internationaux inscrits à l'Université McGill soit toujours en hausse (données non présentées).

des étudiants internationaux qui choisissent l'UQAM a augmenté. C'est d'ailleurs l'UQAM qui a gagné la plus grande portion d'étudiants internationaux entre 1982 et 2003 (4,1 points de pourcentage).

TABLEAU 21
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon l'établissement d'accueil
Trimestres d'automne de 1982 à 2003

	1982* N = 6 544	1986* N = 5 947	1990* N = 9 322	1997 N = 11 607	1998 N = 12 436	1999 N = 14 178	2000 N = 15 306	2001 N = 16 116	2002 N = 17 588	2003 N = 19 211	2003-1982
Bishop's	1,2 %	1,4 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %	1,1 %	1,0 %	-0,1 %
Concordia	16,0 %	12,3 %	10,1 %	9,4 %	10,0 %	10,3 %	10,8 %	11,9 %	13,4 %	16,0 %	0,0 %
ENAP	0,1 %	0,4 %	0,2 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
ETS	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,6 %	0,7 %	0,7 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,9 %	0,6 %
HEC	1,4 %	2,0 %	3,4 %	4,3 %	4,4 %	4,3 %	4,6 %	4,7 %	5,1 %	5,1 %	3,7 %
IAF	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	-0,1 %
INRS	0,1 %	0,1 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,4 %
Laval	12,9 %	14,6 %	14,3 %	13,9 %	13,6 %	13,4 %	12,4 %	12,2 %	11,3 %	10,2 %	-2,7 %
McGill	37,3 %	31,8 %	33,5 %	31,6 %	31,3 %	29,6 %	29,4 %	29,7 %	29,0 %	28,1 %	-9,2 %
Montréal	9,6 %	12,9 %	14,9 %	13,7 %	12,8 %	13,2 %	13,2 %	13,7 %	14,3 %	13,7 %	4,1 %
Polytechnique	4,8 %	5,3 %	5,2 %	5,0 %	5,3 %	5,2 %	5,6 %	5,8 %	5,5 %	5,3 %	0,5 %
Sherbrooke	3,7 %	4,2 %	3,6 %	3,7 %	3,6 %	4,3 %	4,5 %	3,8 %	3,5 %	3,7 %	-0,1 %
TELUQ	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,4 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
UQAC	1,1 %	1,2 %	1,3 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,7 %	-0,4 %
UQAM	8,3 %	8,8 %	7,4 %	11,1 %	11,4 %	11,5 %	11,4 %	10,6 %	9,9 %	9,7 %	1,5 %
UQAR	0,2 %	0,2 %	0,7 %	1,0 %	1,3 %	1,2 %	1,1 %	1,0 %	0,9 %	0,9 %	0,7 %
UQAT	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %
UQO	0,6 %	0,9 %	1,1 %	0,7 %	0,9 %	0,9 %	1,1 %	1,1 %	1,3 %	1,3 %	0,6 %
UQTR	2,4 %	3,5 %	2,3 %	2,3 %	2,2 %	2,3 %	2,2 %	2,2 %	2,5 %	2,6 %	0,2 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

*Les données sont tirées de l'ouvrage du Conseil des universités (1992, p. 44).

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

La concentration des étudiants internationaux à l'Université McGill est manifeste à chacun des trois cycles d'études (tableau 22). En 2003, par exemple, les étudiants internationaux de premier cycle ont choisi cet établissement dans une proportion de 31,0 %, alors que cette proportion se chiffre à 21,0 % pour le deuxième cycle et à 25,5 % pour le troisième cycle. Cela dit, les étudiants internationaux de premier cycle sont également nombreux à fréquenter l'Université Concordia (18,7 % en 2003) et l'Université de Montréal (12,2 % en 2003). En revanche, les étudiants des cycles supérieurs sont nombreux à choisir l'Université de Montréal (en 2003, 15,2 % au deuxième cycle et 19,8 % au troisième cycle) ou l'Université Laval (en 2003, 14,8 % au deuxième cycle et 18,4 % au troisième cycle).

TABLEAU 22
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon l'établissement d'accueil et le cycle d'études
Trimestre d'automne 2003

	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Bishop's	200	1,6	0	0,0	0	0,0	200	1,0
Concordia	2 382	18,7	557	12,6	137	6,7	3 076	16,0
ENAP	0	0,0	20	0,5	3	0,1	23	0,1
ETS	116	0,9	31	0,7	23	1,1	170	0,9
HEC	721	5,7	218	4,9	48	2,3	987	5,1
IAF	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
INRS	0	0,0	36	0,8	54	2,6	90	0,5
Laval	918	7,2	653	14,8	380	18,4	1 951	10,2
McGill	3 945	31,0	931	21,0	525	25,5	5 401	28,1
Montréal	1 552	12,2	671	15,2	408	19,8	2 631	13,7
Polytechnique	791	6,2	148	3,3	85	4,1	1 024	5,3
Sherbrooke	257	2,0	274	6,2	172	8,3	703	3,7
TELUQ	2	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,0
UQAC	68	0,5	52	1,2	24	1,2	144	0,7
UQAM	1 197	9,4	518	11,7	150	7,3	1 865	9,7
UQAR	46	0,4	97	2,2	25	1,2	168	0,9
UQAT	20	0,2	6	0,1	4	0,2	30	0,2
UQO	169	1,3	78	1,8	0	0,0	247	1,3
UQTR	341	2,7	136	3,1	22	1,1	499	2,6
Total	12 725	100,0	4 426	100,0	2 060	100,0	19 211	100,0

Note : Voir le tableau 22A en annexe, qui présente l'évolution de 1997 à 2003.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Pour tenir compte de la taille des établissements, nous présentons, au tableau 23, la proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif total de chaque établissement³⁹. Trois établissements se démarquent à cet égard : environ 18 % de l'effectif de l'INRS, de l'École Polytechnique de Montréal et de l'Université McGill est constitué d'étudiants internationaux. L'Université Concordia, l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal) et l'Université Bishop's se classent au deuxième rang du fait que, respectivement, 10,1 %, 8,7 % et 7,4 % de leur effectif étudiant avait un statut international en 2003. Les autres établissements accueillent une proportion plus ou moins marginale d'étudiants internationaux.

³⁹ Il est à noter, toutefois, que les établissements ne sont pas tous comparables sur le plan des cycles d'études et des domaines d'activités.

TABLEAU 23
Proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant des universités québécoises
selon l'établissement d'accueil
Trimestres d'automne de 1982 à 2003

	1982*		1986*		1990*		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Bishop's	77	5,3	84	4,5	92	3,8	117	5,0	127	5,3	181	7,4	194	8,0	208	8,5	198	8,0	200	7,4
Concordia	1 046	4,5	730	2,8	946	3,8	1 095	4,7	1 241	5,2	1 455	5,9	1 653	6,6	1 914	7,1	2 364	8,1	3 076	10,1
ENAP	ND	ND	26	4,0	15	1,7	36	3,5	28	2,2	22	2,1	22	1,9	19	1,4	23	1,5	23	1,4
ETS	16	1,6	10	0,8	18	1,0	68	2,4	93	3,2	93	3,1	126	3,9	127	3,4	147	3,4	170	3,7
HEC	93	1,2	117	1,4	314	3,4	501	5,7	552	5,7	610	6,2	704	7,0	764	7,4	896	8,2	987	8,7
IJAF	ND	ND	ND	ND	12	21,4	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
INRS	ND	ND	ND	ND	43	23,5	61	19,6	67	20,3	72	14,5	77	13,7	77	17,3	80	17,7	90	18,8
Laval	844	3,2	871	2,6	1 333	3,7	1 608	4,7	1 697	4,9	1 898	5,5	1 900	5,5	1 973	5,7	1 984	5,6	1 951	5,4
McGill	2 439	9,2	1 889	7,2	3 124	10,1	3 669	12,7	3 892	13,9	4 194	15,0	4 503	16,0	4 784	16,4	5 106	17,2	5 401	17,7
Montréal	631	1,8	770	1,9	1 391	3,5	1 593	4,8	1 589	5,0	1 874	5,6	2 027	5,9	2 207	6,1	2 512	6,7	2 631	6,7
Polytechnique	314	7,8	314	6,0	486	9,2	581	12,2	655	13,2	743	14,9	858	16,5	942	17,5	959	17,0	1 024	18,0
Sherbrooke	243	2,3	247	1,8	331	1,9	428	2,6	445	2,8	613	3,7	690	4,2	606	3,6	614	3,4	703	3,7
TELUQ	ND	ND	ND	ND	10	0,1	15	0,3	17	0,3	55	0,9	33	0,5	ND	ND	ND	ND	ND	ND
UQAC	72	1,1	72	1,1	122	1,7	64	1,0	74	1,1	82	1,2	96	1,4	96	1,5	114	1,8	144	2,2
UQAM	540	2,0	523	1,4	691	1,8	1 287	3,6	1 419	4,0	1 625	4,4	1 739	4,7	1 702	4,6	1 737	4,6	1 865	4,7
UQAR	13	0,3	10	0,2	65	1,1	121	3,0	156	3,7	170	3,9	170	4,0	157	3,5	165	3,7	168	3,4
UQAT	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	36	1,4	16	0,7	14	0,6	24	1,1	30	1,3
UQO	42	1,1	54	1,0	102	1,8	85	1,8	109	2,4	133	2,9	163	3,5	173	3,6	227	4,4	247	4,6
UQTR	154	1,8	211	2,0	219	2,1	264	2,5	269	2,7	322	3,3	335	3,6	347	3,8	433	4,6	499	5,0

ND : Les données ne sont pas présentées puisqu'elles renvoient à des nombres inférieurs à 10.

* Les données ont été calculées à partir de l'ouvrage du Conseil des universités (1992, p. 44) et de celui du MESS (1991, tableau 2).

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Certes, les étudiants internationaux choisissent un établissement en fonction de leur domaine d'études. En ce sens, une analyse s'imposait pour identifier, dans chaque établissement, les domaines d'études les plus prisés par les étudiants internationaux (tableau 24). Les **sciences pures** regroupent la majorité des étudiants internationaux inscrits à l'INRS (62,2 %) et à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) (41,7 %). L'École Polytechnique de Montréal, l'École de technologie supérieure (ETS) et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) se démarquent, pour leur part, par la concentration de leurs étudiants internationaux en **sciences appliquées** (respectivement, 65,2 %, 45,3 % et 41,6 % des étudiants internationaux). L'**administration** regroupe la majorité des étudiants internationaux inscrits à HEC Montréal (81,3 %) et à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) (56,7 %) de même qu'une partie importante de ceux inscrits à l'UQAM (26,4 %) et à l'Université Concordia (25,5 %). Enfin, l'Université de Montréal, l'UQAM, l'Université Concordia et l'Université McGill accueillent une partie importante d'étudiants internationaux en **sciences humaines**, soit respectivement 23,1 %, 19,9 %, 19,3 % et 19,2 %. Ces résultats révèlent en partie les domaines d'activités privilégiés par les établissements, de même que les créneaux dans lesquels ils concentrent leurs efforts de recrutement sur la scène internationale.

TABLEAU 24
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon le domaine d'études,
pour les principaux établissements
Trimestre d'automne 2003

	Sc. pures		Sc. appliquées		Sc. humaines		Administration		Domaine non applicable*		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Bishop's	11	5,5	16	8,0	22	11,0	34	17,0	85	42,5	200	100,0
Concordia	182	5,9	684	22,2	593	19,3	784	25,5	514	16,7	3 076	100,0
ETS	NSP	NSP	77	45,3	NSP	NSP	NSP	NSP	93	54,7	170	100,0
HEC	NSP	NSP	ND	ND	NSP	NSP	802	81,3	179	18,1	987	100,0
INRS	56	62,2	16	17,8	14	15,6	NSP	NSP	ND	ND	90	100,0
Laval	129	6,6	405	20,8	239	12,3	279	14,3	621	31,8	1 951	100,0
McGill	416	7,7	799	14,8	1 036	19,2	694	12,8	925	17,1	5 401	100,0
Montréal	238	9,0	220	8,4	607	23,1	60	2,3	808	30,7	2 631	100,0
Polytechnique	12	1,2	668	65,2	NSP	NSP	NSP	NSP	344	33,6	1 024	100,0
Sherbrooke	50	7,1	158	22,5	81	11,5	92	13,1	175	24,9	703	100,0
UQAC	13	9,0	59	41,0	ND	ND	17	11,8	36	25,0	144	100,0
UQAM	205	11,0	153	8,2	371	19,9	493	26,4	420	22,5	1 865	100,0
UQAR	70	41,7	26	15,5	ND	ND	18	10,7	45	26,8	168	100,0
UQO	NSP	NSP	44	17,8	12	4,9	140	56,7	39	15,8	247	100,0
UQTR	18	3,6	158	31,7	31	6,2	148	29,7	103	20,6	499	100,0
Total	1 402	7,3	3 501	18,2	3 026	15,8	3 586	18,7	4 395	22,9	19 211	100,0

* Domaines d'études non applicables : études préparatoires, études libres, auditeurs, microprogrammes, etc.

NSP : Ne s'applique pas.

ND : Les données ne sont pas présentées puisqu'elles renvoient à des nombres inférieurs à 10.

Note : Voir le tableau 24A en annexe, qui présente tous les domaines d'études et tous les établissements.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

2.8. LE DOMAINE D'ÉTUDES

Les étudiants internationaux se concentrent dans un certain nombre de domaines d'études⁴⁰ (tableau 25). Entre 1997 et 2003, que ce soit au premier ou au deuxième cycle, les étudiants internationaux ont été plus nombreux à étudier l'administration, les sciences appliquées et les sciences humaines. Au troisième cycle, ce sont les sciences appliquées, les sciences humaines et les sciences pures qui ont été les plus en demande chez ces étudiants.

⁴⁰ Il faut toutefois prendre en considération que l'admission est contingentée dans certains secteurs, comme dans les sciences de la santé.

TABLEAU 25
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon le domaine et le cycle d'études
Trimestres d'automne 1997, 2000 et 2003

	1997				2000				2003			
	1 ^{er} cycle N = 6 806	2 ^e cycle N = 2 903	3 ^e cycle N = 1 898	Total N = 11 607	1 ^{er} cycle N = 9 742	2 ^e cycle N = 3 849	3 ^e cycle N = 1 715	Total N = 15 306	1 ^{er} cycle N = 12 725	2 ^e cycle N = 4 426	3 ^e cycle N = 2 060	Total N = 19 211
Sc. santé	2,4 %	5,9 %	9,0 %	4,3 %	2,1 %	6,1 %	9,6 %	4,0 %	1,8 %	6,3 %	11,6 %	3,9 %
Sc. pures	5,4 %	8,0 %	20,5 %	8,5 %	4,8 %	6,5 %	20,6 %	7,0 %	5,7 %	6,9 %	18,3 %	7,3 %
Sc. appliquées	16,1 %	18,8 %	26,0 %	18,4 %	17,0 %	17,9 %	24,4 %	18,0 %	15,5 %	22,0 %	26,7 %	18,2 %
Sc. humaines	12,5 %	9,9 %	19,7 %	13,1 %	13,8 %	10,3 %	20,9 %	13,7 %	16,4 %	11,9 %	20,2 %	15,8 %
Lettres	10,2 %	3,3 %	7,3 %	8,0 %	8,0 %	2,3 %	6,8 %	6,4 %	6,1 %	1,7 %	5,4 %	5,0 %
Droit	0,4 %	4,1 %	1,7 %	1,5 %	0,4 %	5,7 %	1,9 %	1,9 %	0,3 %	3,1 %	1,3 %	1,1 %
Sc. éducation	1,1 %	3,0 %	4,3 %	2,1 %	0,5 %	4,5 %	4,5 %	2,0 %	1,0 %	2,4 %	3,9 %	1,6 %
Administration	14,0 %	26,5 %	5,8 %	15,8 %	14,1 %	28,7 %	6,8 %	17,0 %	18,3 %	24,9 %	7,1 %	18,7 %
Arts	2,4 %	2,0 %	1,0 %	2,1 %	2,6 %	1,4 %	1,2 %	2,2 %	2,6 %	2,4 %	1,1 %	2,4 %
Étud. plurisect.	2,5 %	2,2 %	2,4 %	2,4 %	2,9 %	1,3 %	1,9 %	2,4 %	3,8 %	1,9 %	2,2 %	3,2 %
Domaine non applicable*	33,0 %	16,3 %	2,3 %	23,8 %	33,7 %	15,3 %	1,5 %	25,5 %	28,4 %	16,6 %	2,1 %	22,9 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

* Domaines d'études non applicables : études préparatoires, études libres, auditeurs, microprogrammes, etc.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Or, si l'on tient compte du poids des étudiants internationaux dans l'effectif total de chacun des domaines (tableau 26), les résultats divergent quelque peu. Au premier cycle, toujours entre 1997 et 2003, c'est dans les domaines des lettres, des sciences appliquées et des sciences pures que l'on trouve la plus forte proportion d'étudiants internationaux. Il est à noter qu'une certaine diversification s'est opérée en 2003, puisqu'on y observe une proportion croissante d'étudiants internationaux en sciences humaines, en administration et en arts. Au deuxième cycle, trois domaines d'études affichent des proportions élevées – et relativement similaires – d'étudiants internationaux : le droit, les sciences pures et les sciences appliquées (respectivement 16,5 %, 15,2 % et 14,6 % en 2003). Au troisième cycle, plusieurs domaines d'études se distinguent par une proportion d'étudiants internationaux qui dépasse 20 % de l'effectif total dont, en 2003, les sciences appliquées (27,3 %) et les sciences pures (24,8 %).

TABLEAU 26
Proportion d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant des universités québécoises
selon le domaine et le cycle d'études
Trimestres d'automne 1997, 2000 et 2003

	1997				2000				2003			
	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total
Sc. santé	1,2 %	8,1 %	16,1 %	3,0 %	1,7 %	9,6 %	14,7 %	3,8 %	1,5 %	9,9 %	17,5 %	3,8 %
Sc. pures	4,0 %	14,6 %	27,1 %	8,1 %	5,5 %	14,9 %	26,1 %	9,2 %	8,0 %	15,2 %	24,8 %	11,2 %
Sc. appliquées	4,5 %	13,7 %	31,7 %	7,1 %	6,0 %	15,7 %	30,1 %	8,3 %	7,3 %	14,6 %	27,3 %	9,8 %
Sc. humaines	2,5 %	4,9 %	13,2 %	3,6 %	4,2 %	6,8 %	13,1 %	5,2 %	5,5 %	8,5 %	13,6 %	6,5 %
Lettres	6,3 %	6,1 %	18,1 %	6,9 %	7,8 %	6,2 %	19,1 %	8,2 %	7,5 %	5,0 %	18,6 %	7,7 %
Droit	0,6 %	14,3 %	31,4 %	3,6 %	0,9 %	20,0 %	30,3 %	5,5 %	1,0 %	16,5 %	21,3 %	4,1 %
Sc. éducation	0,4 %	3,1 %	13,3 %	1,0 %	0,2 %	7,4 %	14,0 %	1,3 %	0,6 %	4,2 %	13,6 %	1,3 %
Administration	2,5 %	9,0 %	23,4 %	3,9 %	3,3 %	11,2 %	23,5 %	5,0 %	5,3 %	7,8 %	22,8 %	6,1 %
Arts	2,2 %	7,5 %	12,1 %	2,8 %	3,4 %	6,6 %	10,0 %	3,9 %	4,2 %	10,4 %	7,9 %	5,0 %
Étud. plurisect.	5,1 %	10,0 %	36,0 %	6,8 %	7,8 %	9,3 %	34,4 %	8,6 %	9,7 %	11,7 %	31,5 %	10,5 %
Domaine non applicable*	12,0 %	15,3 %	20,0 %	12,5 %	16,7 %	13,1 %	27,7 %	16,1 %	18,8 %	12,7 %	39,8 %	17,5 %

* Domaines d'études non applicables : études préparatoires, études libres, auditeurs, microprogrammes, etc.

Note : Voir le tableau 26A en annexe, qui présente les nombres d'étudiants pour tous les trimestres d'automne entre 1997 et 2003.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Il est plus difficile de déterminer la concentration des étudiants internationaux par discipline du fait que les catégories disciplinaires varient d'un établissement à l'autre. Quoiqu'il en soit, nous présentons au tableau 27 les disciplines au sein desquelles on trouvait les proportions les plus élevées d'étudiants internationaux en 2003, et ce, à chacun des cycles. Certes, beaucoup de ces disciplines sont ainsi mises en évidence du seul fait que très peu d'étudiants y sont inscrits : par exemple, les étudiants internationaux représentent 75 % de ceux inscrits en démographie au troisième cycle alors qu'ils ne sont que 16. Toutefois, mettre en évidence ces disciplines nous permet, d'une part, de faire valoir la divergence des choix disciplinaires entre les étudiants internationaux et les étudiants canadiens et, d'autre part, de cibler les secteurs où prédominent les étudiants internationaux. Parmi ces secteurs, outre la démographie, notons les études de la faune (90,0 % d'étudiants internationaux au deuxième cycle), l'économie rurale et agricole (57,1 % d'étudiants internationaux au deuxième cycle), le génie géologique (57,1 % d'étudiants internationaux au troisième cycle), l'océanographie (56,5 % d'étudiants internationaux au troisième cycle) et les sciences de l'atmosphère (52,9 % d'étudiants internationaux au troisième cycle).

TABLEAU 27
Disciplines où se trouvent les proportions les plus élevées
d'étudiants internationaux parmi l'effectif étudiant des universités québécoises
selon le cycle d'études
Trimestre d'automne 2003

	Étudiants internationaux	
	N	%
Au premier cycle, disciplines où les étudiants internationaux représentent plus de 20 %		
Météo. et sciences de l'atmosphère	24	25,0
Anglais, langue seconde	1 263	24,3
Ressources naturelles	13	23,1
Économie	2 951	22,2
Zoologie	37	21,6
Au deuxième cycle, disciplines où les étudiants internationaux représentent plus de 30 %		
Étude de la faune	10	90,0
Sciences domestiques	ND	ND
Économie rurale et agricole	14	57,1
Océanographie	47	46,8
Médecine vétérinaire	120	44,2
Météo. et sciences de l'atmosphère	51	41,2
Économie	480	33,8
Formation en enseignement (ens. prof., sec. et coll.)	51	31,4
Affaires sur le plan international	161	30,4
Au troisième cycle, disciplines où les étudiants internationaux représentent plus de 40 %		
Agriculture	ND	ND
Démographie	16	75,0
Génie géologique	14	57,1
Océanographie	46	56,5
Météo. et sciences de l'atmosphère	17	52,9
Génie chimique	125	48,0
Phytotechnie	18	44,4
Économie	130	42,3
Médecine vétérinaire	36	41,7

ND : Les données ne sont pas présentées puisqu'elles renvoient à des nombres inférieurs à 10.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Le tableau 28 présente la répartition des étudiants internationaux en 2003 selon les différents domaines d'études pour les cinq principaux pays d'origine (France, États-Unis, Chine, Maroc et Tunisie). Si l'on fait abstraction de la catégorie « Domaine non applicable », on constate que les étudiants français se concentrent surtout en administration (15,0 %), en sciences humaines (12,5 %) et en sciences appliquées (12,0 %). Par ailleurs, la majorité des étudiants originaires des États-Unis poursuivent des études en sciences humaines (30,4 %). Enfin, la majorité des étudiants chinois, marocains et tunisiens se trouvent en administration

(respectivement 34,5 %, 37,7 % et 35,2 %), quoique la proportion en sciences appliquées demeure particulièrement élevée (respectivement 20,8 %, 27,8 % et 30,4 %).

TABLEAU 28
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon le domaine d'études,
pour les cinq principaux pays d'origine
Trimestre d'automne 2003

	France		États-Unis		Chine		Maroc		Tunisie		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Sc. santé	181	3,5	123	5,1	40	3,2	16	1,7	11	1,4	752	3,9
Sc. pures	408	7,8	141	5,9	110	8,8	66	7,2	65	8,5	1 402	7,3
Sc. appliquées	627	12,0	140	5,8	261	20,8	255	27,8	234	30,4	3 501	18,2
Sc. humaines	655	12,5	729	30,4	127	10,1	62	6,8	79	10,3	3 026	15,8
Lettres	122	2,3	162	6,8	103	8,2	14	1,5	33	4,3	957	5,0
Droit	69	1,3	19	0,8	6	0,5	11	1,2	6	0,8	204	1,1
Sc. éducation	78	1,5	53	2,2	22	1,8	1	0,1	4	0,5	307	1,6
Administration	785	15,0	199	8,3	433	34,5	345	37,7	271	35,2	3 586	18,7
Arts	112	2,1	158	6,6	16	1,3	6	0,7	7	0,9	467	2,4
Étud. plurisect.	135	2,6	201	8,4	9	0,7	21	2,3	15	2,0	614	3,2
Domaine non applicable*	2 066	39,4	470	19,6	128	10,2	119	13,0	44	5,7	4 395	22,9
Total	5 238	100,0	2 395	100,0	1 255	100,0	916	100,0	769	100,0	19 211	100,0

* Domaines d'études non applicables : études préparatoires, études libres, auditeurs, microprogrammes, etc.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

2.9. LE CHEMINEMENT SCOLAIRE

Le MEQ a réalisé des travaux sur le cheminement scolaire des étudiants universitaires pour les années allant de 1997 à 2003. Ces travaux ont consisté en un suivi longitudinal des nouvelles cohortes d'étudiants de manière à déterminer leur situation à chaque trimestre pendant cinq ans. Cinq catégories d'étudiants sont distinguées :

- les étudiants qui persévèrent;
- les étudiants qui persévèrent, mais dans le but d'obtenir une sanction différente de celle recherchée à la première observation;
- les étudiants qui interrompent temporairement leurs études;
- les étudiants qui obtiennent un diplôme;
- les étudiants qui abandonnent leurs études (c'est-à-dire ceux qui n'obtiennent pas la sanction visée et qui demeurent non inscrits jusqu'à la fin de la période de suivi, soit le trimestre d'automne 2003).

Les indicateurs de cheminement ne peuvent être établis qu'en fonction de l'établissement d'attache. Par conséquent, les étudiants qui, en cours d'observation, ont changé d'établissement québécois sont considérés comme ayant interrompu leurs études plutôt qu'à titre d'étudiants persévérants.

Ces travaux du MELS nous ont permis de comparer les cheminements scolaires des étudiants internationaux et des étudiants nationaux⁴¹ pour les cohortes de 1997, de 1998 et de 1999⁴². Seuls les étudiants inscrits à un programme d'études ont été retenus. Sont donc exclus de l'observation les étudiants libres⁴³, les auditeurs⁴⁴, les médecins résidents⁴⁵ et les stagiaires postdoctoraux⁴⁶. Ces étudiants non réguliers sont, en majorité, enregistrés dans les domaines d'études non applicables⁴⁷. Notre objectif a consisté précisément à évaluer deux aspects du cheminement scolaire : le taux de diplomation et le taux d'abandon. D'une part, les étudiants internationaux ont-ils tendance à obtenir un diplôme dans une proportion plus élevée que leurs homologues canadiens? Le cas échéant, obtiennent-ils leur diplôme plus rapidement? D'autre part, le taux d'abandon est-il plus élevé chez les étudiants internationaux? Distinguant les trois cycles d'études, notre analyse met donc en évidence les taux de diplomation et d'abandon à l'intérieur de la durée prévue des études⁴⁸ et un an après la fin de celles-ci.

Au tableau 29, nous constatons que les taux de diplomation et d'abandon scolaire au baccalauréat sont similaires chez les étudiants canadiens et les étudiants internationaux. Les taux de diplomation après trois années d'études apparaissent toutefois plus élevés chez les ressortissants étrangers. Inversement, un an après la durée prévue des études, ce sont les étudiants canadiens qui obtiennent un diplôme dans une proportion plus élevée. Par ailleurs, la proportion d'étudiants qui abandonnent leurs études est légèrement plus forte chez les étudiants internationaux.

Les données concernant les cohortes d'étudiants à la maîtrise (tableau 30) nous permettent de constater des différences marquées entre les étudiants canadiens et les étudiants internationaux. En effet, les taux de

⁴¹ Sont considérés comme des étudiants nationaux les étudiants ayant leur citoyenneté canadienne ou leur résidence permanente au Canada.

⁴² Ces données nous ont été transmises par M. Jacques La Haye, de la Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires du MEQ, (octobre 2004).

⁴³ Étudiant libre : sans être admis à un programme d'études, est inscrit à une ou à des activités de l'enseignement et doit se soumettre au processus d'évaluation prévu pour ces activités. Ce statut s'applique autant à l'étudiant qui suit des activités en dehors de son programme d'études qu'à celui qui est en situation d'accueil dans un établissement d'enseignement, en vertu d'une entente sur le transfert des unités (MEQ, 2003b, 9.10-415.2).

⁴⁴ Auditeur : sans être admis à un programme d'études, est inscrit à une ou à des activités et n'est pas soumis au processus d'évaluation prévu pour ces activités (MEQ, 2003b, 9.10-415.2).

⁴⁵ Médecin résident : suit un programme de stages de résidence en médecine (MEQ, 2003b, 9.10-415.2).

⁴⁶ Stagiaire postdoctoral : titulaire, depuis moins de cinq ans, d'un Ph. D. (ou de l'équivalent) qui a entrepris d'accroître, à temps plein et pour une durée déterminée avec l'établissement d'enseignement, son expertise de recherche par la participation aux travaux de recherche de l'établissement (MEQ, 2003b, 9.10-415.2).

⁴⁷ Les étudiants dits « non réguliers » ne s'y limitent pas; ces domaines comprennent également les études préparatoires à un programme d'études.

⁴⁸ La durée prévue des études est de trois ans au baccalauréat, de deux ans à la maîtrise et de quatre ans au doctorat.

diplomation apparaissent toujours plus élevés chez les seconds. L'écart se situe entre 14,5 et 18,1 points de pourcentage selon la cohorte et le moment de l'observation. Les taux d'abandon compilés sont légèrement plus faibles chez les ressortissants étrangers, sans toutefois que les écarts soient significatifs.

L'écart entre les étudiants internationaux et les étudiants canadiens observé à la maîtrise en ce qui touche la diplomation se reproduit au doctorat (tableau 31), mais de façon moins prononcée. C'est surtout après cinq années d'études que la différence est marquée. Quant au taux d'abandon, les résultats sont plutôt similaires dans les deux groupes comparés.

TABLEAU 29
Situation des nouveaux inscrits au baccalauréat dans les universités québécoises
trois et quatre ans après leur inscription,
pour les étudiants canadiens et les étudiants internationaux
Cohortes de 1997, de 1998 et de 1999

	Nombre	Trois ans après l'inscription		Quatre ans après l'inscription		
		Taux de diplomation	Taux d'abandon	Taux de diplomation	Taux d'abandon	
Cohorte de 1997	Étudiants nationaux	32 629	31,3 %	23,8 %	58,9 %	23,8 %
	Étudiants internationaux	1 372	37,3 %	27,8 %	56,6 %	30,9 %
	Écart		6,0	4,0	-2,4	7,1
Cohorte de 1998	Étudiants nationaux	33 264	29,7 %	22,3 %	58,3 %	24,6 %
	Étudiants internationaux	1 425	39,5 %	24,7 %	59,6 %	27,2 %
	Écart		9,8	2,4	1,3	2,6
Cohorte de 1999	Étudiants nationaux	35 117	30,9 %	22,6 %	57,5 %	22,6 %
	Étudiants internationaux	1 834	35,4 %	26,8 %	53,9 %	26,8 %
	Écart		4,6	4,1	-3,6	4,1

Source : Ministère de l'éducation, fichiers ayant trait au cheminement universitaire (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

TABLEAU 30
Situation des nouveaux inscrits à la maîtrise dans les universités québécoises
deux et trois ans après leur inscription,
pour les étudiants canadiens et les étudiants internationaux
Cohortes de 1997, de 1998 et de 1999

	Nombre	Deux ans après l'inscription		Trois ans après l'inscription		
		Taux de diplomation	Taux d'abandon	Taux de diplomation	Taux d'abandon	
Cohorte de 1997	Étudiants nationaux	5 944	28,9 %	18,1 %	49,5 %	23,0 %
	Étudiants internationaux	844	43,4 %	17,9 %	64,0 %	21,1 %
	Écart		14,5	-0,2	14,5	-1,9
Cohorte de 1998	Étudiants nationaux	5 945	30,1 %	17,5 %	49,3 %	22,8 %
	Étudiants internationaux	946	46,5 %	16,2 %	67,4 %	18,7 %
	Écart		16,5	-1,3	18,1	-4,1
Cohorte de 1999	Étudiants nationaux	6 268	31,3 %	17,6 %	52,0 %	21,2 %
	Étudiants internationaux	1 070	47,9 %	16,4 %	67,5 %	18,3 %
	Écart		16,6	-1,2	15,5	-2,9

Source : Ministère de l'éducation, fichiers ayant trait au cheminement universitaire (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

TABLEAU 31
Situation des nouveaux inscrits au doctorat dans les universités québécoises
quatre et cinq ans après leur inscription,
pour les étudiants canadiens et les étudiants internationaux
Cohortes de 1997, de 1998 et de 1999

		Nombre	Quatre ans après l'inscription		Cinq ans après l'inscription	
			Taux de diplomation	Taux d'abandon	Taux de diplomation	Taux d'abandon
Cohorte de 1997	Étudiants nationaux	987	10,2 %	30,4 %	20,8 %	32,6 %
	Étudiants internationaux	333	12,0 %	30,9 %	29,7 %	32,4 %
	Écart		1,8	0,5	9,0	-0,2
Cohorte de 1998	Étudiants nationaux	872	8,8 %	27,6 %	17,7 %	27,6 %
	Étudiants internationaux	311	17,0 %	27,3 %	28,3 %	27,3 %
	Écart		8,2	-0,3	10,6	-0,3
Cohorte de 1999	Étudiants nationaux	915	8,1 %	20,8 %		
	Étudiants internationaux	345	14,5 %	24,3 %		
	Écart		6,4	3,6		

Source : Ministère de l'éducation, fichiers ayant trait au cheminement universitaire (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

D'après l'étude de l'AUCC (2000) menée auprès des agents de liaison internationale des universités canadiennes, 57 % d'entre eux estimaient que le taux de rétention des étudiants internationaux était le même que pour les étudiants nationaux, alors que 28 % tendaient à croire qu'il était plus élevé (AUCC, 2000, p. 58). Notre brève analyse des cheminements scolaires confirme que la diplomation est plus fréquente chez les étudiants internationaux que chez les étudiants nationaux pour les cycles supérieurs. Au premier cycle, la diplomation dans les délais prévus est certes plus élevée chez les ressortissants étrangers, mais la tendance se renverse, au fil des trimestres observés, à l'avantage des étudiants nationaux.

CONCLUSION : PARTICULARITÉS ET SIMILITUDES DU QUÉBEC PAR RAPPORT AU CANADA

Notre analyse a jusqu'ici mis en évidence certaines convergences et divergences entre le Québec et le Canada en ce qui a trait à l'accueil des étudiants internationaux. Rappelons que les universités québécoises, comme les universités canadiennes, accueillent un nombre grandissant d'étudiants internationaux. Cependant, la part des étudiants internationaux parmi l'effectif universitaire est plus élevée au Québec que dans l'ensemble du Canada. Une analyse plus raffinée s'impose toutefois en fin de parcours pour déterminer si le bassin d'étudiants internationaux qui choisissent le Québec est similaire à celui du reste du Canada.

Les données disponibles nous permettent de constater que la provenance des étudiants internationaux recensés dans les universités québécoises apparaît particulière à plusieurs égards (tableau 32). Comparativement à l'ensemble du Canada, le Québec accueille une proportion plus grande d'étudiants originaires d'Europe et d'Afrique. En 2001, les proportions étaient respectivement de 38,2 % et de 24,7 %,

ce qui représentait 17,7 et 11,4 points de pourcentage de plus que pour le Canada. À l'inverse, la proportion d'étudiants internationaux en provenance d'Asie était plus élevée au sein des universités canadiennes. L'écart se chiffrait à 24 points de pourcentage en 2001 entre le Canada (39,0 %) et le Québec (15,0 %). Sur cet aspect, le Canada serait plus près de la tendance mondiale que le Québec : d'après les analyses de l'OCDE (2004a), 43 % des étudiants internationaux des pays de l'OCDE venaient d'Asie en 2001, principalement de la Chine. Il s'agit donc d'un bassin important d'étudiants internationaux auquel les universités du reste du Canada ont accès. Notons que ces constats se maintiennent sur les trois années où l'observation a été possible (1997, 2000 et 2001) et que ceux-ci sont conformes à l'état de la situation que dressait le Conseil des universités au début des années 90 (Conseil des universités, 1992, p. 27).

TABLEAU 32
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises et canadiennes
selon la région d'origine
Trimestres d'automne 1997, 2000 et 2001

	1997				2000				2001			
	Québec ¹		Canada ²		Québec ¹		Canada ²		Québec ¹		Canada ²	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Amérique	2 221	19,1	6 100	18,5	3 179	20,8	9 400	20,6	3 452	21,4	11 100	21,1
Europe	4 323	37,2	7 900	24,0	5 869	38,3	10 100	22,1	6 158	38,2	10 800	20,5
Afrique	3 120	26,9	5 100	15,5	3 980	26,0	6 300	13,8	3 976	24,7	7 000	13,3
Asie	1 874	16,1	12 500	38,0	2 174	14,2	16 400	35,9	2 415	15,0	20 500	39,0
Océanie	38	0,3	400	1,2	78	0,5	500	1,1	78	0,5	500	1,0
Pays inconnu	31	0,3	700	2,1	26	0,2	2 800	6,1	37	0,2	2 700	5,1
Total	11 607	100,0	32 900	100,0	15 306	100,0	45 700	100,0	16 116	100,0	52 600	100,0

1. Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

2. Statistique Canada (2004).

La lecture par pays d'origine permet toutefois de constater que les trois principaux contingents d'étudiants internationaux au Québec sont les mêmes qu'à l'échelle canadienne : il s'agit des étudiants chinois, américains et français (CIC, 2003, p. 31 et AUCC, 2000, p. 63). Il devient toutefois ardu d'évaluer pour le Canada l'évolution du nombre d'étudiants originaires de pays tels que la Corée du Sud, Hong Kong, le Japon et le Mexique. En effet, les sources utilisées présentent à cet égard des informations partielles qui, de surcroît, se contredisent⁴⁹. Trois faits sont toutefois certains : 1) le nombre d'étudiants internationaux dans les universités canadiennes qui viennent de Hong Kong est nettement à la baisse depuis le début des années 90; 2) le nombre d'étudiants internationaux venant des États-Unis et de la France est en croissance graduelle sur toute la période (de 1980 à 2001) et 3) le nombre de ceux venant de la Chine augmente plus rapidement depuis le début des années 2000. Outre le premier constat concernant les arrivants de Hong

⁴⁹ Voir à cet égard les sources suivantes : AUCC, 2000, p. 62-63 et CIC, 2003, p. 31.

Kong, que nous ne sommes pas en mesure de confirmer⁵⁰, nous avons observé les mêmes tendances à l'échelle du Québec.

Une comparaison plus précise entre le Canada et le Québec demeure possible pour certains pays d'origine, dont les trois principaux : les États-Unis, la France et la Chine (tableau 33). Quelques tendances en émergent. D'abord, le fait que les étudiants internationaux recensés dans les universités québécoises viennent majoritairement de France apparaît propre au Québec. D'ailleurs, à l'échelle canadienne, aucun pays d'origine ne paraît aussi prépondérant, bien que l'on ne puisse dire si c'est le cas pour chacune des provinces. Une plus grande diversité caractérise donc les universités canadiennes à l'égard de la provenance des étudiants internationaux. De plus, comparativement au Québec, le Canada accueille une proportion plus grande d'étudiants originaires de la Chine⁵¹, de la Corée du Sud, de Hong Kong et du Japon. Les ressortissants originaires des États-Unis et du Mexique se trouvent, quant à eux, parmi les étudiants internationaux du Québec et du Canada dans une proportion similaire.

⁵⁰ Les données disponibles sur les étudiants originaires de Hong Kong dans les universités québécoises couvrent seulement la période de 1997 à 2003.

⁵¹ La plus grande proportion d'étudiants chinois trouvée au Canada peut être attribuable à une croissance simplement plus tardive de ce contingent au Québec. En effet, les données du MELS nous permettent de constater que la part d'étudiants chinois dans les universités québécoises est passée à 6,5 % en 2003. Toutefois, l'absence de données plus récentes à l'échelle canadienne ne nous permet pas de déterminer si l'écart persiste à cet égard entre le Québec et le Canada.

TABLEAU 33
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises et canadiennes
selon certains pays d'origine
Trimestres d'automne de 1997 à 2001

	Québec ¹									
	1997		1998		1999		2000		2001	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Chine	282	2,4	305	2,5	374	2,6	386	2,5	513	3,2
Corée du Sud	174	1,5	153	1,2	199	1,4	209	1,4	217	1,3
États-Unis	1 121	9,7	1 286	10,3	1 558	11,0	1 769	11,6	1 981	12,3
France	3 063	26,4	3 465	27,9	4 121	29,1	4 336	28,3	4 538	28,2
Hong Kong	47	0,4	45	0,4	42	0,3	33	0,2	22	0,1
Japon	267	2,3	266	2,1	261	1,8	300	2,0	296	1,8
Mexique	311	2,7	352	2,8	345	2,4	390	2,5	456	2,8
TOTAL	11 607	100,0	12 436	100,0	14 178	100,0	15 306	100,0	16 116	100,0
	Canada ²									
	1997		1998		1999		2000		2001	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Chine	1 439	4,4	1 892	5,4	2 827	6,9	4 530	9,2	8 078	13,7
Corée du Sud	2 497	7,7	1 658	4,8	2 161	5,2	3 023	6,2	3 574	6,1
États-Unis	3 346	10,3	3 854	11,1	4 601	11,2	5 370	11,0	6 151	10,4
France	2 936	9,0	3 413	9,8	4 150	10,1	4 630	9,4	5 149	8,7
Hong Kong	3 198	9,8	2 987	8,6	3 015	7,3	2 996	6,1	2 951	5,0
Japon	2 231	6,9	2 347	6,7	2 548	6,2	2 545	5,2	2 796	4,7
Mexique	684	2,1	786	2,3	901	2,2	1 180	2,4	1 347	2,3
TOTAL	32 560	100,0	34 862	100,0	41 256	100,0	49 006	100,0	58 979	100,0

Note : Le nombre d'étudiants français est parfois plus élevé au Québec qu'au Canada du fait que les données canadiennes ne concernent que les arrivants au Canada qui sont titulaires d'un permis pour études. Les données québécoises, quant à elles, concernent tous les étudiants internationaux inscrits dans une université du Québec.

1. Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.
2. CIC (2003, p. 38, 42, 46, 50, 54, 58, 63, 88).

3. LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES EN FORMATION DANS LEUR PAYS D'ORIGINE

L'OCDE (2004a) rend compte de deux nouvelles formes d'internationalisation de l'enseignement supérieur : la mobilité des programmes éducatifs et la mobilité des établissements. La première renvoie à la formation à distance, aux cours franchisés et au jumelage. La seconde consiste en l'ouverture de campus à l'étranger et en l'acquisition partielle ou totale d'un établissement à l'étranger. Parce qu'elle représente un risque entrepreneurial, nous dit l'OCDE (2004a), il n'est pas étonnant que la mobilité des établissements demeure limitée. Les données québécoises ne permettent pas de distinguer l'une ou l'autre de ces formes d'internationalisation. Comme nous l'avons explicité à la section 1.2, nous connaissons le nombre d'étudiants inscrits à un établissement québécois qui n'ont pas de statut du Canada. Nous pouvons prendre cette donnée comme indicateur du nombre d'étudiants étrangers qui suivent une formation dispensée par un établissement universitaire québécois sans quitter leur pays. Il s'agit, selon la terminologie de la littérature sur l'internationalisation de l'enseignement, d'éducation transfrontalière ou transnationale. Rappelons toutefois que les informations disponibles à cet égard sont susceptibles de sous-estimer le nombre d'étudiants étrangers qui suivent une formation québécoise dans leur pays d'origine puisque les renseignements sont compilés à des fins de statistiques et non à des fins de financement (voir la section 1.2).

Le nombre d'étudiants étrangers inscrits à une formation donnée par une université québécoise dans leur pays d'origine est en croissance : il est passé de 1 261 en 2001 à 1 723 en 2003 (tableau 34). Ces étudiants représentent 0,7 % de l'effectif étudiant des universités québécoises⁵² ou 8,2 % de l'ensemble des étudiants étrangers (qu'ils soient en formation au Québec ou dans leur pays d'origine). C'est toujours au deuxième cycle qu'on trouve le plus grand nombre de ces étudiants et la part la plus élevée de ceux-ci parmi l'effectif total⁵³. En 2003, 63,8 % des étudiants étrangers en formation hors du Canada étaient au deuxième cycle, alors que 34,0 % étaient inscrits au premier cycle. Le troisième cycle regroupe une mince proportion de cette catégorie d'étudiants.

⁵² En effet, au trimestre d'automne 2003, 1 723 étudiants n'avaient pas de statut du Canada sur les 255 854 étudiants universitaires au Québec.

⁵³ En effet, au trimestre d'automne 2003, 2,5 % des étudiants de deuxième cycle étaient des étudiants étrangers en formation dans leur pays d'origine, alors que cette proportion se chiffrait respectivement à 0,3 % et 0,4 % pour le premier et le troisième cycle.

TABLEAU 34
Répartition des étudiants étrangers des universités québécoises en formation dans leur pays d'origine
selon le cycle d'études
Trimestres d'automne de 2001 à 2003

	2001		2002		2003	
	N	%	N	%	N	%
1 ^{er} cycle	370	29,3	461	30,4	585	34,0
2 ^e cycle	890	70,6	1 038	68,4	1 099	63,8
3 ^e cycle	1	0,1	19	1,3	39	2,3
TOTAL	1 261	100,0	1 518	100,0	1 723	100,0
	Indice 100 (2001 = 100)					
	2001		2002		2003	
1 ^{er} cycle	100		125		158	
2 ^e cycle	100		117		123	
3 ^e cycle	100		1 900		3 900	
TOTAL	100		120		137	

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

3.1. LES ÉTABLISSEMENTS

La formation québécoise donnée à des étudiants à l'étranger est le fait d'un nombre limité d'établissements. Le tableau 35 montre que l'UQAM domine largement sur ce plan. En 2003, 77,2 % des étudiants étrangers en formation dans leur pays d'origine étaient inscrits à l'UQAM. La Télé-Université (TELUQ) se classe au deuxième rang avec 9,3 % des étudiants de cette catégorie. Soulignons le cas particulier de la Télé-Université : les étudiants sans statut canadien représentent 98,8 % de tous les étudiants étrangers inscrits dans cet établissement. Dans une moindre mesure, l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal et HEC Montréal dispensent également des formations à l'étranger à un nombre non négligeable d'étudiants.

TABLEAU 35
Répartition des étudiants étrangers des universités québécoises en formation dans leur pays d'origine
selon l'établissement
Trimestres d'automne de 2001 à 2003

	2001		2002		2003		Part de l'effectif étudiant
	N	%	N	%	N	%	
UQAM	1 022	81,0	1 271	83,7	1 330	77,2	3,4 %
TELUQ	114	9,0	80	5,3	160	9,3	2,6 %
Laval	1	0,1	31	2,0	73	4,2	0,2 %
Sherbrooke	28	2,2	55	3,6	67	3,9	0,4 %
Montréal	4	0,3	2	0,1	45	2,6	0,1 %
HEC	15	1,2	2	0,1	35	2,0	0,3 %
UQAC	2	0,2	1	0,1	6	0,3	0,1 %
UQAT	11	0,9	16	1,1	6	0,3	0,3 %
ENAP	26	2,1	30	2,0	1	0,1	0,1 %
Concordia	9	0,7	4	0,3	0	0,0	0,0 %
UQO	0	0,0	26	1,7	0	0,0	0,0 %
UQTR	29	2,3	0	0,0	0	0,0	0,0 %
Total	1 261	100,0	1 518	100,0	1 723	100,0	0,7 %

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

3.2. LE DOMAINE D'ÉTUDES

La grande majorité des étudiants qui suivent des formations québécoises à l'étranger sont inscrits dans le domaine de l'administration (tableau 36). Au trimestre d'automne 2003, 80,6 % des étudiants étrangers en formation hors du Canada étaient inscrits dans ce champ d'études. De plus, 2,4 % de l'effectif étudiant en administration est constitué d'étudiants étrangers formés dans leur pays d'origine, ce qui est au-dessus de la moyenne (0,7 %). Notons qu'en 2003 les domaines des sciences humaines et des sciences de l'éducation constituaient également un contingent non négligeable d'étudiants étrangers inscrits à une formation donnée dans leur pays d'origine par un établissement québécois.

TABLEAU 36
Répartition des étudiants étrangers des universités québécoises en formation dans leur pays d'origine
selon le domaine d'études
Trimestres d'automne de 2001 à 2003

	2001		2002		2003		Part de l'effectif étudiant
	N	%	N	%	N	%	
Sc. santé	4	0,3	3	0,2	4	0,2	0,0 %
Sc. pures		0,0	1	0,1	2	0,1	0,0 %
Sc. appliquées	3	0,2	50	3,3	21	1,2	0,1 %
Sc. humaines	64	5,1	72	4,7	82	4,8	0,2 %
Lettres	1	0,1	2	0,1	4	0,2	0,0 %
Droit		0,0		0,0	3	0,2	0,1 %
Sc. éducation	7	0,6	9	0,6	46	2,7	0,2 %
Administration	1 092	86,6	1 294	85,2	1 388	80,6	2,4 %
Arts		0,0	2	0,1		0,0	0,0 %
Étud. plurisect.	1	0,1	1	0,1	2	0,1	0,0 %
Domaine non applicable*	89	7,1	84	5,5	171	9,9	0,7 %
Total	1 261	100,0	1 518	100,0	1 723	100,0	0,7 %

* Domaines d'études non applicables : études préparatoires, études libres, auditeurs, microprogrammes, etc.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

La majorité des étudiants étrangers suivant une formation dans leur pays d'origine ont pour objectif d'obtenir une sanction d'études. En 2003, seulement 6,8 % d'entre eux ne visaient aucune sanction. La maîtrise représente le diplôme le plus recherché (56,1 % en 2003), suivie du baccalauréat (25,5 % en 2003).

TABLEAU 37
Répartition des étudiants étrangers des universités québécoises en formation dans leur pays d'origine
selon la sanction recherchée
Trimestres d'automne de 2001 à 2003

	2001		2002		2003	
	N	%	N	%	N	%
Attestation microprogramme	26	2,1	39	2,6	38	2,2
Baccalauréat	267	21,2	389	25,6	440	25,5
Certificat	49	3,9	38	2,5	23	1,3
Diplôme	74	5,9	55	3,6	100	5,8
Doctorat	1	0,1	19	1,3	39	2,3
Maîtrise	790	62,6	937	61,7	966	56,1
Ne s'applique pas	54	4,3	41	2,7	117	6,8
Total	1 261	100,0	1 518	100,0	1 723	100,0

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

3.3. LES PAYS DESSERVIS

Les lieux où est offerte la formation québécoise en dehors du Canada sont variés. La majorité des étudiants étrangers suivant une formation hors du Canada sont au Liban (30,1 % en 2003). Suivent la France, le Mexique et la République dominicaine, qui regroupaient, respectivement, 135, 117 et 104 étudiants en formation à l'étranger au trimestre d'automne 2003. Les autres pays rassemblaient moins de 100 étudiants.

TABLEAU 38
Répartition des étudiants étrangers des universités québécoises en formation dans leur pays d'origine
selon le pays de citoyenneté,
pour les principaux pays en 2003
Trimestres d'automne de 2001 à 2003

	2001		2002		2003	
	N	%	N	%	N	%
Liban	246	19,5	535	35,2	519	30,1
France	79	6,3	87	5,7	135	7,8
Mexique	100	7,9	117	7,7	117	6,8
République dominicaine	136	10,8	124	8,2	104	6,0
Algérie	91	7,2	60	4,0	92	5,3
Mali	56	4,4	85	5,6	83	4,8
Soudan		0,0		0,0	78	4,5
Pologne	92	7,3	84	5,5	71	4,1
Suisse	93	7,4	68	4,5	62	3,6
Maroc	44	3,5	6	0,4	61	3,5
Cameroun	14	1,1	41	2,7	58	3,4
Tunisie	15	1,2	33	2,2	56	3,3
Équateur	51	4,0	49	3,2	40	2,3
Chine	15	1,2	16	1,1	34	2,0
Sénégal	13	1,0	38	2,5	28	1,6
Côte d'Ivoire	55	4,4	46	3,0	25	1,5
Bolivie	1	0,1		0,0	21	1,2
Congo, répub. démocratique		0,0		0,0	21	1,2
Gabon	41	3,3	38	2,5	18	1,0
Guinée	30	2,4	2	0,1	16	0,9
Pérou	20	1,6	18	1,2	14	0,8
Autres pays	69	5,5	71	4,7	70	4,1
Total	1 261	100,0	1 518	100,0	1 723	100,0

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

CONCLUSION : ESSAI DE COMPARAISON

En 2003, moins de 1 % de l'effectif étudiant des établissements universitaires québécois était constitué d'étudiants étrangers en formation dans leur pays d'origine. Nous n'avons trouvé à ce jour aucune donnée qui nous permette de faire une comparaison avec le reste du Canada. D'après la plus récente publication de l'OCDE, ces données ne semblent disponibles ni à l'échelle du Canada (OCDE, 2004a, p. 61) ni pour l'ensemble des pays de l'OCDE (OCDE, 2004a, p. 215). L'étude de l'AUCC nous apprend cependant que 42 % des universités canadiennes ont fait la mise en marché de produits et de services d'éducation et ont exporté ces produits et services vers d'autres pays, mais que seulement 8 % de celles-ci estimaient que ces activités étaient de niveau élevé (AUCC, 2000, p. 66). La formation à distance apparaît comme la formule la plus répandue. Les principales régions desservies par les établissements canadiens étaient l'Asie, les Antilles, l'Afrique francophone et l'Amérique latine. Nous avons observé des constats similaires au Québec⁵⁴, auxquels il faut ajouter ceux de pays d'Europe (France, Pologne, Suisse) et du Mexique. Les agents de liaison internationale des universités canadiennes jugent positivement l'offre de services éducatifs à l'étranger. Ils donnent trois motifs en faveur de cette forme d'internationalisation : les ouvertures à l'étranger qui s'ensuivent, notamment pour le corps professoral, la diversification des sources de recrutement d'étudiants et, enfin, l'augmentation des recettes (AUCC, 2000, p. 65).

À l'échelle internationale, il semble que ce soit l'Australie qui ait le plus développé cette activité internationale : en 2001, 37 % des étudiants étrangers des universités australiennes n'avaient pas quitté leur pays d'origine (OCDE, 2004a). La même année, au Québec, seulement 7,3 % des étudiants étrangers suivaient leur formation dans leur pays d'origine⁵⁵.

⁵⁴ Au Québec, l'Asie est représentée par le Liban et, dans une moindre mesure, par la Chine; les Antilles, par la République dominicaine et l'Afrique, par l'Algérie, le Mali, le Soudan, le Maroc, le Cameroun et la Tunisie.

⁵⁵ En effet, en 2001, 1 261 étudiants étaient sans statut canadien contre 16 116 étudiants internationaux. En 2003, ces nombres s'établissaient respectivement à 1 723 et à 19 211; la proportion d'étudiants étrangers en formation dans leur pays d'origine sur l'ensemble des étudiants étrangers s'établit donc à 8,2 % pour l'automne 2003.

4. LES ÉTUDIANTS NATIONAUX EN FORMATION À L'ÉTRANGER

Trois indicateurs nous permettent d'évaluer la mobilité des étudiants nationaux : 1) les étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger; 2) les boursiers d'organismes subventionnaires québécois et nationaux en formation à l'étranger et 3) les étudiants canadiens inscrits dans une université étrangère. La section 1.3, qui décrit la méthodologie utilisée, définit chacun d'eux.

4.1. LES ÉTUDIANTS NATIONAUX DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES EFFECTUANT UN COURT SÉJOUR DE FORMATION À L'ÉTRANGER

À la section 1.3.1, nous avons présenté la nature et les limites des données dont nous disposons sur les étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger. Les réserves qui y sont formulées sont nombreuses et doivent être prises en compte dans l'analyse qui suit.

À l'automne 2003, 1 135 étudiants des universités québécoises participaient à une mesure leur permettant de séjourner en dehors du Canada (tableau 39)⁵⁶. Précisons d'emblée que le nombre d'étudiants québécois mobiles sur une année scolaire est nécessairement plus élevé. En réalité, **des étudiants peuvent effectuer de courts séjours de formation à l'étranger aux trimestres d'hiver et d'été sans que leur participation soit compilée dans notre fichier.** À preuve, selon le rapport annuel 2002-2003 de l'UQAM, le nombre d'étudiants qui ont séjourné à l'étranger pendant cette année scolaire est de 328 (UQAM, 2003), alors qu'à partir des données du MELS, nous l'établissons à 142 pour l'automne 2003.

Des 1 135 étudiants nationaux effectuant un court séjour de formation à l'étranger à l'automne 2003, 900 étudiants bénéficiaient d'une bourse dans le cadre du Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec (PBCSE) du MELS⁵⁷. Le nombre d'étudiants qui se prévalent de ce programme sur l'ensemble d'une année scolaire est certes plus élevé : selon des données complémentaires du MELS, 1 811 étudiants ont pu en bénéficier durant l'année scolaire 2002-2003 pour réaliser un séjour à l'étranger⁵⁸.

Par ailleurs, 962 de ces 1 135 étudiants (84,8 %) participaient à une entente sur la mobilité leur permettant de séjourner dans un établissement étranger. De ce nombre, 284 participaient à une entente de la CREPUQ;

⁵⁶ Précisons que, pour 128 de ces 1 135 étudiants, nous ne connaissons pas la destination du séjour. De fait, ces étudiants peuvent avoir réalisé leur séjour dans une autre province du Canada plutôt qu'à l'étranger. On peut consulter la section 1.3.1 pour obtenir plus de détails à cet égard.

⁵⁷ Pour obtenir plus de détails concernant ce programme de bourses, on peut consulter la section 1.3.1 de même que l'annexe C.

⁵⁸ Cette donnée complémentaire nous a été transmise par la personne en charge du PBCSE au MELS, M^{me} Catherine Hamel (décembre 2004).

568, à une entente interuniversitaire (avec ou sans parité) et 110, à la Convention-cadre France-Québec sur les cotutelles de thèse. Il faut aussi retenir que la majorité des étudiants mobiles sur le plan international (727, soit 64,1 %) ont recours à un soutien financier en plus de participer à une entente sur la mobilité.

Au trimestre d'automne 2002, le nombre d'étudiants nationaux effectuant un court séjour de formation à l'étranger apparaissait légèrement plus élevé qu'à l'automne 2003, s'établissant à 1 157⁵⁹ (données non présentées). Cette légère baisse est due à la diminution du nombre de participants aux ententes de la CREPUQ : à l'automne 2002, ces ententes ont permis à 391 étudiants de séjourner à l'étranger, alors que ce nombre passait à 284 à l'automne 2003. Du reste, entre l'automne 2002 et l'automne 2003, le PBCSE, les ententes interuniversitaires et la Convention-cadre sur les cotutelles de thèse ont permis à un nombre stable ou légèrement plus élevé d'étudiants de faire un séjour à l'étranger. **Insistons une fois de plus sur le caractère incomplet des données que nous avons compilées :** du fait qu'elles permettent de comparer les trimestres d'automne et non les années scolaires, nous ne pouvons, à la lumière de celles-ci, conclure à une baisse de la mobilité internationale de court séjour chez les étudiants nationaux. Selon des données complémentaires, nous devons plutôt conclure à une **augmentation du nombre d'étudiants nationaux mobiles sur le plan international**. En effet, le nombre d'étudiants qui bénéficient d'une bourse du PBCSE pour séjourner à l'étranger est plutôt en croissance, puisqu'il est passé de 1 595 à 1 811 entre 2000-2001 et 2002-2003.

Tout compte fait, les programmes de mobilité internationale touchaient, à l'automne 2003, 0,5 % des étudiants nationaux des universités québécoises (soit 1 135 de 234 920) ou 0,8 % des étudiants nationaux à temps plein (soit 1 135 de 142 163). Durant l'année scolaire 2002-2003, 1 811 étudiants nationaux ont réalisé un court séjour à l'étranger grâce au PBCSE⁶⁰, soit 0,8 % de l'effectif étudiant (227 689) ou 1,3 % de l'effectif étudiant à temps plein (135 541) de l'automne 2002. À l'échelle des universités canadiennes, l'AUC (2000, p. 40) estime que les étudiants effectuant un séjour de formation à l'étranger représentaient 0,9 % de l'effectif étudiant à temps plein en 1997-1998.

Il est intéressant de constater que les étudiants internationaux qui fréquentent les universités québécoises peuvent également bénéficier des ententes sur la mobilité, c'est-à-dire des ententes de la CREPUQ, des ententes interuniversitaires, avec ou sans parité, et de la Convention-cadre sur les cotutelles de thèse. Une minorité de ces étudiants internationaux s'en sont prévalus aux trimestres d'automne 2002 et 2003, ce qui représente moins d'un point de pourcentage pour chaque trimestre d'automne (données non présentées). Nous pourrions traiter ces cas comme des exemples de « double mobilité étudiante » dans la mesure où les

⁵⁹ Précisons que, pour 186 de ces 1 157 étudiants, nous ne connaissons pas la destination du séjour. De fait, ces étudiants peuvent avoir réalisé leur séjour dans une autre province du Canada plutôt qu'à l'étranger. On peut consulter la section 1.3.1 pour obtenir plus de détails à cet égard.

⁶⁰ Cette donnée complémentaire nous a été transmise par la personne en charge du PBCSE au MELS, M^{me} Catherine Hamel (décembre 2004).

ressortissants étrangers quittent leur pays d'origine pour étudier dans un établissement universitaire québécois et qu'en cours de formation, ils réalisent un séjour dans un établissement hors du Québec ou du Canada⁶¹.

TABLEAU 39
Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger selon l'entente à laquelle ils participent ou l'obtention d'une bourse du PBCSE
Trimestre d'automne 2003

		Reçoit une bourse dans le cadre du Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'étranger du MELS (PBCSE)		
		Oui	Non	Total
Participe à une entente sur la mobilité	20- Entente de la CREPUQ avec parité* : formation donnée en dehors du Québec pour l'étudiant d'une université québécoise	245	39	284
	21- Entente interuniversitaire avec parité* : formation donnée en dehors du Québec pour l'étudiant d'une université québécoise	312	71	396
	22- Entente interuniversitaire sans parité: formation donnée en dehors du Québec pour l'étudiant d'une université québécoise	167	18	194
	30- Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse: étudiant d'une université québécoise dont la formation est donnée au Québec	0	83	83
	31- Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse: étudiant d'une université québécoise dont la formation est donnée en France	3	24	27
	Total des participants à une entente	727	235	962
Ne participe à aucune entente		173		173
Total		900	235	1 135

* Les ententes avec parité prévoient que le nombre d'étudiants d'une université québécoise qui séjournent dans une université étrangère est équivalent au nombre d'étudiants de cette université qui séjournent dans l'université québécoise. D'après le MELS, cette règle figure officiellement dans les ententes mais n'est pas nécessairement respectée dans les faits.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Comme le tableau 40 en témoigne, la part des étudiants qui séjournent à l'étranger varie en fonction du cycle d'études. C'est au troisième cycle qu'on trouvait la proportion la plus élevée d'étudiants nationaux à l'étranger à l'automne 2003, soit 1,6 % de l'effectif étudiant. Cette proportion était de 0,5 % au premier cycle, alors qu'elle n'atteignait pas 0,3 % au deuxième cycle. Calculée en fonction de l'effectif étudiant à temps plein, la part d'étudiants mobiles sur le plan international est certes plus élevée : 0,8 % au premier cycle, 0,6 % au deuxième cycle et 1,7 % au troisième cycle.

⁶¹ Les données dont nous disposons ne nous permettent malheureusement pas de déterminer si cette mobilité des étudiants internationaux à titre d'étudiants d'un établissement universitaire québécois est interprovinciale ou internationale parce que la variable sur la destination du séjour hors Québec (variable 349) n'est disponible que pour les étudiants des établissements universitaires québécois qui reçoivent une bourse du Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec, auquel les étudiants internationaux ne sont pas admissibles. On peut consulter la section 1.3.1 pour obtenir plus de détails à cet égard.

Les types d'ententes auxquelles participent les étudiants varient également d'un cycle à l'autre. La bourse du PBCSE aide la majorité des étudiants de premier (88,5 %) et de deuxième (81,3 %) cycles à séjourner à l'étranger. Or, au premier cycle plus qu'au deuxième cycle, l'obtention de cette bourse est souvent combinée à la participation à une entente sur la mobilité de court séjour. Très peu d'étudiants bénéficient d'une bourse du PBCSE au troisième cycle. C'est généralement la Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse qui favorise leur mobilité de court séjour. Toutefois, au trimestre d'automne 2003, la majorité des participants à ce programme étaient en formation au Québec (83 étudiants en formation au Québec contre 24 en France). Nous pouvons supposer que les bourses d'organismes subventionnaires aident financièrement les étudiants des cycles supérieurs à réaliser une partie ou la totalité de leurs études à l'étranger. Ces cas de mobilité étudiante seront étudiés dans la section suivante.

TABLEAU 40
Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger
selon le cycle d'études
Trimestre d'automne 2003

		1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Total	
		N	%	N	%	N	%	N	%
Sans bourse du PBCSE	20- Entente de la CREPUQ avec parité*	32	3,6	6	5,6	1	0,8	39	3,4
	21- Entente interuniversitaire avec parité*	68	7,6	2	1,9	1	0,8	71	6,3
	22- Entente interuniversitaire sans parité	3	0,3	12	11,2	3	2,3	18	1,6
	30- Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse, formation donnée au Québec					83	63,4	83	7,3
	31- Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse, formation donnée en France					24	18,3	24	2,1
Avec bourse du PBCSE	20- Entente de la CREPUQ avec parité*	227	25,3	18	16,8	0	0,0	245	21,6
	21- Entente interuniversitaire avec parité*	299	33,3	8	7,5	5	3,8	312	27,5
	22- Entente interuniversitaire sans parité	138	15,4	24	22,4	5	3,8	167	14,7
	31- Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse, formation donnée en France					3	2,3	3	0,3
	Sans entente	130	14,5	37	34,6	6	4,6	173	15,3
Total mobilité internationale		897	100,0	107	100,0	131	100,0	1 135	100,0
Étudiants nationaux aux études à temps plein		117 033	0,77	17 505	0,61	7 625	1,72	142 163	0,80
Total étudiants nationaux		187 822	0,48	38 735	0,28	8 363	1,57	234 920	0,48

* Les ententes avec parité prévoient que le nombre d'étudiants d'une université québécoise qui séjourne dans une université étrangère est équivalent au nombre d'étudiants de cette université qui séjourne dans l'université québécoise. D'après le MELS, cette règle figure officiellement dans les ententes mais n'est pas nécessairement respectée dans les faits.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

4.1.1. L'ÉTABLISSEMENT D'ATTACHE ET LE DOMAINE D'ÉTUDES

Le tableau 41 montre que les étudiants nationaux des universités anglophones sont proportionnellement moins nombreux que ceux des universités francophones à effectuer un court séjour de formation à l'étranger. En effet, à l'automne 2003, 0,34 % des étudiants des établissements anglophones réalisaient un court séjour à

l'étranger, tandis que cette proportion atteignait 0,53 % au sein des établissements francophones. Ce constat est toutefois émis uniquement sur la base de la participation aux ententes sur la mobilité étudiante et de l'obtention d'une bourse du PBCSE. Le résultat serait peut-être tout autre si les mobilités « individuelles » étaient aussi prises en compte, c'est-à-dire celles qui ne sont pas encadrées par l'un ou l'autre des programmes de mobilité.

Nous observons également que les étudiants des établissements francophones participent à un éventail plus large d'ententes sur la mobilité que ceux des établissements anglophones. En effet, à l'automne 2003, aucun étudiant d'un établissement anglophone ne participait à une entente interuniversitaire sans parité ni à la Convention-cadre sur les cotuelles de thèse. En revanche, parmi les étudiants mobiles sur le plan international, une proportion similaire d'étudiants des établissements anglophones et francophones recevaient une bourse du PBCSE (78,3 % des étudiants des établissements anglophones contre 79,4 % de ceux des établissements francophones). Parmi la population étudiante, la proportion d'étudiants bénéficiant d'une telle bourse était sensiblement la même dans le milieu francophone (0,4 %) et dans le milieu anglophone (0,3 %).

TABLEAU 41
Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger
selon la langue d'enseignement de l'établissement d'attache
Trimestre d'automne 2003

		Anglophone		Francophone		Total	
		N	%	N	%	N	%
Sans bourse du PBCSE	20- Entente de la CREPUQ avec parité*	5	2,6	34	3,6	39	3,4
	21- Entente interuniversitaire avec parité*	36	19,0	35	3,7	71	6,3
	22- Entente interuniversitaire sans parité	0	0,0	18	1,9	18	1,6
	30- Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse, formation donnée au Québec	0	0,0	83	8,8	83	7,3
	31- Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse, formation donnée en France	0	0,0	24	2,5	24	2,1
Avec bourse du PBCSE	20- Entente de la CREPUQ avec parité*	18	9,5	227	24,0	245	21,6
	21- Entente interuniversitaire avec parité*	63	33,3	249	26,3	312	27,5
	22- Entente interuniversitaire sans parité	0	0,0	167	17,7	167	14,7
	31- Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse, formation donnée en France	0	0,0	3	0,3	3	0,3
	Sans entente	67	35,4	106	11,2	173	15,3
Total mobilité internationale		189	100,0	946	100,0	1 135	100,0
Étudiants nationaux aux études à temps plein		37 869	0,50	104 294	0,91	142 163	0,80
Total étudiants nationaux		54 935	0,34	179 985	0,53	234 920	0,48

* Les ententes avec parité prévoient que le nombre d'étudiants d'une université québécoise qui séjournent dans une université étrangère est équivalent au nombre d'étudiants de cette université qui séjournent dans l'université québécoise. D'après le MELS, cette règle figure officiellement dans les ententes mais n'est pas nécessairement respectée dans les faits.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Cette tendance à la mobilité selon la langue d'enseignement de l'établissement d'attache se confirme quand nous regardons la répartition selon l'établissement (tableau 42). Nous remarquons d'abord qu'au trimestre d'automne 2003 près de la moitié des étudiants nationaux effectuant un court séjour de formation à l'étranger venaient de deux établissements : l'Université de Montréal (24,4 %) et l'Université Laval (20,4 %). Ces établissements étaient suivis de l'UQAM (12,5 %) et de l'Université McGill (11,4 %). En revanche, ce sont les étudiants de l'École Polytechnique de Montréal qui ont réalisé des courts séjours à l'étranger dans une plus grande proportion, soit 1,5 % de l'effectif étudiant. Nous constatons également qu'une part élevée de l'effectif étudiant est mobile sur le plan international à l'Université de Montréal (0,8 %), à l'Université Laval (0,7 %) et à l'ETS (0,6 %). Lorsque l'on calcule la part des étudiants effectuant un court séjour à l'étranger sur l'effectif étudiant à temps plein plutôt que sur l'ensemble de l'effectif, les résultats sont quelque peu différents. Si l'École Polytechnique (2,0 %), l'Université de Montréal (1,1 %), l'Université Laval (1,0 %) et l'ETS (1,0 %) continuent de se démarquer, deux établissements dont le nombre d'étudiants à temps partiel est élevé voient leur proportion augmenter significativement : respectivement 4,5 % et 1,1 % des étudiants à temps plein de la Télé-Université et de HEC Montréal effectuaient un séjour à l'étranger à l'automne 2003.

En analysant les données complémentaires du MELS concernant les boursiers du PBCSE durant l'année scolaire 2002-2003⁶², nous constatons le maintien de ces grandes tendances par établissement. En ce qui a trait à la part de l'effectif étudiant qui est mobile, elle apparaît plus élevée non seulement à l'École Polytechnique (1,7 %), mais également à HEC Montréal (1,8 %) de même qu'à l'Université Bishop's (1,2 %), à l'Université Laval (1,0 %) et à l'Université de Montréal (1,0 %). Nous apprenons par ailleurs qu'entre 2000 et 2003, peu d'établissements ont utilisé la totalité de leur budget réservé au PBCSE, à l'exception de l'Université Bishop's et de HEC Montréal. Suivent, par ordre d'importance, l'École Polytechnique, l'Université de Montréal et l'UQAM, qui ont utilisé respectivement 97 %, 82 % et 75 % du budget alloué pour le PBCSE. Les autres établissements ont utilisé moins de 75 % de ce budget dans les premières années de fonctionnement du programme.

Certains établissements favorisent particulièrement un certain type de mesures incitatives (voir le tableau complet sur ce sujet en annexe). À l'automne 2003, les bourses du PBCSE soutenaient la totalité des étudiants mobiles sur le plan international à HEC Montréal, à l'Université Concordia et dans plusieurs établissements de petite taille, dont l'UQAC et l'UQTR. Inversement, les étudiants mobiles qui venaient de l'UQAM (62,7 %) et de l'Université McGill (68,2 %) étaient proportionnellement moins nombreux à profiter de ce programme de bourses. En ce qui a trait aux ententes sur la mobilité étudiante, l'UQAM (59,2 %) et l'École Polytechnique (62,9 %) mettent surtout à profit celles de la CREPUQ. À l'Université de Montréal

⁶² Cette analyse repose sur des données transmises par la personne en charge du PBCSE au MELS, M^{me} Catherine Hamel (décembre 2004). Ces données ne sont pas présentées dans ce rapport. Pour obtenir plus de détails concernant le PBCSE, on peut consulter l'annexe C.

(59,6 %) et à l'Université McGill (72,1 %), les ententes interuniversitaires avec parité permettent d'encadrer le séjour à l'étranger de la majorité des étudiants mobiles. Les étudiants de l'Université Laval ont, pour leur part, recours soit à une entente interuniversitaire sans parité combinée à une bourse du PBCSE (47,0 %), soit seulement à une bourse du PBCSE (34,5 %).

TABLEAU 42
Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger
selon l'établissement
Trimestre d'automne 2003

	Mobilité internationale		Effectif étudiant à temps plein		Effectif étudiant total	
	N	%	N	%	N	%
Montréal	277	24,4	24 231	1,14	36 311	0,76
Laval	232	20,4	23 119	1,00	33 962	0,68
UQAM	142	12,5	19 154	0,74	36 186	0,39
McGill	129	11,4	19 413	0,66	25 122	0,51
Polytechnique	70	6,2	3 565	1,96	4 678	1,50
HEC	59	5,2	5 278	1,12	10 380	0,57
Sherbrooke	56	4,9	10 756	0,52	18 113	0,31
Concordia	48	4,2	16 468	0,29	27 301	0,18
ETS	28	2,5	2 725	1,03	4 423	0,63
UQAC	25	2,2	3 176	0,79	6 323	0,40
UQTR	23	2,0	5 437	0,42	9 504	0,24
TELUQ	18	1,6	402	4,48	5 936	0,30
Bishop's	12	1,1	1 988	0,60	2 512	0,48
UQO	9	0,8	2 439	0,37	5 104	0,18
UQAR	3	0,3	2 506	0,12	4 790	0,06
UQAT	3	0,3	826	0,36	2 270	0,13
ENAP	1	0,1	309	0,32	1 616	0,06
INRS	0	0,0	371	0,00	389	0,00
Total	1 135	100,0	142 163	0,80	234 920	0,48

Note : Voir le tableau 42A en annexe, qui présente cette répartition selon la participation aux ententes et l'obtention d'une bourse du PBCSE.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

Les étudiants nationaux qui séjournaient à l'étranger au trimestre d'automne 2003 étaient surtout inscrits en sciences humaines (28,7 %), en sciences appliquées (18,7 %) et en administration (16,8 %) (tableau 43). Toutefois, sur le plan du pourcentage de l'effectif total, ce sont les étudiants des domaines du droit et des études plurisectorielles qui sont les plus mobiles : respectivement 1,3 % et 1,1 % de l'effectif étudiant était à l'étranger à l'automne 2003. À l'inverse, les étudiants en sciences de la santé et en sciences de l'éducation paraissent les moins mobiles puisque seulement 0,2 % d'entre eux effectuaient un court séjour de formation à l'étranger à l'automne 2003. Les mêmes tendances sont observables lorsque la part des étudiants mobiles

sur le plan international est calculée en fonction de l'effectif étudiant à temps plein plutôt que de l'effectif étudiant total.

Le recours aux bourses du PBCSE chez les étudiants présentant une mobilité internationale varie selon le domaine d'études (voir le tableau 43A en annexe). À l'automne 2003, les étudiants mobiles inscrits en administration (93,7 %) et en sciences de l'éducation (92,7 %) en bénéficiaient dans une proportion plus élevée que ceux des autres domaines d'études. Des différences selon le domaine d'études sont également observables dans les types d'ententes qui régissent la mobilité étudiante. Ainsi, le droit (56,5 %), l'administration (47,1 %) et les lettres (38,6 %) se distinguent des autres domaines par un fréquent recours aux ententes interuniversitaires avec parité. Les sciences appliquées se démarquent, pour leur part, par une proportion élevée d'étudiants mobiles sur le plan international qui participent aux ententes de la CREPUQ (41,0 %). Enfin, les étudiants des sciences humaines qui sont mobiles participent plus souvent aux ententes interuniversitaires avec parité (28,5 %) et aux ententes de la CREPUQ (28,3 %). Ajoutons que la Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse rejoint, dans une proportion plus élevée, les étudiants mobiles qui appartiennent aux domaines des lettres (19,8 %), du droit (17,7 %) et des sciences humaines (15,4 %).

TABLEAU 43
Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger
selon le domaine d'études
Trimestre d'automne 2003

	Mobilité internationale		Effectif étudiant à temps plein		Effectif étudiant total	
	N	%	N	%	N	%
Sc. humaines	326	28,7	28 731	1,13	41 242	0,79
Sc. appliquées	212	18,7	24 192	0,88	32 357	0,66
Administration	191	16,8	22 023	0,87	52 388	0,36
Lettres	96	8,5	6 277	1,53	10 977	0,87
Droit	62	5,5	3 403	1,82	4 561	1,36
Études plurisectorielles	60	5,3	2 949	2,03	4 747	1,26
Sc. éducation	55	4,8	15 710	0,35	23 474	0,23
Arts	46	4,1	6 313	0,73	8 880	0,52
Sc. santé	43	3,8	12 918	0,33	17 764	0,24
Sc. pures	43	3,8	9 127	0,47	10 606	0,41
Domaine non applicable*	1	0,1	3 898	0,03	20 693	0,00
Total	1 135	100,0	135 541	0,84	227 689	0,50

* Domaines d'études non applicables : études préparatoires, études libres, auditeurs, microprogrammes, etc.

Note : Voir le tableau 43A en annexe, qui présente cette répartition selon la participation aux ententes et l'obtention d'une bourse du PBCSE.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

4.1.2. LE PAYS DE DESTINATION

Dans le fichier GDEU du MELS, l'information concernant la destination des étudiants effectuant un court séjour de formation n'est compilée que pour ceux qui reçoivent une bourse du PBCSE. Ils étaient 900 au trimestre d'automne 2003 et 887 au même trimestre de 2002. La diversité de leurs lieux d'études est frappante. Au trimestre d'automne 2003, ces étudiants ont séjourné dans 51 pays comparativement à 43 pays au trimestre d'automne 2002⁶³. On relève cependant une forte **préférence des étudiants nationaux pour la France** : environ 2 étudiants mobiles sur 5 privilégient cette destination à l'automne 2003 (tableau 44). Les États-Unis, le Mexique et les pays de l'Union européenne autres que la France (notamment la Belgique, le Royaume-Uni, la Suède, l'Espagne et la Suisse) accueillent également un contingent important d'étudiants nationaux pour un séjour limité. Selon des données complémentaires du MELS relatives aux boursiers du PBCSE, les mêmes constats s'observent pour l'ensemble des trois années scolaires de 2000 à 2003.

Soulignons quelques destinations particulières selon le domaine d'études et l'établissement universitaire d'attache pour l'automne 2003 (données non présentées). Les étudiants mobiles du domaine des sciences de la santé sont plus nombreux à séjourner aux États-Unis (52,5 %) qu'en France (30,0 %). Ceux inscrits en administration et en sciences humaines séjournent également en France dans une forte proportion (respectivement 21,8 % et 38,6 %), mais leurs destinations apparaissent particulièrement variées : ils se tournent souvent vers d'autres pays de l'Union européenne (notamment la Belgique et le Royaume-Uni), le Mexique et les États-Unis. Par ailleurs, deux établissements se distinguent par une plus faible proportion d'étudiants ayant séjourné en France à l'automne 2003 : HEC Montréal (6,8 %) et l'Université McGill (14,8 %). À HEC Montréal, les étudiants mobiles sur le plan international se destinent surtout à la Belgique (20,3 %) et à la Suède (18,6 %). En revanche, ceux de l'Université McGill sont nombreux à choisir le Royaume-Uni (19,3 %), le Mexique (13,6 %) et l'Australie (11,4 %).

⁶³ Le nombre de pays où se destinent les Québécois effectuant un court séjour à l'étranger apparaît plus élevé chez Monière (2004). En effet, selon cette source, le Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec aurait permis aux étudiants des établissements québécois de visiter 84 pays au cours de l'année 2001-2002.

TABLEAU 44
Répartition des étudiants nationaux qui reçoivent une bourse du PBCSE
selon le pays de destination
Trimestres d'automne 2002 et 2003

	2002	2003	Total	
	N	N	N	%
France	385	356	741	41,5
États-Unis	60	64	124	6,9
Mexique	64	60	124	6,9
Belgique	56	64	120	6,7
Royaume-Uni	57	53	110	6,2
Suède	33	34	67	3,7
Espagne	25	37	62	3,5
Suisse	34	22	56	3,1
Allemagne	16	24	40	2,2
Australie	19	19	38	2,1
Pays-Bas	12	20	32	1,8
Italie	12	11	23	1,3
Réunion	18	3	21	1,2
Danemark	6	14	20	1,1
Japon	9	10	19	1,1
Brésil	9	9	18	1,0
Chili	6	12	18	1,0
Autriche	6	12	18	1,0
Finlande	4	7	11	0,6
Russie	3	6	9	0,5
Pérou		8	8	0,4
Hongrie	4	4	8	0,4
Hong Kong	3	5	8	0,4
Costa Rica	2	5	7	0,4
Autres	44	41	85	4,8
Total	887	900	1 787	100,0

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

4.2. LES BOURSIERS DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES QUÉBÉCOIS ET CANADIENS EN FORMATION À L'ÉTRANGER

Pour compléter notre portrait, nous avons jugé nécessaire de rappeler les principaux constats de l'étude de l'Observatoire des sciences et des technologies effectuée sous la direction de Benoît Godin (2000). Cette étude consistait à évaluer la part des boursiers des conseils subventionnaires fédéraux et des fonds subventionnaires québécois qui ont poursuivi leurs études à l'étranger.

4.2.1. LA PART DES BOURSIERS EN FORMATION À L'ÉTRANGER

Le tableau 45 présente les boursiers des trois organismes subventionnaires québécois (FCAR, FRSQ et CQRS⁶⁴). Le FCAR a permis d'octroyer 780 nouvelles bourses en 1999. De ces boursiers, 10,8 % étaient inscrits dans une université étrangère. Cette proportion est la plus faible depuis 1991. En revanche, 60 bourses ont été octroyées en vertu du FRSQ en 1999, si l'on exclut les bourses conjointes FCAR-FRSQ, et 20,3 % des boursiers sont allés à l'étranger. Cette proportion varie considérablement d'une année à l'autre (entre 7 % et 36 %), compte tenu du faible nombre de boursiers.

TABLEAU 45
Proportion de nouveaux boursiers d'organismes subventionnaires québécois
qui sont en formation à l'étranger
selon l'organisme subventionnaire,
de 1989 à 1999

			1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
FCAR*	Nouveaux boursiers	N	878	900	869	826	923	805	943	773	889	843	780
	Nouveaux boursiers étudiant hors du Canada	N	89	90	103	93	105	96	110	112	111	121	84
		%	10,1	10,0	11,9	11,3	11,4	11,9	11,7	14,5	12,5	14,4	10,8
FRSQ*	Nouveaux boursiers	N	ND	ND	ND	ND	125	158	134	137	26	22	59
	Nouveaux boursiers étudiant hors du Canada	N	ND	ND	ND	ND	32	24	15	9	8	8	12
		%	ND	ND	ND	ND	25,6	15,2	11,2	6,6	30,8	36,4	20,3
CQRS	Nouveaux boursiers	N	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Nouveaux boursiers étudiant hors du Canada	N	ND	ND	ND	1	3	2	0	3	1	1	ND
		%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

* Les bénéficiaires des bourses conjointes FCAR-FRSQ sont comptés parmi les bénéficiaires du FCAR puisque c'est ce dernier qui émet les chèques.

ND : Données non disponibles.

Source : Godin, 2000, p. 30.

⁶⁴ Il s'agit des trois conseils avant leur réorganisation sous la forme de fonds : le Fond québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT), le Fond de la recherche en santé du Québec (FRSQ) et le Fond québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

La comparaison avec les boursiers d'organismes subventionnaires fédéraux (CRSNG, CRSH et CRM⁶⁵) s'avère complexe. De fait, l'organisme qui décerne le plus grand nombre de bourses sur le plan fédéral, le CRSNG, ne compile pas de données concernant les nouveaux boursiers, mais comptabilise toutes les bourses actives durant l'année. Des 4 997 boursiers du CRSNG en 1998, 10,6 % ont poursuivi leurs études à l'étranger (tableau 46). Notons que cette proportion est demeurée relativement stable durant la période étudiée. Au sein du CRSH et du CRM, les nombres de nouveaux boursiers en 1999 étaient respectivement de 698 et de 465 et respectivement 16,4 % et 17,6 % d'entre eux ont choisi d'étudier à l'étranger.

TABLEAU 46
Proportion de nouveaux boursiers d'organismes subventionnaires fédéraux
qui sont en formation à l'étranger
selon l'organisme subventionnaire,
de 1989 à 1999

			1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
CRSH	Nouveaux boursiers	N	ND	ND	ND	713	706	733	630	624	683	698	740
	Nouveaux boursiers étudiant hors du Canada	N	ND	ND	ND	143	136	152	145	123	140	130	121
		%	ND	ND	ND	20,1	19,3	20,7	23,0	19,7	20,5	18,6	16,4
CRM	Nouveaux boursiers	N	245	322	414	408	528	674	244	299	343	465	539
	Nouveaux boursiers étudiant hors du Canada	N	63	92	104	105	158	143	72	72	66	77	95
		%	25,7	28,6	25,1	25,7	29,9	21,2	29,5	24,1	19,2	16,6	17,6
CRSNG*	Boursiers	N	ND	ND	8 221	8 578	7 877	7 314	6 004	4 829	4 644	4 997	ND
	Boursiers étudiant hors du Canada	N	767	783	817	838	743	708	621	577	545	529	ND
		%	ND	ND	9,0	9,8	9,4	9,7	10,3	11,9	11,7	10,6	ND

* Les chiffres du CRSNG concernent non pas de nouvelles bourses, mais des bourses actives. Les totaux, dans ce cas, font référence à des « boursiers-année ».

ND : Données non disponibles.

Source : Godin, 2000, p. 29.

À partir de ces données partielles, Godin (2000, p. 28) conclut qu'une proportion similaire de boursiers pour ce qui est des fonds québécois et des conseils fédéraux choisissent d'étudier à l'étranger, soit un peu plus de 10 %.

4.2.2. LES PAYS ET LES ÉTABLISSEMENTS DE DESTINATION

Compte tenu de l'importance numérique des boursiers du FCAR, seuls ceux-ci ont été retenus par Godin pour déterminer les pays et les établissements de destination des boursiers des fonds québécois (Godin, 2000, p. 24). La majorité des boursiers du FCAR qui réalisent leurs études à l'étranger se dirigent vers les États-

⁶⁵ Le CRM est devenu depuis l'Institut de recherche de la santé du Canada (IRSC).

Unis (tableau 47). Ils étaient 54,5 % à faire ce choix en 1998 et cette tendance s'observe sur toute la période étudiée. La France a, pour sa part, accueilli 17,4 % des boursiers⁶⁶, alors que le Royaume-Uni en a reçu 14,0 %. Les universités qui ont attiré le plus grand nombre de boursiers du FCAR entre 1989 et 1998 sont reconnues : le Massachusetts Institute of Technology (MIT) et l'Université Harvard aux États-Unis, l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne) en France, l'Université Cambridge et l'Université Oxford au Royaume-Uni (Godin, 2000, p. 40-42).

Les destinations des boursiers des fonds québécois en 1998 diffèrent substantiellement de celles des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger (tableau 44 de la section 4.1). En effet, nous observons précédemment qu'un grand nombre des étudiants québécois se trouvant à l'étranger aux trimestres d'automne 2002 et 2003 se tournaient vers la France (soit environ 40 %). Les États-Unis se classaient certes au deuxième rang parmi les destinations des étudiants effectuant un court séjour de formation à l'étranger, mais leur proportion n'atteignait pas 8 %. Ces résultats laissent entendre que les destinations privilégiées par les étudiants québécois varient en fonction de la durée de leur séjour à l'étranger mais aussi et surtout en fonction du cycle d'études⁶⁷.

TABLEAU 47
Répartition des boursiers du FCAR en formation à l'étranger
selon les principaux pays de destination
1998

	FCAR	
	N	%
États-Unis	66	54,5
France	21	17,4
Royaume-Uni	17	14,0
Pays-Bas	3	2,5
Allemagne	2	1,7
Suisse	2	1,7
Belgique	1	0,8
Autres (6 pays)	9	7,4
Total	121	100,0

Source: Godin, 2000, p. 35.

Pour les boursiers des organismes subventionnaires canadiens étudiant en dehors du Canada, les États-Unis apparaissent comme le lieu de prédilection (tableau 48). Parmi les 529 boursiers du CRSNG en 1998 qui ont réalisé leurs études à l'étranger, 74,7 % l'ont fait dans une université américaine. Aux deuxième et troisième rangs, on trouve le Royaume-Uni et la France. Soulignons que la France n'accueille qu'un nombre limité de

⁶⁶ Cette donnée est conforme à celle du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, dont le directeur estimait que, dans les années 90, un maximum de 30 étudiants québécois s'inscrivaient annuellement à un programme de doctorat français (CCIFQ, 2000, p. 12).

⁶⁷ Rappelons que près de 80 % des étudiants effectuant un court séjour à l'étranger sont au premier cycle.

boursiers des conseils fédéraux. L'information concernant l'établissement des boursiers des conseils fédéraux étudiant à l'extérieur du Canada n'est disponible que pour le CRSNG (Godin, 2000, p. 37-39). Les établissements choisis par les boursiers canadiens aux États-Unis sont notamment le MIT, l'Université de Californie à Berkeley, l'Université de Stanford, l'Université de Harvard, l'Institut de technologie de Californie et l'Université Cornell. Les deux établissements qui se démarquent au Royaume-Uni sont les mêmes que chez les boursiers des fonds québécois (Cambridge et Oxford), alors que les établissements les plus populaires en France sont le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Université de Paris XI et l'Université de Strasbourg I.

TABLEAU 48
Répartition des boursiers d'organismes fédéraux en formation à l'étranger
selon les principaux pays de destination
1998

	CRSNG*		CRM		CRSH	
	N	%	N	%	N	%
États-Unis	395	74,7	65	84,4	68	52,3
Royaume-Uni	56	10,6	4	5,2	21	16,2
France	21	4,0	1	1,3	3	2,3
Allemagne	6	1,1	1	1,3	3	2,3
Suisse	12	2,3	2	2,6	0	0,0
Pays-Bas	5	0,9	0	0,0	2	1,5
Belgique	1	0,2	0	0,0	2	1,5
Autres	33	6,2	4	5,2	31	23,8
Total	529	100,0	77	100,0	130	100,0

* Les chiffres du CRSNG concernent non pas de nouvelles bourses, mais des bourses actives.

Source : Godin, 2000, p. 32-34.

Bref, si les États-Unis constituent le lieu où vont étudier la majorité des boursiers des fonds québécois et des conseils fédéraux, les premiers se tournent vers la France dans une proportion plus élevée. En comparant nos données relatives aux courts séjours de formation à l'étranger avec celles de Godin, nous observons cependant des différences majeures au sein même des étudiants québécois : les étudiants qui effectuent un court séjour à l'étranger, le plus grand nombre dans le cadre d'études de premier cycle, se tournent principalement vers la France, alors que les boursiers du FCAR se tournent majoritairement vers les États-Unis. Il y a donc lieu de présumer que le choix de la destination varie en fonction du cycle d'études. Quant au choix de l'établissement d'enseignement, notons que les boursiers des fonds québécois semblent privilégier autant les universités prestigieuses que les boursiers des conseils fédéraux. Cependant, ces derniers se dirigent vers une plus grande variété d'établissements américains.

4.3. LES CANADIENS INSCRITS À L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE À L'ÉTRANGER

Certains pays de l'OCDE se démarquent par un grand nombre d'étudiants inscrits dans une université étrangère. Les étudiants de l'Asie se classent au premier rang à ce chapitre du fait qu'ils représentaient, en 2001, 43 % des 1,54 million de ressortissants étrangers qui étudiaient dans un pays de l'OCDE. L'Amérique du Nord n'en représentait que 7 %, se situant loin derrière l'Europe (35 %) et l'Afrique (12 %) (OCDE, 2004a, o. 209). La part du Canada est, quant à elle, de 2,0 % (OCDE, 2004a, p. 210) : il s'agit du treizième rang, en nombre absolu, parmi les pays de l'OCDE.

En fait, le nombre d'étudiants canadiens inscrits dans une université étrangère se chiffrait à 29 459 en 2001 et à 35 808 en 2002 (tableau 49)⁶⁸. Parmi l'ensemble des étudiants canadiens à l'enseignement supérieur (en formation au Canada et en dehors du Canada), 3,4 % choisissent de poursuivre des études à l'étranger (tableau 50). En d'autres termes, pour un étudiant inscrit dans une université étrangère, 28 sont demeurés au Canada. Cette proportion établie par rapport à la population étudiante de Statistique Canada est, somme toute, similaire à celle estimée par l'OCDE (2004a, p. 210), soit 2,4 %. Au regard de cet indicateur, l'OCDE classe le Canada au vingt et unième rang parmi les pays de l'OCDE. Notons que les pays qui se démarquent par une proportion élevée de départs sur l'effectif étudiant sont généralement de petite taille et que plusieurs appartiennent à l'Union européenne (notamment le Luxembourg, l'Islande, la Grèce et l'Irlande). D'autres pays se distinguent en contrepartie par une proportion très faible de départs, ce qui est notamment le lot des États-Unis (OCDE, 2004a, p. 210)⁶⁹.

Comme l'ensemble des ressortissants étrangers, la grande majorité des Canadiens qui entreprennent des études à l'étranger se dirigent vers les États-Unis (tableau 49). Ils étaient 26 514 à faire ce choix en 2002, soit 74,0 % de tous les Canadiens aux études en dehors du Canada. Le Royaume-Uni et l'Australie représentent les deuxième et troisième destinations privilégiées (respectivement 8,7 % et 7,2 %). La hausse du nombre d'étudiants canadiens qui se dirigent vers l'Australie est cohérente par rapport aux efforts entrepris par ce pays pour favoriser l'accueil d'étudiants internationaux (OCDE, 2004a, p. 57). Certes, le poids des étudiants canadiens dans l'effectif étudiant des pays étrangers reste marginal, peu importe le pays (tableau 51). Par exemple, les 21 925 étudiants canadiens qui vont étudier aux États-Unis ne représentent que 0,16 % de l'effectif étudiant américain.

⁶⁸ Rappelons toutefois que ce nombre ne prend pas en considération les étudiants effectuant un court séjour (voir la section portant sur la méthodologie).

⁶⁹ Ces données de l'OCDE sont reproduites en annexe au tableau 54.

TABLEAU 49
Répartition des étudiants canadiens dans l'enseignement tertiaire à l'étranger
selon le pays de destination
2001 et 2002

Pays de destination	Étudiants canadiens					
	2001 ¹		2002 ²		Écart 2001-2002	
	N	%	N	%	N	%
États-Unis	21 925	74,4	26 514	74,0	4 589	-0,4
Royaume-Uni	3 046	10,3	3 098	8,7	52	-1,7
Australie	1 279	4,3	2 581	7,2	1 302	2,9
France	954	3,2	1 067	3,0	113	-0,3
Allemagne	430	1,5	478	1,3	48	-0,1
Suède	269	0,9	332	0,9	63	0,0
Japon	202	0,7	232	0,6	30	0,0
Irlande	178	0,6	211	0,6	33	0,0
Suisse	181	0,6	192	0,5	11	-0,1
Nouvelle-Zélande	106	0,4	141	0,4	35	0,0
Pologne	101	0,3	116	0,3	15	0,0
Belgique	83	0,3	90	0,3	7	0,0
Finlande	71	0,2	70	0,2	-1	0,0
Hongrie	68	0,2	66	0,2	-2	0,0
Pays-Bas	53	0,2	63	0,2	10	0,0
Espagne	49	0,2	63	0,2	14	0,0
Danemark	42	0,1	60	0,2	18	0,0
Italie	56	0,2	59	0,2	3	0,0
Norvège	52	0,2	50	0,1	-2	0,0
Corée	41	0,1	41	0,1	0	0,0
Autriche	57	0,2	34	0,1	-23	-0,1
République tchèque	28	0,1	25	0,1	-3	0,0
Mexique	33	0,1	20	0,1	-13	-0,1
Turquie	9	0,0	11	0,0	2	0,0
Islande	5	0,0	11	0,0	6	0,0
République slovaque	8	0,0	9	0,0	1	0,0
Grèce			3	0,0	3	0,0
Total OCDE	29 326	99,5	35 637	99,5	6 311	0,0
Total hors de l'OCDE	133	0,5	171	0,5	38	0,0
TOTAL	29 459	100,0	35 808	100,0	6 349	0,0

1. OCDE, 2003.
2. OCDE, 2004c.

TABLEAU 50
Étudiants universitaires canadiens selon le lieu de formation
2001

Nombre d'étudiants canadiens			Pourcentage en formation à l'étranger	Nombre d'étudiants canadiens en formation au Canada pour un étudiant canadien en formation à l'étranger
En formation à l'étranger ¹	En formation au Canada ²	Total		
29 459	834 200	863 659	3,4 %	28,3

1. OCDE, 2004c.

2. Statistique Canada, 2004.

TABLEAU 51
Proportion d'étudiants canadiens dans l'enseignement tertiaire à l'étranger
parmi l'effectif étudiant du pays d'accueil
2001

	Étudiants canadiens %
États-Unis	0,16
Australie	0,15
Royaume-Uni	0,15
Irlande	0,11
Suisse	0,11
Suède	0,08
Nouvelle-Zélande	0,06
France	0,05
Islande	0,05
Finlande	0,03
Norvège	0,03
Autriche	0,02
Belgique	0,02
Danemark	0,02
Allemagne	0,02
République tchèque	0,01
Japon	0,01
Pays-Bas	0,01
Pologne	0,01
République slovaque	0,01

Source : OCDE, 2003 : 312-313.

CONCLUSION : UN PLUS GRAND NOMBRE D'ENTRÉES QUE DE SORTIES

Certes, les données dont nous disposons à l'égard de la mobilité des étudiants québécois sont limitées. Les trois sources utilisées apparaissent complémentaires, mais indépendantes les unes des autres⁷⁰ et non exhaustives⁷¹. Il nous est toutefois permis d'en dégager certaines tendances et d'évaluer, avec toutes les réserves nécessaires, l'importance du nombre de sorties des étudiants nationaux par rapport au nombre d'entrées des étudiants internationaux.

La proportion d'étudiants qui réalisent des études à l'étranger apparaît, dans l'ensemble, similaire à l'échelle du Québec et du Canada. Cette proportion demeure faible. Les courts séjours à l'étranger semblent attirer tout au plus 1 % de l'effectif des universités québécoises ou canadiennes⁷², le plus grand nombre au premier cycle. Par ailleurs, aux cycles supérieurs, approximativement 10 % des boursiers d'organismes subventionnaires se destinent vers une université étrangère. Enfin, parmi les étudiants canadiens, 3,4 % poursuivaient des études universitaires à l'étranger en 2001.

Les États-Unis constituent le lieu de destination privilégié des étudiants québécois ou canadiens, bien que la France attire aussi un nombre important d'étudiants québécois. Cette dernière se classe au premier rang parmi les destinations des Québécois pour la mobilité de court séjour, mais cela est sans doute attribuable au fait que les établissements québécois concluent un plus grand nombre d'ententes interuniversitaires avec la France qu'avec tout autre pays. Il demeure qu'un plus grand nombre de boursiers d'organismes subventionnaires québécois se destinent aux États-Unis plutôt qu'à la France (Godin, 2000). Monière (2004) estime par ailleurs que, toutes mobilités confondues, la France arrive derrière les États-Unis⁷³.

Les analyses de l'OCDE montrent que le Canada accueille plus d'étudiants internationaux qu'il n'envoie d'étudiants canadiens à l'étranger. Le ratio établi pour 2001 est évalué à 1,39 étudiant international entrant pour un étudiant canadien sortant (OCDE, 2004a, p. 59)⁷⁴. Cet indicateur est basé sur le nombre d'étudiants internationaux au Canada d'après les données de l'OCDE, lequel était fixé à 40 667. Or, l'OCDE sous-estime la situation, du fait notamment qu'elle ne prend pas en compte les étudiants internationaux effectuant un court séjour de formation dans une université canadienne : Statistique Canada recensait plutôt, pour la

⁷⁰ Par exemple, les boursiers des organismes subventionnaires québécois et canadiens en formation à l'étranger (section 4.2) sont inclus dans les étudiants internationaux de l'OCDE (section 4.3). Or, ce n'est pas le cas des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger (section 4.1).

⁷¹ Les données sur la mobilité internationale des étudiants québécois sont non exhaustives dans la mesure où l'OCDE retrace l'ensemble des Canadiens inscrits dans une université étrangère et non pas précisément les Québécois.

⁷² D'après nos compilations des données du MELS, des données du MELS sur les boursiers du PBCSE et des données de l'AUCC, 2000, p. 41.

⁷³ Selon l'estimation de Monière (2004), c'est en fait 1 300 Québécois qui seraient recensés dans les universités américaines contre 700 en France. Monière ne précise pas cependant la source de ces données.

⁷⁴ Les données de l'OCDE sont reproduites en annexe au tableau 55.

même année, 52 600 étudiants internationaux dans les universités canadiennes. Pour la même raison, on peut supposer par ailleurs que le nombre d'étudiants canadiens en formation à l'étranger (plus de 29 000 en 2001 selon l'OCDE) serait aussi plus élevé s'il n'excluait pas ceux qui effectuent un court séjour.

Les données de l'OCDE (2004a), reproduites en annexe au tableau 56, révèlent également que le rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties observé au Canada ressemble à ceux du Danemark, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de l'Espagne et de la Suisse, dans la mesure où environ une ou deux entrées sont recensées pour chaque départ d'un étudiant national. En revanche, le nombre d'entrées paraît nettement supérieur au nombre de départs en Australie, aux États-Unis et au Royaume-Uni, alors que les départs surpassent largement les entrées en Corée, au Mexique, en Islande et en République slovaque.

À l'échelle du Québec, il est particulièrement ardu d'évaluer ce ratio puisque nous n'avons de traces des étudiants québécois à l'étranger que dans le cadre des courts séjours de formation. Le déséquilibre entre les entrées et les sorties paraît forcément plus prononcé. Pour éviter les biais relatifs à l'absence d'information sur les Québécois qui sont inscrits directement à l'étranger (sans conserver de lien avec un établissement québécois d'attache, comme c'est le cas pour les courts séjours), nous avons calculé le ratio en ne considérant que les étudiants internationaux venus au Québec pour un court séjour (tableau 52). Dans l'ensemble, pour chaque étudiant du Québec effectuant un court séjour de formation à l'étranger, 2,4 étudiants internationaux séjournent temporairement dans une université québécoise.

Ainsi, **notre tentative visant à estimer le rapport entre les entrées et les sorties à l'échelle du Québec reste vaine dans la mesure où les données sur les Québécois demeurent à ce jour incomplètes.** Toutefois, d'autres sources viennent confirmer la prépondérance du nombre d'entrées dans les établissements québécois sur le nombre de sorties. Par exemple, comparant les échanges entre le Québec et la France, Monière (2004) estime que, toutes mobilités confondues, environ 4 400 Français étudient au Québec annuellement contre 700 Québécois qui se destinent à la France, soit un Québécois pour 6,3 Français.

TABLEAU 52
Répartition des étudiants nationaux effectuant un court séjour de formation à l'étranger
et des étudiants internationaux des universités québécoises
selon l'établissement
Trimestre d'automne 2003

	Étudiants nationaux			Étudiants internationaux			Étudiants internationaux effectuant un court séjour au Québec / Étudiants nationaux effectuant un court séjour à l'étranger
	En court séjour à l'étranger	Total	Proportion en court séjour à l'étranger (%)	En court séjour au Québec	Total	Proportion de l'effectif étudiant (%)	
	1	2	3	4	5	6	7
Bishop's	12	2 512	0,48	79	200	7,4	6,6
Concordia	48	27 301	0,18	366	3 076	10,1	7,6
ENAP	1	1 616	0,06	0	23	1,4	-
ETS	28	4 423	0,63	20	170	3,7	0,7
HEC	59	10 380	0,57	106	987	8,7	1,8
INRS	0	389	0,00	1	90	18,8	-
Laval	232	33 962	0,68	355	1 951	5,4	1,5
McGill	129	25 122	0,51	198	5 401	17,7	1,5
Montréal	277	36 311	0,76	550	2 631	6,7	2,0
Polytechnique	70	4 678	1,50	320	1 024	18,0	4,6
Sherbrooke	56	18 113	0,31	227	703	3,7	4,1
TELUQ	18	5 936	0,30	0	2	0,0	-
UQAC	25	6 323	0,40	3	144	2,2	0,1
UQAM	142	36 186	0,39	341	1 865	4,7	2,4
UQAR	3	4 790	0,06	49	168	3,4	16,3
UQAT	3	2 270	0,13	2	30	1,3	0,7
UQO	9	5 104	0,18	56	247	4,6	6,2
UQTR	23	9 504	0,24	5	499	5,0	0,2
Total	1 135	234 920	0,48	2 678	19 211	7,5	2,4

1. Étudiants nationaux des établissements québécois qui 1) reçoivent une bourse du Programme de bourses pour de courts séjours d'études universitaires à l'extérieur du Québec OU 2) participent à l'une des ententes suivantes : entente de la CREPUQ avec parité pour une formation en dehors du Québec, entente interuniversitaire avec ou sans parité ou Convention-cadre sur les cotuelles de thèse (France-Québec) pour une formation en France.
2. Total des étudiants nationaux des établissements québécois.
3. Pourcentage des étudiants nationaux des établissements québécois effectuant un court séjour de formation à l'extérieur du Canada.
4. Étudiants d'établissements hors Québec qui participent à une entente relative à un court séjour de formation au Québec, soit une entente de la CREPUQ avec parité (code 10), une entente interuniversitaire avec ou sans parité (codes 11 et 12) ou la Convention-cadre sur les cotuelles de thèse (France-Québec) avec ou sans entente sur les droits de scolarité (codes 32, 33 et 34).
5. Total des étudiants internationaux des établissements québécois.
6. Pourcentage de l'effectif étudiant des établissements québécois ayant le statut international.
7. (4) / (1)

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

CONCLUSION

L'analyse de la population étudiante des universités québécoises nous a permis de dresser un portrait, quoique incomplet, de la mobilité internationale des étudiants. Trois catégories d'étudiants ont retenu notre attention : les étudiants internationaux, les étudiants étrangers en formation dans leur pays d'origine et les étudiants nationaux en formation à l'étranger.

À partir de données du MELS, nous avons présenté, à la section 2, l'évolution de l'accueil des **étudiants internationaux** dans les universités québécoises. En 2003, le nombre d'étudiants internationaux avait, *grosso modo*, triplé depuis 1982 et doublé depuis 1990. La proportion de ces étudiants parmi l'effectif étudiant universitaire a également augmenté, passant de 3,8 % à 7,5 % entre 1990 et 2003. La grande majorité des étudiants internationaux sont originaires de la France (27,3 %) et la presque totalité de ceux-ci sont en court séjour de formation ou ils bénéficient de l'entente visant l'exemption des droits de scolarité supplémentaires. Sont également nombreux les étudiants internationaux en provenance des États-Unis (12,5 %), de la Chine (6,5 %), du Maroc (4,8 %) et de la Tunisie (4,0 %). Des changements sont survenus dans la composition des étudiants internationaux au cours des dernières années : le recrutement des étudiants africains est plus faible, alors que celui des étudiants asiatiques (principalement de Chine, du Liban et du Vietnam) s'est accentué. Par ailleurs, les étudiants internationaux sont proportionnellement plus nombreux à être inscrits au troisième cycle et à choisir les sciences pures et les sciences appliquées. Si les établissements francophones recrutent un peu plus d'étudiants internationaux que les établissements anglophones, la proportion de cette catégorie d'étudiants demeure nettement plus élevée parmi l'effectif étudiant des établissements anglophones. Trois établissements se démarquent par une forte présence d'étudiants internationaux : l'Université McGill, l'INRS et l'École Polytechnique de Montréal.

Nous avons consacré une section entière (section 3) aux **étudiants étrangers des universités québécoises en formation dans leur pays d'origine**, sachant cependant que les données recueillies en la matière sont incomplètes. À l'automne 2003, 1 723 étudiants étrangers suivaient une formation dispensée par une université québécoise dans leur pays d'origine, soit 0,7 % de l'effectif étudiant des universités québécoises ou 8,2 % de l'ensemble des étudiants étrangers. Les étudiants étrangers en formation dans leur pays d'origine étaient le plus souvent inscrits au deuxième cycle et en administration. De plus, ils étaient originaires principalement du Liban, de la France, du Mexique et de la République dominicaine.

Les données colligées sur la **mobilité des étudiants québécois** ne sont que partielles, ce qui nous a empêché, à la section 4, d'en dresser un portrait complet. À partir des données du MELS, nous avons évalué la participation des étudiants nationaux à de courts séjours de formation à l'étranger au cours des dernières années. Au trimestre d'automne 2003, 1 135 étudiants nationaux effectuaient un court séjour de formation à

l'étranger, soit 0,8 % de l'effectif étudiant à temps plein, alors que 1 811 bénéficiaient du PBCSE pour séjourner dans une université étrangère durant l'année scolaire 2002-2003, soit 1,3 % de l'effectif étudiant à temps plein. Plus de 40 % des étudiants nationaux des universités québécoises qui réalisaient un court séjour de formation à l'étranger à l'automne 2003 se destinaient à la France, alors que les autres se tournaient surtout vers les États-Unis, le Mexique et certains pays de l'Union européenne autres que la France. De l'étude de Godin (2000), nous retenons qu'une proportion similaire de boursiers des fonds québécois et des conseils fédéraux choisissaient d'étudier à l'étranger à la fin des années 90, en majorité aux États-Unis, soit un peu plus de 10 %. Enfin, les données de l'OCDE révèlent que près de 36 000 Canadiens étaient inscrits dans une université étrangère en 2002, lesquels représentaient environ 3 % de l'ensemble des étudiants canadiens inscrits à l'enseignement supérieur. Ceux-ci se trouvaient en grand nombre aux États-Unis.

Notre analyse a permis de **comparer** sur plusieurs plans la situation québécoise avec celle de l'ensemble du Canada et celle de quelques pays de l'OCDE. Au regard de la présence des étudiants internationaux, les universités québécoises se démarquent avantageusement par rapport aux autres provinces du Canada : seule la Colombie-Britannique affiche un taux d'étudiants internationaux légèrement supérieur à celui du Québec. La situation québécoise paraît, à cet égard, similaire à celle de plusieurs pays de l'Union européenne (tels que la France, l'Espagne, la Suède et le Danemark), mais différente de celle de la Suisse, de l'Australie et de l'Autriche, où la proportion d'étudiants internationaux sur l'effectif total est nettement supérieure. Au chapitre de la mobilité étudiante, la part d'étudiants nationaux effectuant un court séjour de formation à l'étranger apparaît similaire dans les universités québécoises et dans l'ensemble des universités canadiennes. Les étudiants canadiens qui s'inscrivent à une université étrangère représentent, quant à eux, une faible proportion de l'ensemble des étudiants universitaires canadiens (environ 3 %), tout comme c'est le cas en France, en Italie et en Allemagne, par exemple. La situation est différente aux États-Unis, où très peu de départs d'étudiants nationaux sont recensés, de même que dans quelques pays de l'Union européenne (comme le Luxembourg, l'Islande, la Grèce, l'Irlande) où un pourcentage plus élevé d'étudiants nationaux s'inscrivent dans une université étrangère. Le rapport entre les entrées et les sorties d'étudiants universitaires au Canada (autour de deux pour un) est comparable aux observations réalisées en France, en Nouvelle-Zélande, en Suède et en Espagne, entre autres. En revanche, le nombre d'entrées surpasse nettement le nombre de sorties en Australie, aux États-Unis et au Royaume-Uni, alors que le rapport est inverse en Corée, au Mexique et en Islande.

Tout compte fait, malgré le caractère incomplet du portrait de la mobilité étudiante que nous avons dressé, force est de constater que le Québec n'échappe pas au processus d'internationalisation de l'enseignement supérieur. Les étudiants internationaux assurent une présence toujours plus soutenue sur les campus universitaires québécois. Les universités québécoises dispensent de la formation à un nombre limité mais

croissant d'étudiants étrangers dans leur pays d'origine. De plus, les ententes en vigueur dans les universités québécoises (PBCSE, ententes de la CREPUQ et ententes interuniversitaires) permettent à de plus en plus d'étudiants nationaux de réaliser un court séjour de formation dans une université étrangère. Quoiqu'il en soit, une étude quantitative sur la mobilité étudiante ne suffit pas à rendre compte de l'état de l'internationalisation des universités québécoises. D'autres indicateurs doivent être analysés, comme l'élaboration de politique d'internationalisation au sein des établissements, les projets de recherche menés conjointement avec des chercheurs étrangers, l'ajout d'une dimension internationale au curriculum, etc. C'est pour compléter l'état des lieux relativement à l'internationalisation des universités québécoises qu'une vaste consultation a été menée dans les établissements universitaires québécois à l'hiver 2005, auprès des vice-recteurs et des directeurs responsables de l'internationalisation. Le lecteur intéressé par les résultats de cette consultation est invité à consulter l'avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé « L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises ».

BIBLIOGRAPHIE

Association des universités et collèges du Canada (1995). *L'internationalisation dans les universités canadiennes : le nouveau paysage*. Document préparé par Jane Knight. Ottawa: AUCC, 71 p.

Association des universités et collèges du Canada (2000). *Progression et promesse : rapport de l'AUCC sur l'internationalisation des universités canadiennes*. Document préparé par Jane Knight. Ottawa : AUCC, 99 p.

Association des universités et collèges du Canada (2002a). « Études à l'étranger ». Dans *De solides assises pour l'innovation : documents d'information sur l'apport des universités à la Stratégie d'innovation du Canada*. Ottawa : AUCC, p. 29-31.

http://www.aucc.ca/_pdf/francais/reports/2002/innovation/inno_backgr_f.pdf (1^{er} décembre 2004)

Association des universités et collèges du Canada (2002b). « Recrutement des étudiants étrangers ». Dans *De solides assises pour l'innovation : documents d'information sur l'apport des universités à la Stratégie d'innovation du Canada*. Ottawa : AUCC, p. 46-48.

http://www.aucc.ca/_pdf/francais/reports/2002/innovation/inno_backgr_f.pdf (1^{er} décembre 2004)

Australian International Education Foundation (1998). *1997 Survey of International Students Studying in Australia*. Canberra: The Foundation, 108 p.

Bureau canadien d'éducation internationale (1999). *Le Canada au premier rang : l'enquête de 1999 sur les étudiants internationaux*. Document préparé par James L. Walker. Ottawa : BCEI, 38 p.

Bureau canadien d'éducation internationale (2000). *Profil des étudiants étrangers au Canada 2000/01*. Ottawa : BCEI, 20 p.

Bureau canadien d'éducation internationale (2004). *Le bulletin remis au Canada par les étudiants étrangers montre que le pays est en voie de perdre son avantage concurrentiel, même si la qualité y demeure élevée*. Communiqué. Ottawa : BCEI, 16 novembre.

http://www.cbie.ca/news/index_f.cfm?folder=releases&page=rel_2004-11-16-2_f (2 décembre 2004)

Citoyenneté et Immigration Canada (2003). *Les étudiants étrangers au Canada, 1980-2001*. Document préparé par Chona Iturralde et Colleen Calvert. Ottawa : CIC, 91 p.

Citoyenneté et Immigration Canada (2004). « Tendances statistiques, quatrième trimestre 2003 », *L'Observateur*. Ottawa : CIC, printemps, 16 p.

<http://www.cic.gc.ca/francais/observateur/issue05/index.html> (20 décembre 2004)

Conseil des universités (1992). *Les étudiants étrangers dans les universités québécoises*. Sainte-Foy : Le Conseil, 156, [50] p.

Conseil supérieur de l'éducation (2005). *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*. Sainte-Foy : CSE.

Godin, Benoît (2000). « Esquisse d'un bilan comparatif ». Dans Roch Denis, Georges Leroux et Louise Milot. *La mobilité internationale des étudiants québécois*. Paris et Montréal : Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, p. 19-45.

Ministère de l'éducation (2003a). *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. Document de consultation. Québec : MEQ, 34 p.

<http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/commission-2004.asp> (4 octobre 2004)

Ministère de l'éducation (2003b). *Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU) : guide de la collecte des données sur l'effectif universitaire*. Version 30. Québec : MEQ, 31 janvier.. (<http://www.meq.gouv.qc.ca/doc%5Fadm/gdeu/Gdeu30.pdf>) (4 octobre 2004)

Ministère de l'éducation (2003c). *Statistiques de l'éducation*. Édition 2003. Québec : MEQ, 270 p.

Ministère de l'enseignement supérieur et de la science (1991). *Inscriptions dans les universités québécoises, 1971-1972 à 1990-1991*. Document préparé par Jacques La Haye. Québec : MESS, Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires, [25] f.

Monière, Denis (2004). *Que donne la mobilité étudiante? : enquête sur les perceptions de la mobilité étudiante vers la France et vers le Québec*. Paris et Montréal : Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, 24 f.

Organisation de coopération et de développement économiques (2003). *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*. Édition 2003. Paris : OCDE, 492 p.

Organisation de coopération et de développement économiques (2004a). *Internationalisation and Trade in Higher Education: Opportunities and Challenges*. Paris : OCDE, Centre for Educational Research and Innovation, 317 p.

Organisation de coopération et de développement économiques (2004b). *OECD Handbook for Internationally Comparative Education Statistics: Concepts, Standards, Definitions and Classifications*. Paris: OCDE, 271 p.

Organisation de coopération et de développement économiques (2004c). *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE*. Édition 2004. Paris : OCDE, 497 p.

Prairie Research Associates (2004). *Le Canada au premier rang : l'enquête de 2004 sur les étudiants étrangers*. Document préparé pour le compte du Bureau canadien de l'éducation internationale. Ottawa : BCEI, 36, 6 p.

Réseau des centres d'éducation canadiens (2004). « Les étudiants étrangers envisagent des études supérieures ailleurs qu'aux États-Unis ». *Activités du Réseau des CEC : le bulletin en ligne du Réseau des centres d'éducation canadiens*, avril.

Statistique Canada (2004). « Effectifs universitaires, 2001-2002 ». *Le Quotidien*, 30 juillet. www.statcan.ca/Daily/Francais/040730/q040730b.htm (12 octobre 2004)

Statistique Canada et Conseil des ministres de l'éducation du Canada (2000). *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 1999*. Ottawa : Statistique Canada, 274 p.

Tousignant, Jacques (2000). « Rapport d'une mission en France ». Dans Roch Denis, Georges Leroux et Louise Milot. *La mobilité internationale des étudiants québécois*. Paris et Montréal : Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, p. 85-105.

UNESCO (2004). *Les étudiants étrangers*. http://www.uis.unesco.org/ev.php?ID=5796_201&ID2=DO_TOPIC (7 septembre 2004)

UNESCO-UIS, Organisation de coopération et de développement économiques et Eurostat (2004). *2004 Data Collection on Education Systems : UOE Data Collection Manual*. Paris : OCDE, 163 p.

Université du Québec à Montréal (2003). *Rapport annuel 2002-2003*, Montréal : UQAM. <http://www.uquebec.ca/lereseau/lavie/uqam.shtml> (6 décembre 2004)

ANNEXES

ANNEXE A : TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

TABLEAU 3A
 Nombre d'étudiants internationaux dans les universités québécoises
 selon le cycle d'études
 Trimestres d'automne de 1982 à 2003

	Effectif étudiant										
	1982*	1986*	1990*	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2003-1982
1 ^{er} cycle	169 369	200 053	208 131	183 378	183 164	187 021	187 518	189 445	195 128	201 132	31 763
2 ^e cycle	23 643	28 152	30 197	31 882	32 163	33 737	34 856	38 440	42 214	44 260	20 617
3 ^e cycle	4 158	5 463	7 126	9 332	8 925	8 769	8 761	8 836	9 453	10 462	6 304
Total	197 170	233 668	245 454	224 592	224 252	229 527	231 135	236 721	246 795	255 854	58 684
	Indice 100 (1982 = 100)										
	1982*	1986*	1990*	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	
1 ^{er} cycle	100	118	123	108	108	110	111	112	115	119	
2 ^e cycle	100	119	128	135	136	143	147	163	179	187	
3 ^e cycle	100	131	171	224	215	211	211	213	227	252	
Total	100	119	124	114	114	116	117	120	125	130	

* L'effectif étudiant est tiré de l'ouvrage du MESS (1991, tableau 1).

Source : ministère de l'Éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

TABLEAU 18A
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil et la région d'origine
Trimestres d'automne de 1997 à 2003

	AUTOMNE 1997			AUTOMNE 1998			AUTOMNE 1999			AUTOMNE 2000			AUTOMNE 2001			AUTOMNE 2002			AUTOMNE 2003		
	AN %	FR %	Total N	AN %	FR %	Total N	AN %	FR %	Total N	AN %	FR %	Total N	AN %	FR %	Total N	AN %	FR %	Total N	AN %	FR %	Total N
États-Unis	88,1	11,9	1 121	86,6	13,4	1 286	90,6	9,4	1 558	92,3	7,7	1 769	92,6	7,4	1 981	92,6	7,4	2 269	93,8	6,2	2 395
Autres pays d'Amérique ¹	45,0	55,0	1 100	47,3	52,7	1 181	44,1	55,9	1 345	47,2	52,8	1 410	48,9	51,1	1 471	47,6	52,4	1 552	46,8	53,2	1 571
France	22,3	77,7	3 063	21,6	78,4	3 465	20,3	79,7	4 121	20,5	79,5	4 336	19,9	80,1	4 538	20,4	79,6	4 857	19,3	80,7	5 238
Union européenne ²	61,0	39,0	964	59,7	40,3	976	60,2	39,8	1 030	57,5	42,5	1 111	57,1	42,9	1 163	54,0	46,0	1 197	52,4	47,6	1 190
Europe (hors de l'Union européenne)	53,0	47,0	296	53,1	46,9	320	49,5	50,5	378	47,4	52,6	422	50,8	49,2	457	53,5	46,5	488	50,9	49,1	538
Afrique du Nord	11,0	89,0	1 275	11,4	88,6	1 381	9,9	90,1	1 605	9,1	90,9	1 822	10,1	89,9	1 829	10,0	90,0	1 988	10,4	89,6	1 967
Afrique subsaharienne	9,4	90,6	1 560	8,6	91,4	1 510	8,0	92,0	1 705	7,5	92,5	1 874	8,0	92,0	1 885	7,1	92,9	1 954	6,9	93,1	2 037
Autres pays d'Afrique ³	63,2	36,8	285	63,6	36,4	275	60,2	39,8	269	63,0	37,0	284	63,0	37,0	262	65,4	34,6	283	62,9	37,1	348
Moyen-Orient	79,1	20,9	517	83,7	16,3	491	87,1	12,9	488	86,5	13,5	468	90,5	9,5	484	89,6	10,4	550	87,0	13,0	797
Asie du Sud-Est ⁴	85,8	14,2	726	88,3	11,7	673	86,6	13,4	693	88,0	12,0	717	86,8	13,2	713	86,4	13,6	713	88,8	11,2	729
Autres pays d'Asie ⁵	66,4	33,6	631	67,9	32,1	783	69,0	31,0	888	72,2	27,8	989	73,6	26,4	1 218	74,3	25,7	1 637	77,8	22,2	2 272
Océanie	78,9	21,1	38	90,6	9,4	53	87,1	12,9	70	92,3	7,7	78	91,0	9,0	78	87,8	12,2	82	91,3	8,7	104
Pays inconnu	74,2	25,8	31	88,1	11,9	42	92,9	7,1	28	69,2	30,8	26	78,4	21,6	37	55,6	44,4	18	68,0	32,0	25
Total (207 pays)	42,1	57,9	1 1607	42,3	57,7	12 436	41,1	58,9	14 178	41,5	58,5	15 306	42,9	57,1	16 116	43,6	56,4	17 588	45,2	54,8	19 211

1. Amérique Centrale, Amérique du Sud et Antilles.

2. Y compris la Chypre dont la partie intégrée à l'Union européenne est plus peuplée que la partie sous contrôle militaire turc.

3. Afrique australe et Afrique orientale.

4. Corée du Sud, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour et Taiwan.

5. Proche-Orient et Extrême-Orient (sauf les pays de l'Asie du Sud-Est).

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

TABLEAU 22A
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon l'établissement d'accueil et le cycle d'études
Trimestre d'automne 2003

	1997								2003								Écart 2003-1997							
	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Total		1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Total		1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Bishop's	117	1,7	0	0,0	0	0,0	117	1,0	200	1,6	0	0,0	0	0,0	200	1,0	83	-0,1	0	0,0	0	0,0	83	0,0
Concordia	761	11,2	247	8,5	87	4,6	1 095	9,4	2 382	18,7	557	12,6	137	6,7	3 076	16,0	1 621	7,5	310	4,1	50	2,1	1 981	6,6
ENAP	0	0,0	34	1,2	2	0,1	36	0,3	0	0,0	20	0,5	3	0,1	23	0,1	0	0,0	-14	-0,7	1	0,0	-13	-0,2
ETS	44	0,6	19	0,7	5	0,3	68	0,6	116	0,9	31	0,7	23	1,1	170	0,9	72	0,3	12	0,0	18	0,9	102	0,3
HEC	320	4,7	151	5,2	30	1,6	501	4,3	721	5,7	218	4,9	48	2,3	987	5,1	401	1,0	67	-0,3	18	0,7	486	0,8
IAF	0	0,0	6	0,2	3	0,2	9	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	-6	-0,2	-3	-0,2	-9	-0,1
INRS	0	0,0	36	1,2	25	1,3	61	0,5	0	0,0	36	0,8	54	2,6	90	0,5	0	0,0	0	-0,4	29	1,3	29	-0,1
Laval	759	11,2	415	14,3	434	22,9	1 608	13,9	918	7,2	653	14,8	380	18,4	1 951	10,2	159	-3,9	238	0,5	-54	-4,4	343	-3,7
McGill	2 384	35,0	743	25,6	542	28,6	3 669	31,6	3 945	31,0	931	21,0	525	25,5	5 401	28,1	1 561	-4,0	188	-4,6	-17	-3,1	1 732	-3,5
Montréal	718	10,5	467	16,1	408	21,5	1 593	13,7	1 552	12,2	671	15,2	408	19,8	2 631	13,7	834	1,6	204	-0,9	0	-1,7	1 038	0,0
Polytechnique	369	5,4	123	4,2	89	4,7	581	5,0	791	6,2	148	3,3	85	4,1	1 024	5,3	422	0,8	25	-0,9	-4	-0,6	443	0,3
Sherbrooke	155	2,3	164	5,6	109	5,7	428	3,7	257	2,0	274	6,2	172	8,3	703	3,7	102	-0,3	110	0,5	63	2,6	275	0,0
TELUQ	2	0,0	13	0,4	0	0,0	15	0,1	2	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,0	0	0,0	-13	-0,4	0	0,0	-13	-0,1
UQAC	25	0,4	28	1,0	11	0,6	64	0,6	68	0,5	52	1,2	24	1,2	144	0,7	43	0,2	24	0,2	13	0,6	80	0,2
UQAM	894	13,1	284	9,8	109	5,7	1 287	11,1	1 197	9,4	518	11,7	150	7,3	1 865	9,7	303	-3,7	234	1,9	41	1,5	578	-1,4
UQAR	32	0,5	63	2,2	26	1,4	121	1,0	46	0,4	97	2,2	25	1,2	168	0,9	14	-0,1	34	0,0	-1	-0,2	47	-0,2
UQAT	3	0,0	2	0,1	0	0,0	5	0,0	20	0,2	6	0,1	4	0,2	30	0,2	17	0,1	4	0,1	4	0,2	25	0,1
UQO	81	1,2	4	0,1	0	0,0	85	0,7	169	1,3	78	1,8	0	0,0	247	1,3	88	0,1	74	1,6	0	0,0	162	0,6
UQTR	142	2,1	104	3,6	18	0,9	264	2,3	341	2,7	136	3,1	22	1,1	499	2,6	199	0,6	32	-0,5	4	0,1	235	0,3
Total	6 806	100,0	2 903	100,0	1 898	100,0	11 607	100,0	12 725	100,0	4 426	100,0	2 060	100,0	19 211	100,0	5 919	0,0	1 523	0,0	162	0,0	7 604	0,0

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

TABLEAU 24A
Répartition des étudiants internationaux des universités québécoises
selon le domaine d'études et l'établissement
Trimestre d'automne 2003

	Sc. santé		Sc. pures		Sc. appliquées		Sc. humaines		Lettres		Droit		Sc. éducation		Administration		Arts		Étud. plurisect.		Domaine non applicable*		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Bishop's		0,0	11	5,5	16	8,0	22	11,0	10	5,0		0,0	2	1,0	34	17,0	10	5,0	10	5,0	85	42,5	200	100,0
Concordia		0,0	182	5,9	684	22,2	593	19,3	129	4,2		0,0	40	1,3	784	25,5	134	4,4	16	0,5	514	16,7	3 076	100,0
ENAP		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	22	95,7		0,0		0,0	1	4,3	23	100,0
ETS		0,0		0,0	77	45,3		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	93	54,7	170	100,0
HEC		0,0		0,0	6	0,6		0,0		0,0		0,0		0,0	802	81,3		0,0		0,0	179	18,1	987	100,0
INRS	3	3,3	56	62,2	16	17,8	14	15,6		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	1	1,1	90	100,0
Laval	94	4,8	129	6,6	405	20,8	239	12,3	92	4,7	36	1,8	22	1,1	279	14,3	19	1,0	15	0,8	621	31,8	1 951	100,0
McGill	333	6,2	416	7,7	799	14,8	1 036	19,2	523	9,7	96	1,8	95	1,8	694	12,8	164	3,0	320	5,9	925	17,1	5 401	100,0
Montréal	255	9,7	238	9,0	220	8,4	607	23,1	130	4,9	53	2,0	39	1,5	60	2,3	63	2,4	158	6,0	808	30,7	2 631	100,0
Polytechnique		0,0	12	1,2	668	65,2		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	344	33,6	1 024	100,0
Sherbrooke	44	6,3	50	7,1	158	22,5	81	11,5	14	2,0	1	0,1	63	9,0	92	13,1	1	0,1	24	3,4	175	24,9	703	100,0
TELUQ		0,0		0,0		0,0	1	50,0		0,0		0,0		0,0	1	50,0		0,0		0,0		0,0	2	100,0
UQAC		0,0	13	9,0	59	41,0	9	6,3	2	1,4		0,0	4	2,8	17	11,8		0,0	4	2,8	36	25,0	144	100,0
UQAM	1	0,1	205	11,0	153	8,2	371	19,9	46	2,5	18	1,0	32	1,7	493	26,4	74	4,0	52	2,8	420	22,5	1 865	100,0
UQAR		0,0	70	41,7	26	15,5	8	4,8	1	0,6		0,0		0,0	18	10,7		0,0		0,0	45	26,8	168	100,0
UQAT	1	3,3	2	6,7	12	40,0	2	6,7		0,0		0,0	1	3,3	2	6,7		0,0	4	13,3	6	20,0	30	100,0
UQO		0,0		0,0	44	17,8	12	4,9	5	2,0		0,0	5	2,0	140	56,7	2	0,8		0,0	39	15,8	247	100,0
UQTR	21	4,2	18	3,6	158	31,7	31	6,2	5	1,0		0,0	4	0,8	148	29,7		0,0	11	2,2	103	20,6	499	100,0
Total	752	3,9	1 402	7,3	3 501	18,2	3 026	15,8	957	5,0	204	1,1	307	1,6	3 586	18,7	467	2,4	614	3,2	4395	22,9	19 211	100,0

* Domaines d'études non applicables : études préparatoires, études libres, auditeurs, microprogrammes, etc.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

TABLEAU 26A
Nombre d'étudiants internationaux dans les universités québécoises
selon le domaine et le cycle d'études
Trimestres d'automne de 1997 à 2003

	1997				1998				1999				2000				2001				2002				2003			
	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total				
Sc. santé	161	170	170	501	177	171	156	504	190	202	160	552	208	234	164	606	226	255	170	651	236	269	199	704	234	279	239	752
Sc. pures	367	232	389	988	388	217	396	1 001	456	245	357	1 058	471	251	353	1 075	547	278	331	1 156	632	281	350	1 263	719	305	378	1 402
Sc. appliquées	1 098	546	494	2 138	1 244	607	443	2 294	1 492	641	455	2 588	1 654	688	418	2 760	1 805	747	458	3 010	2 015	872	489	3 376	1 978	972	551	3 501
Sc. humaines	853	288	374	1 515	947	296	358	1 601	1 130	342	357	1 829	1 344	397	359	2 100	1 593	427	365	2 385	1 929	440	363	2 732	2 084	526	416	3 026
Lettres	691	97	139	927	666	93	134	893	700	97	127	924	776	90	116	982	816	96	115	1 027	719	90	108	917	771	74	112	957
Droit	26	120	33	179	29	128	30	187	39	181	32	252	36	218	33	287	39	139	27	205	43	146	30	219	42	135	27	204
Sc. éducation	74	88	81	243	73	83	73	229	55	200	76	331	52	172	78	302	63	72	59	194	95	72	68	235	122	105	80	307
Administration	955	768	111	1 834	1 091	869	113	2 073	1 243	980	104	2 327	1 376	1 104	116	2 596	1 520	1 069	113	2 702	1 872	1 085	123	3 080	2 335	1 104	147	3 586
Arts	162	57	19	238	177	51	19	247	230	59	19	308	257	55	20	332	279	80	20	379	292	98	25	415	337	108	22	467
Étud. plurisect.	173	65	45	283	169	56	40	265	215	59	40	314	284	51	32	367	388	51	27	466	415	78	42	535	484	85	45	614
Domaine non applicable*	2 246	472	43	2 761	2 616	499	27	3 142	3 117	548	30	3 695	3 284	589	26	3 899	3 397	518	26	3 941	3 512	565	35	4 112	3 619	733	43	4 395
Total	6 806	2 903	1 898	11 607	7 577	3 070	1 789	12 436	8 867	3 554	1 757	14 178	9 742	3 849	1 715	15 306	10 673	3 732	1 711	16 116	11 760	3 996	1 832	17 588	12 725	4 426	2 060	19 211

* Domaines d'études non applicables : études préparatoires, études libres, auditeurs, microprogrammes, etc.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en août 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

TABLEAU 42A
Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger
selon l'établissement
Trimestre d'automne 2003

		Montréal		Laval		UQAM		McGill		Polytechnique		HEC		Sherbrooke		Concordia	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Sans bourse du PBCSE	20-CREPUQ avec parité*	2	0,7	1	0,4	19	13,4	5	3,9	9	12,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	21-Interun. avec parité*	3	1,1	0	0,0	0	0,0	36	27,9	9	12,9	0	0,0	1	1,8	0	0,0
	22-Interun. sans parité	0	0,0	0	0,0	16	11,3	0	0,0	1	1,4	0	0,0		0,0	0	0,0
	30-Cotutelles au Québec	39	14,1	23	9,9	16	11,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	4	7,1	0	0,0
	31-Cotutelles en France	11	4,0	8	3,4	2	1,4	0	0,0	1	1,4	0	0,0	2	3,6	0	0,0
Avec bourse du PBCSE	20-CREPUQ	60	21,7	8	3,4	65	45,8	12	9,3	35	50,0	0	0,0	17	30,4	0	0,0
	21-Interun. avec parité*	162	58,5	0	0,0	0	0,0	57	44,2	14	20,0	59	100,0	9	16,1	0	0,0
	22-Interun. sans parité	0	0,0	109	47,0	24	16,9	0	0,0	1	1,4	0	0,0	3	5,4	0	0,0
	31-Cotutelles en France	0	0,0	3	1,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	Sans entente	0	0,0	80	34,5	0	0,0	19	14,7	0	0,0	0	0,0	20	35,7	48	100,0
Mobilité internationale		277	100,0	232	100,0	142	100,0	129	100,0	70	100,0	59	100,0	56	100,0	48	100,0
Effectif étudiant		36 311	0,76	33 962	0,68	36 186	0,39	25 122	0,51	4 678	1,50	10 380	0,57	18 113	0,31	27 301	0,18

* Les ententes avec parité prévoient que le nombre d'étudiants d'une université québécoise qui séjournent dans une université étrangère est équivalent au nombre d'étudiants de cette université qui séjournent dans l'université québécoise. D'après le MELS, cette règle figure officiellement dans les ententes mais n'est pas nécessairement respectée dans les faits.

Note : Seuls les établissements dont le nombre d'étudiants nationaux à l'étranger était supérieur à 30 au trimestre d'automne 2003 sont retenus.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

TABLEAU 43A
Répartition des étudiants nationaux des universités québécoises effectuant un court séjour de formation à l'étranger
selon le domaine d'études
Trimestre d'automne 2003

		Sc. humaines		Sc. appliquées		Administration		Lettres		Droit		Étud. plurisect.		Sc. éducation	
		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Sans bourse du PBCSE	20-CREPUQ avec parité*	9	2,8	14	6,6	3	1,6		0,0	2	3,2	2	3,3	1	1,8
	21-Interun. avec parité*	18	5,5	14	6,6	8	4,2	18	18,8	4	6,5	5	8,3	1	1,8
	22-Interun. sans parité	9	2,8	2	0,9	1	0,5	1	1,0		0,0	4	6,7		0,0
	30-Cotutelles au Québec	38	11,7	12	5,7		0,0	14	14,6	8	12,9	1	1,7	1	1,8
	31-Cotutelles en France	11	3,4	2	0,9		0,0	5	5,2	3	4,8		0,0	1	1,8
Avec bourse du PBCSE	20-CREPUQ	83	25,5	73	34,4	27	14,1	16	16,7	4	6,5	8	13,3	7	12,7
	21-Interun. avec parité*	75	23,0	38	17,9	82	42,9	19	19,8	31	50,0	7	11,7	18	32,7
	22-Interun. sans parité	39	12,0	24	11,3	34	17,8	16	16,7	7	11,3	17	28,3	19	34,5
	31-Cotutelles en France	1	0,3	2	0,9		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0
	Sans entente	43	13,2	31	14,6	36	18,8	7	7,3	3	4,8	16	26,7	7	12,7
Mobilité internationale		326	100,0	212	100,0	191	100,0	96	100,0	62	100,0	60	100,0	55	100,0
Effectif étudiant		43 665	0,75	32 576	0,65	53 506	0,36	11 406	0,84	4 804	1,29	5 271	1,14	24 038	0,23

* Les ententes avec parité prévoient que le nombre d'étudiants d'une université québécoise qui séjourne dans une université étrangère est équivalent au nombre d'étudiants de cette université qui séjourne dans l'université québécoise. D'après le MELS, cette règle figure officiellement dans les ententes mais n'est pas nécessairement respectée dans les faits.

Note : Seuls les domaines dont le nombre d'étudiants nationaux à l'étranger était supérieur à 50 au trimestre d'automne 2003 sont retenus.

Source : Ministère de l'éducation, fichier GDEU (production en octobre 2004), compilation du Conseil supérieur de l'éducation.

TABLEAU 53
 Nombre d'étudiants internationaux et proportion de ces étudiants sur l'effectif étudiant total
 selon le pays de l'OCDE
 pour l'enseignement universitaire, 2001

	Nombre d'étudiants internationaux ¹	Proportion d'étudiants internationaux sur l'effectif étudiant total (internationaux et nationaux) ²
	N	%
Suisse	27 765	17,0
Australie	110 789	13,9
Autriche	31 682	12,0
Royaume-Uni	225 722	10,9
Belgique	38 150	10,6
Allemagne	199 132	9,6
Suède	26 304	7,3
Espagne	39 944	7,3
France	147 402	7,3
Danemark	12 547	6,5
Nouvelle-Zélande	11 069	6,2
Total pays de l'OCDE	1 580 513	5,3
Irlande	8 207	4,9
Norvège	8 834	4,7
Canada	40 667	4,6
Islande	421	4,1
États-Unis	475 169	3,5
Hongrie	11 242	3,4
Pays-Bas	16 589	3,3
République tchèque	7 750	3,0
Finlande	6 288	2,2
Italie	29 228	1,6
Japon	63 637	1,6
République slovaque	1 690	1,2
Mexique	1 943	1,1
Turquie	16 656	1,0
Pologne	6 659	0,4
Corée	3 850	0,1

1 Source : OCDE, 2004a, p. 314.

2 Source : OCDE, 2004a, p. 316.

TABLEAU 54
 Nombre et proportion d'étudiants nationaux en formation à l'étranger
 selon les 30 principaux pays de l'OCDE
 pour l'enseignement universitaire, 2001

	Nombre d'étudiants nationaux en formation dans un autre pays de l'OCDE N	Proportion des étudiants nationaux en formation dans un autre pays de l'OCDE %
Grèce	55 074	11,5
Irlande	15 370	9,2
Norvège	14 075	7,4
Malaisie	32 709	6,0
Suède	14 827	4,1
Turquie	44 204	2,8
Allemagne	54 489	2,6
Canada	29 326	2,4
Corée	70 523	2,3
France	47 587	2,3
Italie	41 485	2,3
Japon	55 041	1,4
Espagne	26 196	1,4
Royaume-Uni	25 198	1,2
Pologne	19 205	1,1
Chine	124 000	1,0
Indonésie	26 615	0,9
Thaïlande	18 172	0,9
Inde	61 179	0,7
Mexique	14 074	0,7
Brésil	14 025	0,5
Fédération russe	22 004	0,3
États-Unis	30 103	0,2
Morocco	43 063	ND
Hong Kong, Chine	23 261	ND
Singapour	19 514	ND
Algérie	14 367	ND
Iran	14 075	ND
Roumanie	11 537	ND
Bulgarie	10 478	ND

ND : Non disponible.

Source : OCDE, 2004a, p. 210.

TABLEAU 55
 Rapport entre le nombre d'étudiants internationaux entrants et le nombre d'étudiants nationaux sortants
 selon le pays de l'OCDE
 pour l'enseignement universitaire, 2001

	Rapport entre le nombre d'étudiants internationaux entrants et le nombre d'étudiants nationaux sortants
Australie	23,0
États-Unis	15,8
Royaume-Uni	8,9
Belgique	3,8
Allemagne	3,7
Suisse	3,5
France	3,1
Autriche	2,7
Total pays de l'OCDE	2,4
Danemark	2,0
Nouvelle-Zélande	1,8
Suède	1,8
République tchèque	1,6
Espagne	1,5
Canada	1,4
Pays-Bas	1,4
Japon	1,1
Italie	-1,4
Finlande	-1,5
Norvège	-1,6
Irlande	-1,9
Turquie	-2,6
Pologne	-2,9
République slovaque	-5,3
Islande	-5,7
Mexique	-7,2
Corée	-18,3

Source : OCDE, 2004a, p. 312.

ANNEXE B : ENTENTES SUR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

TABLEAU 56
Ententes sur la mobilité des étudiants

Code de l'entente	Description de l'entente
10	Entente de la CREPUQ avec parité* : séjour limité pour l'étudiant venant d'une université située à l'extérieur du Québec.
11	Entente interuniversitaire avec parité* : séjour limité pour l'étudiant venant d'une université située à l'extérieur du Québec.
12	Entente interuniversitaire sans parité : séjour limité pour l'étudiant venant d'une université située à l'extérieur du Québec.
20	Entente de la CREPUQ avec parité* : formation donnée en dehors du Québec pour l'étudiant d'une université québécoise.
21	Entente interuniversitaire avec parité* : formation donnée en dehors du Québec pour l'étudiant d'une université québécoise.
22	Entente interuniversitaire sans parité : formation donnée en dehors du Québec pour l'étudiant d'une université québécoise.
30	Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse : étudiant d'un établissement d'enseignement universitaire québécois dont la formation est donnée au Québec.
31	Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse : étudiant d'un établissement d'enseignement universitaire québécois dont la formation est donnée en France.
32	Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse : étudiant d'un établissement d'enseignement universitaire français dont la formation est donnée au Québec avec entente en matière de droits de scolarité entre les gouvernements de pays étrangers ou des organisations internationales et le gouvernement du Québec.
33	Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse : étudiant d'un établissement d'enseignement universitaire français dont la formation est donnée en France.
34	Convention-cadre France-Québec sur les cotuelles de thèse : étudiant d'un établissement d'enseignement universitaire français dont la formation est donnée au Québec sans entente en matière de droits de scolarité entre les gouvernements de pays étrangers ou des organisations internationales et le gouvernement du Québec.
51	Entente en matière de droits de scolarité entre les gouvernements de pays étrangers ou des organisations internationales et le gouvernement du Québec.
52	Entente interuniversitaire approuvée par le gouvernement du Québec ou déposée pour information auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans la limite du quota d'exemptions attribué par le Ministère à chaque université.

* Les ententes avec parité prévoient que le nombre d'étudiants d'une université québécoise qui séjournent dans une université étrangère est équivalent au nombre d'étudiants de cette université qui séjournent dans l'université québécoise. D'après le MELS, cette règle figure officiellement dans les ententes mais n'est pas nécessairement respectée dans les faits.

Source : MEQ, 2003a, 9.10-180.1 et 9.10-180.2.

ANNEXE C : PROGRAMME DE BOURSES POUR DE COURTS SÉJOURS D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

PROGRAMME DE BOURSES POUR DE COURTS SÉJOURS D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU QUÉBEC

Version mise à jour en décembre 2002

Objectif : Aider les universités québécoises à atteindre leur objectif d'internationalisation de la formation en incitant les Québécoises et les Québécois⁷⁵ étudiant au Québec, au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat, à acquérir une partie de leur formation à l'extérieur du Québec, grâce à un soutien financier d'appoint approprié, en vue de développer leur aptitude à réussir dans un contexte international.

Caractéristiques du Programme

Ce programme est fondé sur l'excellence, tant en ce qui concerne la sélection qu'en ce qui a trait aux résultats obtenus. Il s'adresse uniquement aux Québécoises et Québécois⁸¹ qui souhaitent acquérir une partie de leur formation universitaire à temps plein à l'extérieur du Québec en y faisant un maximum de deux séjours d'au moins deux mois chacun, mais ne pouvant excéder huit mois au total, et ce, pendant toute la durée du programme d'études en cours dans leur université d'attache.

La bourse peut être accordée à titre complémentaire aux personnes qui bénéficient déjà d'une bourse comprenant un montant destiné à favoriser les études à l'étranger. Dans un tel cas, le montant total alloué à cette fin par les deux programmes ne peut excéder les maxima prévus dans le présent programme.

Les dossiers pourront être retenus dans la mesure où ils comportent une garantie que les activités poursuivies à l'étranger permettront d'obtenir des unités aux fins d'obtention du diplôme postulé à l'université d'attache. Il est à noter qu'une université peut, en fonction de ses propres objectifs, ajouter des exigences à celles énoncées dans le présent document.

⁷⁵ Les termes *Québécoise* et *Québécois* employés ici correspondent à celui d'« étudiant résident du Québec » tel que défini dans la Politique des droits de scolarité du Québec.

Montant de la bourse

Le montant de la bourse varie selon le lieu et la durée du séjour⁷⁶. Il est de :

- 1 000 \$ par mois au maximum pour les pays de la Communauté économique européenne⁷⁷ (CEE), l'Islande, la Norvège, la Suisse, les États-Unis, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande;
- 750 \$ par mois au maximum pour les autres pays et les provinces canadiennes.

Une université peut choisir d'allouer des montants inférieurs à ces maxima.

Modalités

Au baccalauréat, il faut avoir réussi au Québec au moins 24 unités (crédits) (le critère est de 24 unités depuis le mois d'août 2002) dans son programme pour obtenir une bourse; à la maîtrise et au doctorat, au moins 9 unités sont requises. La formation acquise à l'extérieur du Québec devra mener à l'obtention d'un nombre d'unités équivalant à une formation à temps plein dans le programme en cours à l'université d'attache.

Les unités obtenues lors du séjour à l'extérieur du Québec devront apparaître clairement sur le relevé de notes de l'étudiante ou de l'étudiant. En ce qui concerne la maîtrise et le doctorat toutefois, si aucune unité ne figure sur le relevé de notes au regard de l'activité et du trimestre concernés, l'université devra joindre au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant un document officiel supplémentaire comprenant l'information suivante :

- la description de l'activité;
- la période durant laquelle l'activité a été réalisée;
- le nombre d'unités associées directement à l'activité;
- l'évaluation de l'activité par la personne chargée de sa supervision à l'endroit où elle s'est déroulée;
- l'évaluation de l'activité par la directrice ou le directeur de recherche;
- l'approbation de l'activité et de son évaluation par la direction du programme de l'université d'attache.

⁷⁶ Il est important de noter qu'une personne bénéficiant d'une aide financière en vertu du Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec verra cette aide ajustée à la baisse si elle reçoit, pendant la même année civile, une bourse d'excellence dépassant 5 000 \$. Cette restriction n'a donc pas d'incidence, à titre d'exemple, sur l'aide financière allouée à une personne qui recevrait des bourses d'excellence de 4 000 \$ à l'automne et de 4 000 \$ à l'hiver suivant, puisqu'il s'agirait de deux années civiles distinctes.

⁷⁷ Les pays membres de la CEE sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

Règles budgétaires

Les sommes allouées sont réparties entre les universités québécoises en fonction des paramètres apparaissant dans les *Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement des universités du Québec*. Le Ministère autorise les universités à utiliser un maximum de 5 p. cent du budget alloué pour soutenir les actions nécessaires à l'organisation et au fonctionnement de ce programme. Les sommes inutilisées lors des deux premières années, soit 2000-2001 et 2001-2002, sont transférables à l'année suivante. Le Ministère fera une évaluation de la situation à la fin de la troisième année et évaluera la pertinence de redistribuer, pour les mêmes fins, les sommes inutilisées.

Rapport annuel des universités

Tous les ans, le 30 novembre, chaque université devra transmettre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport un rapport annuel présentant, pour les trimestres d'automne, d'hiver et d'été :

- les critères d'excellence utilisés lors de la sélection des bénéficiaires;
- le relevé des dépenses, selon leur nature, et le solde reporté;
- des renseignements sur les bénéficiaires, pour chaque trimestre, comprenant le numéro d'étudiant, ou matricule, le code permanent, le lieu, la durée du séjour et le nombre d'unités rattachées à l'activité réalisée à l'extérieur du Québec.

Il est à noter qu'il a été convenu avec les universités qu'à compter de 2002-2003 l'information concernant les bénéficiaires serait acheminée directement au Ministère par l'entremise du GDEU, grâce à l'introduction de nouvelles variables.